MUSIC - UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 03414 5417

ML
270
.2
E25

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/actesdtatcivil00co

914 <

Jules ÉCORCHEVILLE

ACTES D'ÉTAT CIVIL DE MUSICIENS

Insinués au Châtelet de Paris (1539-1650)

PUBLICATIONS DE LA
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE MUSIQUE
SECTION DE PARIS

PARIS

IMPRESSIONS ARTISTIQUES
L.-MARCEL FORTIN ET Cie
6, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN

1907

Il a été tiré de cet ouvrage
dix exemplaires sur hollande
numérotés à la presse.

ML
270
.2
E25

599414
11. 1. 55

A nos Lecteurs

Le succès tout à fait inattendu obtenu par ces publications annexes de notre section, nous a déterminé à en agrandir le plan. A partir de l'année prochaine (1908) *nous substituons au système des abonnements celui de la vente d'ouvrages indépendants. Nos lecteurs pourront ainsi choisir, dans les ouvrages publiés, ceux qui leur conviendront particulièrement, et, de notre côté, délivrés des limites étroites où l'abonnement nous tenait, nous pourrons publier des documents de plus en plus nombreux. Nous pourrons ainsi mener à bien la tâche que nous nous étions proposée et que l'intérêt du public nous permet de réaliser plus tôt que nous ne l'avions pensé. De très volumineux ouvrages, comme le* Manuscrit de Bamberg *qui contient cent motets du XIIIe siècle, et la* Correspondance de Mersenne *qui remplira mille pages de notre format, verront le jour dans un délai rapproché. Nous croyons que nos lecteurs accueilleront favorablement l'annonce de cette modification, qui est d'un bon augure pour la musicologie française.*

Le Comité de Publication.

I
d

INTRODUCTION

LE Châtelet de Paris, demeure des comtes puis des prévôts de la Ville, fut, sous l'ancien régime, le siège d'une importante juridiction (1) *Bien que tribunal de simple police, il sut étendre peu à peu ses attributions. Il fallait à la capitale du royaume, et si près du trône, une justice privilégiée. Aussi le Châtelet jugeait-il au civil et au criminel, avec droit de suite hors de Paris ; il conservait et défendait les droits de l'Université, et l'appel de ses sentences allait directement au Parlement. Jusqu'en* 1791, *le vieil édifice de Charles V, restauré par Louis XIV, évoqua devant ses neuf chambres les causes les plus diverses, centralisa sous une même autorité des justices aujourd'hui distinctes.*

La multiplicité des affaires jugées par un tribunal aussi largement compétent, et le caractère policier de cette juridiction parisienne, donnent aux archives du Châtelet un intérêt historique tout particulier (2). *Malheureusement la conservation de ces archives n'a pas été aussi complète qu'on le souhaiterait. Le moyen âge est à peine représenté dans cette série, aujourd'hui groupée aux Archives Nationales sous la cote Y. En outre, les registres paroissiaux de la banlieue de Paris, des hospices et communautés, jadis déposés au Châtelet, furent revendiqués par la Municipalité, et ont péri par conséquent dans l'incendie de l'Hôtel de Ville. Malgré ces lacunes l'Y réunit encore environ* 18,000

(1) Consulter : DEMAZE (Ch.) *Le Châtelet de Paris*, 1863, in-8°.

(2) Pour l'état actuel de ces archives voir : H. STEIN, *Répertoire numérique des archives du Châtelet de Paris*, 1898, in-fol. Je suis heureux de témoigner ici à M. Stein toute ma reconnaissance pour la bienveillante sollicitude avec laquelle il m'a guidé à travers ce fonds du Châtelet, en mettant à ma disposition tous les dépouillements dont il disposait.

articles ou dossiers qui constituent pour la période moderne une source abondante d'informations, et où, pendant longtemps encore, l'érudition viendra satisfaire sa curiosité.

Quelques dépouillements ont déjà signalé l'importance historique de ces documents. Le grand ouvrage de M. de Lespinasse sur les corporations (1) *les* Scellés d'artistes français *de M. Guiffrey* (2) *et les volumes consacrés par M. Campardon aux musiciens et comédiens du Roi* (3), *doivent leur existence à ces volumineux registres, que les plumitifs d'audience ou d'enregistrement ont patiemment rédigés, et où revivent encore les mœurs des bourgeois de Paris. Toutefois l'Y est une série que l'on consulte peu. Notre musicologie en particulier, qui a si souvent mis à contribution la maison du Roi* (*O*) *la cour des Aides* (*KK*) *et les séries dossiers éclésiastiques* (*LL*) *ne s'aventure guère dans le Châtelet. Cette réserve s'explique si l'on songe que parmi tant de pièces diverses accumulées par l'activité juridique de nos pères, il n'est pas aisé d'accomplir une recherche isolée. La trouvaille dépend ici d'un heureux hasard, et l'aspect peu accueillant de ces grimoires rend impossible un dépouillement rapide. Il faut donc se résoudre à la méthode de l'inventaire sommaire, un peu sèche il est vrai, mais capable de donner des résultats certains et définitifs.*

Est-il besoin d'ajouter que nos études d'histoire musicale sentent plus que toutes les autres la nécessité de semblables répertoires, où le document se présente tel qu'il est, sans aucun commentaire ? On n'a pas assez remarqué jusqu'ici l'utilité de ces lexiques documentaires, qui forment comme des pierres d'attente d'un édifice à élever, et qui s'élèvera plus tard. L'effort accompli par l'érudition musicale au XIXe *siècle s'est beaucoup trop disséminé en travaux personnels et de détail, et ne porte pas aujourd'hui les fruits que nous devrions recueillir d'un si grand labeur. A Fétis et à son école ce ne sont point des erreurs de fait ou de doctrine que nous devons reprocher, mais bien plutôt d'avoir mal usé de ce droit de premier occupant que l'âge leur avait donné. Leur tort fut d'avoir voulu* interpréter *les documents au moment où il fallait se contenter de les* inventorier. *Comme si une sorte de présomption les avait persuadés que le public n'aurait jamais d'autre curiosité qu'eux-mêmes, et qu'on s'en tiendrait désormais au parti qu'ils avaient tiré*

(1) *Les Métiers et Corporations de la Ville de Paris*, du XIVe au XVIIIe siècle, 3 vol. in-fol., 1886-1897.

(2) 3 vol. in-8°, 1884-1886.

(3) *Les Spectacles de la Foire*, 1877. *Les comédiens du Roi de la troupe Française*, 1879. *Id.* de *la troupe italienne*, 1880. *L'Académie royale de musique au* XVIIIe *siècle*, 1884.

de leurs recherches ! Sans doute, bien des causes justifient cette hâte un peu jalouse : l'indifférence du lecteur qu'il fallait vaincre, la nécessité d'une propagande rapide, la vivacité de l'esprit français, et si l'on veut encore, la difficulté qu'éprouve un art d'agrément à s'établir dans le domaine des sciences historiques. Tout cela n'est pas moins fâcheux. Si tant d'efforts dépensés en monographies éphémères, en documentations incertaines s'étaient appliqués à de solides publications d'archives, inspirant confiance, nous aurions aujourd'hui en musicologie française des instruments de travail au lieu d'un matériel encombrant et peu utile. Nous serions peut-être délivrés de ce devoir ingrat qui nous attache encore et toujours à ce qu'il y a de moins important dans l'histoire de l'art et nous empêche d'arriver au principal, c'est-à-dire aux œuvres elles-mêmes.

C'est dans cet esprit d'impersonnalité que je voudrais voir accueilli ce dépouillement. Il comprend les actes d'état civil (contrats de mariage, donations entre vifs, testaments) que les musiciens de la fin du XVIe *siècle et de la première partie du* XVIIe *ont soumis à l'enregistrement officiel du Châtelet de Paris.*(1) *Les artistes qui nous ont ainsi conservé la mention de leur existence et quelques détails biographiques ne sont pas tous connus dans l'histoire. Beaucoup d'entre eux appartiennent, comme on le verra, au menu peuple des* joueurs d'instrumens *que la vie musicale attirait dans la capitale. Ces violons, ménestriers, vielleux, luthiers etc..., évoluent parmi les petites gens de la ville et de la banlieue, souvent exerçant un autre métier, ou laissant à leur femme le soin d'un petit commerce. Il insinuent cependant aux registres de l'Etat leurs accords chétifs, et garantissent ainsi leur petit pécule, leurs dots ou leurs acquests de quelques livres tournois. A côté d'eux se placent les maîtres de la corporation, les vingt-quatre violons du Roi : Constantin, Buret, Thomas de Court, Beauchamps, Richomme, de la Mothe, Caroubel, les Henry, les Chevalier, les Mazuels, oncles de Molière. Nous apprenons par ces actes les noms de plusieurs violons italiens des Valois qui n'avaient pas été signalés jusqu'ici. Puis viennent les luthistes : Francisque, Le Vacher, Perichon, Pinel, Albert de Rippe ; les organistes : Houssu, Florent Bienvenu, Lorrillart, Richard ; les imprimeurs : Adrien Le Roy et Ballard ; les chanteurs : Oultrebon, Caity, Sicart, Bailly, Balifre, Chancy. Enfin voici des noms célèbres : Balthazard de Beaujoyeux, Picot, Robert, Boesset et Guédron, Formé, Chabanceau de la Barre, Champion de Chambonnières, etc.....*

(1) Réunis sous la cote Y 86-187 ; soit 100 registres environ.

Ces « illustres » sont malheureusement en petit nombre. On s'étonnera de ne rencontrer ici ni Lejeune, ni du Caurroy, ni de Bonnières, ni tant d'autres de la fin du XVIe. *Certains artistes auraient-ils eu intérêt à négliger les formalités de l'insinuation ? Ne faut-il pas croire plutôt que le musicien « suivant la cour » a passé à cette époque une partie de son existence hors de Paris ? On expliquerait ainsi non seulement le silence des registres du Châtelet sur des maîtres qui vécurent au temps de la Ligue, mais aussi les mentions nombreuses qui apparaissent avec la fin des guerres civiles.*

Il faut d'ailleurs considérer que le musicien fortuné transportait volontiers son domicile en province. Nous en avons un exemple très probant avec Pierre Guédron. Bien que maître des enfants de la musique de la chambre, puis superintendant, bien que chanteur à la mode à Paris, Guédron réside très souvent dans ses terres du Dunois et presque tous les actes qui le concernent sont conservés dans les minutes des notaires de Châteaudun. L'acte de donation réciproque qui intervient entre sa femme et lui (1612) *suivant l'habitude de cette époque, manquera donc au Châtelet de Paris, mais se trouve insinué à Blois. Peut-être en fut-il ainsi de Ducaurroy, beauvaisien, et d'un grand nombre d'autres artistes dont la trace nous échappe encore.*

Comme dans la vie elle-même, les conditions sociales sont ici mélangées. A côté de Picot qui donne d'un coup 158,000 *livres de l'Hôtel-Dieu* (*environ* 600.000 *francs*), *que de pauvres diables vont devant notaire pour quelques « escus 2/3 » ! Pierre de la Barre trouve une dot de* 66.000 *livres, Jean Boesset n'obtient que* 9.000, *et le ménétrier Lelièvre se contente de* 300. *Aux contrats de mariage se rencontrent les bourgeois et les gens de qualité, les grands seigneurs et les domestiques. Les fonctionnaires de toute sorte sont légion, et le seul énoncé de leur charge à la cour ou chez les grands, prête à ces actes l'aspect de petits tableaux qui s'animent devant notre imagination. A travers ces formules de scribes indifférents apparaît un aspect de la vie musicale française de Henri II à Louis XIV. Ce ne sont encore que des indications confuses. mais tout nous invite à espérer qu'elles seront bientôt suivies d'un grand nombre d'autres du même genre qui les complèteront peu à peu.*

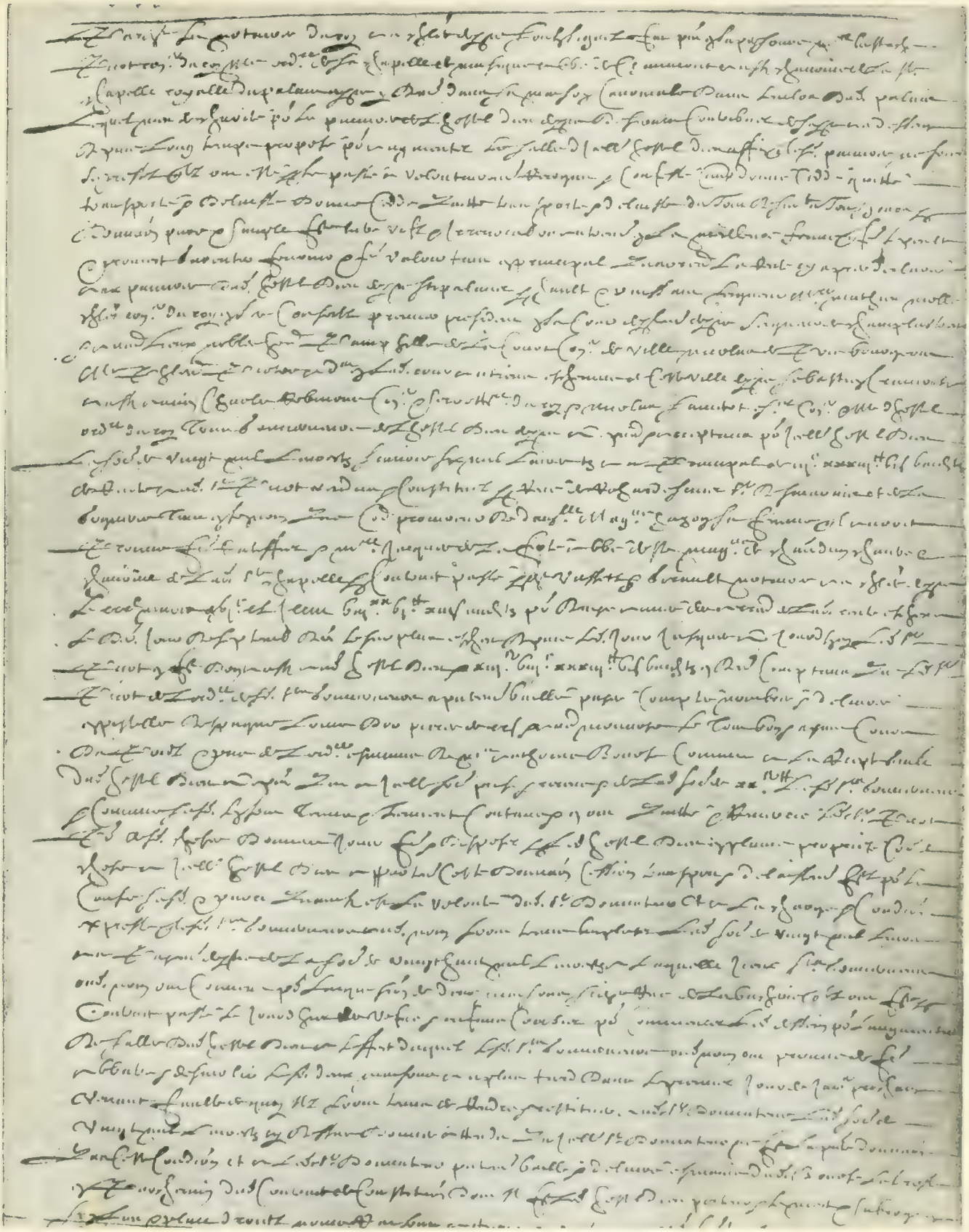

Legs d'Eustache Picot (v. page 78.)

ACTES D'ÉTAT CIVIL DE MUSICIENS

insinués au Châtelet

AUGER (Paul) ou Auget

1612 et 1621. V. Boilly (Jacques).

1624. V. Chastellet. (N. J. de).

1638. V. Formé (Nicolas).

AYME (Jean). — Pardevant Jean de St Jean et René Maheut notaires, contrat de mariage entre;

Agnes Tillot fille de Nicolas Tillot m^e^ charron carrossier à Paris et y demeurant rue des Mathurins parroisse St Estienne Dumont et de Barbe Gillot sa femme,

Et Jean Ayme m^e^ joueur de luth a Paris et y demeurant rue de Massons chez le Sr Gallier et à son service, à lenseigne *L'Imayge St Cloud* parroisse St Severin, fils de feu Jean Ayme vivant aussy m^e^ joueur d'instruments de la ville de Bourges et de Charlotte Pinet.

Temoins : Jehan Pilot laisné escuyer Sr de Bonvouloir, garde du corps du Roy et de la Reyne; Noble home Jean Tillot escuyer Lieutent de la Cie du mestre de camp du Roy; Me Dardier oncle maternel de lad. Agnes Tillot; François Mathieu Me Mercier a Paris, son beau frère; noble homme Me Pierre Jacques avocat au Parlement à Paris; Pierre Judial M^d^ mercier bourg^s^ de Paris, amy d'Icelle. Robert Ollart greffier civil et criminel à Chastillon s. Marne, huissier a verge et a cheval aud. Chastellet; Anthoyne Le Mayne M^d^ de vins, bourg^s^ de Paris; Françoise Guillaume vefve de feu Anthoyne Tillot vivant escuyer de bouche du Roy ayeulle maternelle de lad. Agnes Tillot; Me Adam de Chastellier agent de change et banque à Paris amy dud. Sr Ayme; Alexandre David, peintre à Paris.

Sont intervenus au contrat en faveur de leur fille Agnès, et pour la somme de 1200 l. en deniers comptans, Nicolas Tillot et Barbe Gillot sa femme lesquels s'y obligent solidairement, comme aussy de loger et nourrir les futurs epoux en leur maison, honestement, selon leur condition, avec une servante s'ils le veulent, pendant la 1ere année de leur mariage. Nourriture et logement estimés 800 l.

Le futur epoux doue la future epouse de 800 l.de douaire prefixe et lui fait don par donation entre vifs de tous ses biens si elle luy survit.

27 dec. 1644. Ins. le 4 may 1645.
[Y 184 f° 189.

BAILLY (Henry de). — Par devant François Lemoine et Absalon Garnon, notaires, furent présens :

Noble homme Henry de Bailly, intendant de la musicque de la chambre du Roy et damoiselle Claude Balifre sa femme, disans que dès le 11 janvier 1627, ils auroient par devant Turgis et le dit Garnon contracté le mariage de Rolland de Normandin, escuier Sr de la Grille, avec d[lle] Anne de Bailly, leur fille ; en faveur duquel, outre le délaissement de 1500 l. par an à leur dite fille, faisant moitié de 3000 l. de pension qu'il plaist à S. M. donner et accorder par an audit Sr Bailly, ils auroient promis donner à ladite Anne 400 l. de rente sur tous leurs biens, laquelle rente avait été constituée le 15 mai 1627 par devant ledit Garnon, que depuis ledict mariage desdicts La Grille et sa femme, iceux sieur Bailly et sa femme estiment qu'ils pourroient vivre honnêtement, selon leur qualité attendu mesme que au moien dudit délaissement de ladite pension et 400 l. de rente données, pour lesquelles 400. l. de rente, iceux La Grille, sa femme et leur train ont été nourris et logés depuis leur mariage jusques a present, et parce moien pouvaient iceux La Grille faire quelque épargne sur ladicte pension de 1500. l. par an qui leur a toujours été payée jusqu'au Noël dernier par Me de Beringhem ; mais au contraire, au lieu de vivre ledit La Grille doucement avec iceulx Bailly et sa femme, il se serait porté avec toutes sortes de personnes de peu de qualité, innégalles à luy, qu'il avait suivies jusqu'à présent, à faire des débauches, tant aux cabarets qu'autres lieux indignes de luy et de personnes mariées. Ce qui avait contraint La Grille de manger et dissiper son son revenu, mesme d'emprunter de toutes sortes de personnes, cabaretiers et autres, plusieurs sommes de deniers, mesme par constitution et obligations ; que luy cense ne tenir aucun ménage ne boire ne manger avec sa dicte femme et famille en la maison dudit Bailly, quelques remontrances qu'iceux Bailly et sa femme luy en auroient faites ; et ne laisse de continuer débauches et prodigalitez, de sorte que prenant à l'avenir trait qu'en vivant de la sorte, La Grille mangeroit et dissiperoit tout le revenu annuel de damoyselle leur fille et de ses enfans, ce qui la réduirait à extrême nécessité, lesdict Bailly décident d'interdire à leur gendre et sa femme, toute aliénation, vente, transport, arrestement, hypothèque ou engagement, et qu'ils auront à se contenter de ce qui leur a été donné par leur contrat de mariage, et des grands avantages qu'ils ont reçus tant à cause de leur logement que nourriture et autrement. En conséquence ils fon donation aux enfants nés ou à naître du mariage desdits La Grille, et de sa femme, celle-ci acceptant pour eux par Nicolas de Bailly, curateur nommé à cet effet le 28 mai 1630, de tous les droits qui pourraient échoir à ladite Anne de Bailly après le décès de ses père et mère.

31 mai 1630. Ins. le 30 aout.
[Y 171. f° 77. 79.

BAILLY (Mammès). — Par devant Jehan Dupuis et Guillaume Nutrat, notaires, Me Jacques Chanterel, clerc de la chapelle de la Royne demeurant dans l'enclos du pallais avec M[r]. Me Mammès Bailly, son oncle, clerc ordinaire de la chapelle de musicque du roy, reconnait que,

en conséquence de la résignation faite en son nom et à son profit par ledit Bailly, de son son office ordinaire de clerc de ladicte chapelle de musicque du roy, et de son office de sommier de ladicte chapelle, suivant laquelle ledit Chanterel auroit esté couché et employé sur l'estat de la maison de Sa Majesté, à la survivance de son dictoncle, il promet de payer à Jehan Billart bourgeois de Paris, 2000 l. à ung seul payement. Jusqu'au payement complet de laquelle somme, ledit Chanterel sera tenu de payer par an audit Billart 125 l. d'intérêt en deux payements égaux, lesdits payements devant commencer à la mort dudit Mammès Bailly, d'aultant que ledit Sr Chanterel n'entrera en jouissance desdits offices que du jour du dèces d'icelluy Bailly.

12 juillet 1617. Ins. le 19 juillet.
[Y 158 fo 227.

BALIFFRE (Claude). — Donation faite par damoiselle Diane de Vivonne, demeurante à Paris, rue de la Potterye, parroisse St Jehan en Grêve, de biens meubles et immeubles, à honnorable homme Claude Balifre, maistre en la musique de la chambre du Roy, demeurant à Paris rue de Ballifre, parroisse St Eustache.

26 sept. 1623. Ins. le 12 oct.
[Y 164. fol. 22.

BALIFRE (Claude).

1630 : V. Bailly (Henri de).

BALLARD (Pierre).— Contrat de mariage entre Jehan Coullon, marchant bourgeois de Paris, demeurant rue de la Calandre, parroisse St Germain le Vieil. Et Barbe Lequeulx, vefve de feu Charles Levavasseur, vivant Me plombier fontenyer à Paris, demeurante vieille rue Tixeranderie, parroisse St Jehan en Grêve.

Témoins : Catherine Hay, vefve en premières nopces de feu Jehan Coullon, vivant vallet de chambre de feu Monsieur le Duc d'Anjou, mère dudit Coullon ; Pierre Ballard, imprimeur ordinaire de la musicque du roy et Sansonne Coullon, sa femme, sœur ; Ysaac Arbalète, escuyer, sieur de Chastillon, amy. Loys Le Buteux, Me Plombier et fontenyer à Paris, frère utérin de ladite Barbe Lequeulx, Catherine Sanson, sa femme ; Mahiet Damours, marchant bourgeois de Paris, et Anne Lequeulx, sa femme, sœur ; Jehan Legay, huissier sergent à cheval au Chastelet de Paris, et Jehanne Le Buteux, sa femme, aussy sœur utérine ; et Me Germain Baudiry procureur au parlement, amy.

Fait en la maison de ladicte vefve Le Vavasseur,

6 février 1608. Ins. le 10 mars.
[Y 147. fo 49-50.

— Par devant Jacques de St Vaast et Guillaume Janot garde-nottes, contrat de mariage entre :

Noble homme Pierre Ballard, commissaire ordinaire de l'artillerie, et imprimeur de la musique du Roy, demeurant à Paris, rue St Jehan de Beauvais, près le Puis Certain, parroisse Sainct Estienne du Mont,

Et Anne Guiot, vefve de Phelipe le Vacher, vivant violon ordinaire de la chambre

du Roy, demeurant à Paris, rue de la Pelleterye parroisse St Jacques de la Boucherie.

Témoins : Léon Ballard, bourgeois de Paris frère dudit Pierre ; Jehan Houzé, marchant libraire, beau frère ; Me Charles Deschamps, lieutenant au baillage et marquisat de Choisy, gendre ; honnorable femme Catherine Hay, vefve de Jacques Fremin, belle-mère ; Barbe Lequeu, femme de Jehan Coulon, beau-frère; Pierre Bicory, bourgeois de Paris, nepveu; Michel Scoppart escuier, sieur du Couldray, amy d'icceluy Pierre Ballard ; Denis Caignet, ordinaire en la musique de la chambre du Roy, amy commun des parties. Et de la part de ladicte vefve : Michel Guiot, son frère patternel ; Jehan Hindret, marchant parfumeur, bourgeois de Paris, à cause de Michelle Guyot, sa femme ; Louis de Bretonne, maitre serrurier et Thomas le Vacher faiseur d'instrumens de musicque, beaux frères ; Jehan Vigoureux, marchand bourgeois de Paris ; Simon d'Esqueville marchant Me appoticaire, bourgeois de Paris, cousin maternel ; Jehan Gaumoin, marchant bourgeois de Paris et Fremin Bobret, Me tissutier rubannier, amis d'icelle Anne Guiot.

Mettent en communauté : le futur époux 3000 l. la future épouse, 1500 ; le surplus de leurs biens devant rester propre à chacun. Le futur, époux constitue à sa future épouse un douaire préfixe de 100 l. de rente. Le survivant des dits époux prendra sur l'avoir de la communauté pour 40 l. de meubles, ou leur prisée ; les enfants des futurs époux seront nourris, entretenus et instruicts aux frais de la communauté jusqu'à l'âge de 20 ans. Le futur époux fait don à la future épouse de 1200 l. à avoir et prendre sur tous ses biens.

27 avril 1625. Ins. le 30 juillet.
[Y 165 fos 243 et 244.

1624. V. Chastellet (N. J. de).
1642. V. Levacher (Philippes).

BALLON (Anthoine). — Par devant Nicolas Motelet et Clément d'Estrechy, notaires, contrat de mariage entre :

Honorable homme Anthoine Ballon, maître à danser, demeurant à Paris, aux marais du Temple, rue de Berry, paroisse St. Nicolas des Champs,

Et Louise Quevilly, fille de Robert Quevilly, Me tailleur d'habits, bourgeois de Paris, et de Barbe Doullé, sa femme ;

Assistés de l'avis et conseil de :

Théodore Ballon, bourgeois de Paris, père ; noble homme Jacques Rouyn, commissaire ordinaire des guerres ; Pierre Cartault, Sr. de la Pierre, premier vallet de chambre de Monseigneur le Duc de Chevreuse ; Me Nicolas Charlot et Daniel Moussart, bourgeois de Paris ; Jacques Bocan, monstrant à dancer à la reyne ; Jehan Cordier, Me à danser des filles de ladicte dame royne et Jehan Méline, maistre à dancer, amis.

Et Arthus Pierre, marchant espicier à Paris, cousin ; damoiselle Jeanne Miron, marraine, veuve en dernières nopces de deffunt Pierre Roussel, vivant escuier cappitaine maltais ; Mre Armand de Maillé, marquis de Brézé ; Marc Pioche, escuier, Sr de la Vergne ; Pierre Le Maîstre, conseiller du roy et trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Provence et Bresse ; Gabriel Roussel, bourgeois de Paris ; François Coldoré, escuier, ingénieur ordinaire du roy, et Pierre Mirault, Me tailleur d'habitz à Paris, amis.

Le père et la mère de la future épouse promettent au futur pour la veille des espousailles la somme de 3600 l.; savoir 3000 l. comptans, et 600 l. « en ung lit garny et autre meuble qui a été montré au futur époux ». Aussi en faveur de mariage, la dlle Jeanne Miron, demeurant à Paris rue des Fossez et paroisse St Germain l'Auxerrois donne à la future épouse la somme de 400 l. à la condition qu'en cas de décès de la future épouse sans enfants lesdites 400 l. appartiennent par moitié à François et pour l'aultre moitié à Marie et Isabelle Quevilly, frère et sœurs de la future.

Le futur époux constitue à sa future un douaire préfixe de 4000 l.

27 juillet 1636. Ins. le 21 novembre.

[Y 177. fo 52.

BALTHAZARD.

V. Pinsson (Louis).

BARBERON (Guillaume). — Donation mutuelle entre Guillaume Barberon, maistre de la musicque de la maison de Mgr. le Duc de Guise, et Marie Boittel, sa femme.

21 avril 1622. Ins. le 13 aout 1622.

[Y 163. fo 78.

BARION (Louis).

1625. V. Gallement (François).

BATIFIÉ (Claude). — Pardevant Jehan Marchant et Pierre de Bricquet notaires, contrat de mariage entre :

Charles Bonvallot

Et Marie Bayon.

Témoins : Me Jehan Durantel chanoyne de la saincte chappelle du palais à Paris, amy ; honorable home Jacques Flament praticien a Paris affin et amy ; Loise Bession femme de Claude Batifié chantre de la chambre du Roy amy et affin.

Sont intervenus au contrat en faveur de la future epouse : Michelle Charrier sa mère pour la somme de 200 escuz d'or sol. ; Jehan Durantel pour la somme de 16 escuz 2/3 d'esuc d'or sol. de rente annuelle qu'il a le droict de prendre chacun an sur Alin Guiboust chantre ordre de la chambre du Roy ainsi que le contiennent les lettres de création de lad. rente.

27 aoust 1582. Ins. le 13 nov. 1582.

[Y 124 fo 332.

BATAILLE (Gabriel).

1624. V. Chastellet (N. J. de).

BAUDOIN (Jacques). — Par devant Pierre Bluceau, notaire royal à Fontainebleau, contrat de mariage entre :

Jacques Baudoin, organiste et maistre escripvain, fils de deffunct Jacques Bauldouyn, et Marie Bégnerel, natif de Paris,

Et Allienor Cornillan, fille de Martin Cornillan, tesier en toille et de Jehanne Ségnongne, demeurant audit Fontainebleau. Accompagnés de :

Jehan Bauldouyn, Noël Millon, Martin Segongne, Macé Cornillon, Léonard Cornillon, Guillaume Le Blay, Anthoine Bidault et autres parents et amis

Le futur époux doue la future épouse de la somme de 16 écus 2/3, mais au cas de l'exis-

tence d'enfants au moment de la dissolution dudit mariage, ce douaire ne sera que de 100 s. t. Les parents de la mariée lui donnent du blé, un lit de plumes, des vêtements et du linge ; Marie Bignerel donne audit marié la moitié d'un logis et héritage à elle appartenant à Paris, rue Cotheron, dict *l'Egyptienne*. Seront tenus lesdictz Martin Cornillan et sadicte femme et ladicte Bignerel faire « à commungs frais et par moityé le banquet nuptial d'iceux futurs mariés. »

3 mai 1591. Ins. le 1er aout 1616.
[Y 157. fo 141.

BAUDOYN (Innocent). — Pardevt Denetz et Lecamus notaires,

Donation réciproque entre :

Inocent Baudoyn organiste en l'église Sainct Severin à Paris,

Et Agnès Vallée sa femme, demeurant rue Parcheminerie,

Tous deux estans sains de pensée, memoire et entendement, considerant n'avoir pas, d'enfant et la grand amour, privaulté, curialité, familiarité qu'ilz ont par cy devant eue, ont encore de present et esperent avoir encore cy après.

7 mars 1585. Ins. le 7 mars 1585.
[Y 126 fo 327.

BEAUCHAMP (Louis). — Pardevt Rallu et Lestoré notaires, contrat de mariage entre :

Sébastien Boursaler me lapidaire à Paris et y demeurt rue et parroisse St Germain l'Auxerrois,

Et Marie Lucas vefre de Claude Dubois vivant md lapidaire aud. Paris et y demeurt en lad. rue et parroisse.

Témoins : Jean Boyer procurr au d. Chastellet ; Louis Beauchamp violon de la chambre du Roy ; Jacques Richard Me lapidaire ; Claude Berchere de pareille vaccation ; Antoine Barbe Me escripvain à Paris, amis dud. Boursaler. Vve Dubois ; Jean Henry de La Fontaine Consr du Roy et professeur es sciences mathématiques son gendre ; Charles Chollet praticien son beau frère ; Raphael Du Bois son nepveu ;

23 sept. 1648. Ins. le 13 janv. 1649.
[Y 186 fo 366.

BEAUCHAMP (Pierre). — Par devant Le Mercyer et Boucot notaires, contrat de mariage entre :

Hierosme Andreossy, gentilhomme Lucquois, demeurant à Paris, paroisse St Sèverin,

Et Margueritte Beauchamp, fille de honorable homme Pierre Beauchamp, violon ordinaire de la chambre du Roy, demeurant à Paris, rue et paroisse St Séverin, et de Margueritte de Bryon, sa femme.

En présence de :

Germain Beauchamp, escuyer, exempt des gardes du corps soulz la charge de Monsr le Comte de Tresme, frère de ladite fille ; Louis Beauchamp, bourgeois de Paris, aussi frère ; Nicolas Maignet, bourgeois de Paris beau-frère à cause de Isabel Beauchamp sa femme ; Me Ponce Sauvage, procureur au chatelet de Paris, aussi beau-frère, à cause de Nicolle de Beauchamp, sa femme ; Louys Beauchamp, bourgeois de Paris, oncle du côté paternel, et Me Furetière, secrétaire de la chambre du roy, allié.

Et de :

Sr Anthoine Andreossy, bourgeois de Paris, oncle du futur ; Mre Flavigne Fanuche, conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé, cousin ; sieur Vincent Senaux, bourgeois de Paris, allyé ; sieur Laurens Vannelli, banquier et bourgeois de Paris, amy ; noble homme Joseph Doret, bourgeois de Paris ; Nicolas Sardin, escuier, amis,

Les parents de la future épouse promettent à leur fille la somme de 15000 l. dont 8000 comptant et les 7000 restant formant le tiers d'une maison rue Quincampoix. Le futur époux constitue à la future épouse un douaire de 6000 l. Pierre Beauchamp a déclaré ne pouvoir quant à présent escripre ne signer à cause de sa maladie de paralyssie.

3 mai 1626. Ins le 20 aout.

[Y 166 fos. 222-223.

BEAUJOYEUX (Baltazar de). — Pardevant René Sainxot et Mathieu Bontemps notaires, contrat de mariage entre :

Jehan de Rueil escuyer seigneur Desmaretz, à Paris, logé à la Court de Royen paroisse St André des Artz en la maison de noble home Me Pierre Le Proust sieur de Beaulieu,

Et Dlle Anthoinette de Grenel (ou Grevel) femme en dernieres nopces de feu Baltazar de Beaujoyeulx, vivant escuyer seigr Des Landes, de présent à Paris logée rue Gallande l'enseigne des *trois chappeletz* paroisse St Severin ;

Témoins de Jehan de Rueil : Led. sieur de Beaulieu et Dlle Marye du Bois sa femme, niepce dud. sieur Desmarestz.

Témoins de Anthoinette de Grenel : Led. Sr de Beaulieu son conseil en toutes ses affaires et Me Gervais Le Rouge sieur du Seillot, voisin et amy et employé en ses affaires.

Les futurs époux peuvent accepter la communauté de biens ou y renoncer ; dans ce dernier cas, le futur époux pourra prendre ses armes, chevaux et habitz et une chambre garnye de leurs meubles et ustenciles usuels sans y comprendre la vaisselle d'argent et autres choses plus précieuses. Si c'est la future epouse qui renonce à la communauté, elle pourra emporter ses bagues, joyaulx, habitz a son usage et une chambre garnie telle que dessus.

6 febvrier 1595. Ins le 30 mars 1595.

[Y 134 fo 244.

BEAULIEU (Pierre Le Proust Sr de).

1595. V. Beaujoyeux (B. de.)

BELAMY (Jehan). — Pardevant Nicolas Le Roy et Claude Bernier notaires donation entre vifs, par Jehan Belamy organiste & joueur d'instruments nagueres demeurant avec Monseigr le Prince de Lodunoys suivant la Court, de present à Paris, natif de Paris, parroisse de St Jacques de La Boucherye filz et heritier pour une 4e part de feu Sulpice Belamy vivant Me joueur d'instruments à Paris, et de vivante Perrette Vannyer aujourdhui sa veuve, ;

A Guillaume Lasnier son beau frère aussy Me joueur d'instruments bourgeois de Paris et y demeurant rue des deux Portes près la Chappelle aux orfebvres parroisse de Sainct Germain de Lauxerrois et en considération de ses bons et agreables services, de

tous les droictz, biens, meubles et immeubles qui luy peuvent advenir par la succession de deffunct Sulpice Belamy son pere en s'en réservant l'usuffruict sa vye durant.

28 may 1581. Ins. le 16 juing 1581.
[Y 122 f° 487.

— Par devant de Peyras et Bernyer notaires, Jehan Belamy apres lecture de la donation cy devant trancripte declare qu'il veult et entend que Guillaume Lasnier donataire denommé ne soit tenu que de paier ses debtes et accomplir son testament jusqu'à la somme de 10 escuz sol seulement.

21 oct. 1581. Ins. le 27 oct. 1581.
[Y 123 f° 199.

BELAMY (Paul). — Pardev[t] Girault et Francoys Levasseur notaires contrat de mariage entre :

Paul Belamy march[d] d'instrumens de musique, bourgeois de Paris et y demeurant rue de la Juifve paroisse de la Madelaigne ;

Et Marie Godefroy vefve de Jacques du Boys vivant marchand drappyer chaussetyer à Paris demeurant rue St Martin paroisse Sainct Médéric.

Témoins : Guillaume Lasnyer M[e] joueur d'instruments à Paris, beau frere de Paul Belamy, Jehan Brizard bourgeois de Paris, son cousin germain, Nicolas Poteret aussy bourgeois de Paris, pareillement cousin ;

Noble homme Pierre du Moulin advocat en la Court de Parlement ; M[e] Charles Le Roy procureur au Chastellet de Paris ; Magdeleine veufve de feu Charles Aveline vivant marchand orphevre et bourgeois de Paris, amys de lad. Marie Godefroy ; Robert Degor M[d] mercyer bourgeois de Paris, amy commung des parties.

Apport de la future espouze 100 escuz sol, deniers comptans la veille de leurs espousailles, « et oultre a asmeubly son futur espoux jusques à la sôme de 100 escuz en meubles ».

Le futur espoux doue sa future espouze de 16 escuz 2/3 de rente de douaire prefixe ou coustumier au choix de lespouze ; et donation mutuelle « au survivant d'eulx deux sil ny a denffans »

9 avril 1598. Ins. le 8 janvier 1599.
[Y 137 f° 351.

BELAMY (Supplice). — Pardev[t] Thomas Perier et Francoys Cartault notaires, confirmation de donation par Tiphard Voban M[e] savetier et Marguerite Arize sa femme demeur[s] es faulxbourg St Marcel lez Paris seuls héritiers de feu Me Nicolle Channyn vivant prebstre. Lesquelz confirment et rattiffient la donation faite par feu Nicolle Channyn à Me Supplice Belamy M[e] joueur d'instrumens à Paris a sa femme et a ses enffans de la maison qu'il possedoit à Paris rue Alexandre Langloix, en raison des services que Belamy et sa femme luy avaient rendus tant en santé qu'en malladye.

10 juillet 1562. Ins. le 20 juillet 1562.
[Y 103 f° 157 verso.

— Pardevant Pierre Ymbert et Mahieu notaires, donation entre vifs par :

Suplice Belamy M[e] joueur d'instruments à Paris & y demeurant et Perrette Vannyer sa femme, d'une part ;

A Claude Denys Me faiseur dinstruments à Paris et y demeurant, leur gendre, d'autre part.

Auquel ils déclarent vendre, cedder tous leurs droictz, meubles et immeubles qui leur doivent apartenir par la succession de deffuncte Claude Belamy leur fille espouze dudict Claude Denys

A charge par celui-ci de payer tous les droictz frais et debtes qui pourraient incomber aux dictz mariez Belamy du faict de cet héritaige, ainsi que la somme de 500 l. due à eulx Belamy, sur laquelle ledict Denis leur a déja versé 200 l.

17 sept. 1575. Ins. le 22 sept. 1575.
[Y 116 fo 445.

BELAMY (Michelle)

1643. V. LeBreton (Jehan).

BELLEVILLE (Jacques de).— Pardevant Charles François de Sainct Vaast et Pierre Derivière notaires, contrat de mariage entre :

Jacques de Belleville Conducteur des balletz de Sa Mté demeurant es faulxbourgs St Germain, en dehors les portes St Germain et Nesle ;

Et Antoinette Guibourg véfve de feu Daniel Rabel vivant Ingénieur du Roy demeurant esdict faulxbourgs en la maison ou demeure led. Sr de Belleville.

Temoins : Noble homme Richard Masson Sr de Richardieu escuyer et vallet de chambre du Roy ; Thomas de Court viollon ordre de la Chambe du Roy et Me Jehan Parisot Conseiller au Chastellet de Paris amys commungs desdictz Jacques de Belleville et Anthoynette Guibourg.

Ledict futur espoux doue la future espouze de 51 livres de douaire prefixe.

27 mai 1637. Ins le 31 juillet 1637.
[Y 177 fo 413.

BELON (Anthoyne). — Pardevant Le Gay et Charles notaires. Contrat de mariage entre :

Jean Bouzouroux parfumeur, natif de Palerme, Isle de Cicille, fils d'André Bouzouroux vivant docteur en médecine demt à Palerme et de Vincence Gaudolphe de present demt à Paris sur le fossé des portes de Nesle et de Bussy, parroisse St Sulpice ;

Et Françoise Belon fille de deffunct Anthoine Belon vivant trompette du Roy et de Magdeleine Besque epouse en secondes nopces de Jacques Benoist Me joueur d'instrumens à Paris, demt à St Germain des prez rue du Four, mesme parroisse.

Temoins : Gilles Hugues voltigeur à Paris ; Adrien Gogibas, vivant bourgs de Paris ; Gatian Guilloche escollier estudiant a Paris ; Christophe Coutaugy dict Lorvietan, Rome Claude de Marie sa femme ; Fiorelly ; Dominique Boucatel ; Joseph Albany ; Laurent Trélas ; Pierre Roy ; Jean Angelon, tous comediens italiens pour le plaisir de Sa Majesté ; Bernardin Imbeth gentilhomme florentain professeur es mathematiques des pages de la Reine régente ; Jean Baptiste Lalanne ; Jacques Hunellot danseur et voltigeur de S. M Jean Charpentier Me es danses.

Sont intervenus au contrat Jacques Benoist et Magdeleine Basque en faveur de la future épouse pour une somme de 1000 l. tant en leur nom que de ce qui peut luy revenir de la succession de son père.

Le futur époux doue la future epouse de 600 l. de douaire prefixe et promet de se faire naturaliser.

12 janvier (ou juin) 1647. Ins. le 28 juin 1647.
[Y 185 f° 452.

BELOT (Ignace).
1641. V. Petijean (Claude).

BENARD (Jehan). — Par devant Jehan Chappelain le jeune et Jehan Fontaine, notaires, Michelle de Naufville, vefve de feu Me Jehan Pruniet, vivant huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, abandonne ses droits sur l'hèritage de « déffunt Me Jehan Benard, vivant chantre ordinaire de la chapelle du Roy et chanoine en l'Eglise St Germain de l'Auxerrois. »

25 avril 1614. Ins. le 16 juillet.
[Y 155 f° 218

— Par devant Moufle et Mahieu, notaires, donation de :

Vénérable et discrette personne Mre Jehan Benard, chantre de la chappelle de musicque du Roy et chanoyne en l'église de St Germain l'Auxerroys, demeurant au cloître dudit lieu.

A Catherine Hébert, femme de Nicolas Leffect, marchant jouallier demourant en la tournée du Pont aux changeurs, paroisse St Jacques de la Boucherie.

De cinquante l. de rente

8 juing 1605. Ins. le 12 aout.
[Y 144. f° 217.218.

BENOIST. (Jacques).
1647. V. Belon (Anthoine).

BERENGER (Estienne). — Par devant Cousins et Bergeon notaires, contrat de mariage entre :

Estienne Bérenger, haultboys ordinaire du roy, demeurant à Paris, rue de Long Pont, paroisse St Germain,

Et Perrette Remond vefve de feu Gilles Le Sage, vivant Me tonnelier à Paris, demeurant rue et paroisse susdite.

Apport de l'épouse, tant en meubles, lictz garnis, ustensiles d'hostel, linge, demy ceint d'argent, douze cueillers d'argent, draps, napes, servietes et batterie de cuisine la somme de 3000 l. qui tombera dans la communauté. Le futur doue sa future femme de 500 l. de douaire préfixe. Il promet de se faire apparoir la veille des espousailles de l'inventaire fait après la mort de Perrette de Sury, sa première femme, même d'en faire ung des biens délaissez après le décèdez de Marie Moreau, sa seconde femme.

17 novembre 1634. Ins. le 13 février 1635.
[Y 175. f° 243.

BERTRAND (Sébastien). — Sébastien Bertrand, Me joueur d'instrumens à Paris, témoin au contrat de mariage de Robert Le Roy, Me coustellier à Paris, demeurant rue Troussevache, par-

roisse, St Jacques la boucherie, et de Magdelaine Bertrand, fille de deffunctz Jehan Bertrand vivant marchant bourgeois de Paris.

9 décembre 1618. Ins. le 29 décembre.
[Y 159 f° 455.

BERRUYER (Jehan). — Pardev[t] Payen et Trouvé notaires, donation reciproque entre :

Jehan Berruyer joueur d'instrumens à Paris et y demeurant,

Et Tiphaine Carville sa femme.

8 novembre 1544. Ins. le 14 oct. 1552.
[Y 98 f° 105.

BETHUNE (le jeune).

1619. V. Leschassier.

BIENVENU (Florent). — Par devant Jehan Mahieu et Jacques Dupuys, notaires, donation entre vifs par :

Margueritte Lefebvre vefve de Jehan Bienvenu vivant receveur de la maison Sainct-Antoine et des Bons Enfans ;

A Florent Bienvenu filz dudict deffunct et de Margueritte Lefebvre, chappellain ornaire et organiste de la Saincte Chapelle royalle du pallais à Paris,

De tous ses biens meubles et immeubles s'en reservant l'usuffruicts a vye durant.

9 sept. 1597. Ins. le 5 nov. 1597.
[Y 136 f° 372

— Par devant notaires, testament de Estienne Berthault vefve de feu Nicolas Soulte, vivant l'un des cent Suisses de la Garde du Roy, demeurant dans l'enclos du Palais, en la maison de vénérable et discrette personne, Me Florent Bienvenu, presbtre et chappellain ordinaire et organiste de la Saincte Chapelle du palais royal.

20 novembre 1609. Ins. le 24 novembre.
[Y 149 f° 78.

BIENVERGNE (Cristofle de). — Par devant Guillaume Janot et François Chauvin, notaires, donation mutuelle entre :

Cristofle de Bienvergne, maistre joueur de luth à Paris, demeurant rue des Marmousets en la Cité,

Et Jehanne Pelletier, sa femme auparavant vefve de feu Jehan Soucher, vivant bourgeois de Paris.

Considérant le grand soin et traveil que chacun d'eulx prend journellement pour le soulagement de l'autre, depuis le temps qu'il a pleu à Dieu le Créateur de les assembler au sainct lien de mariage sans avoir jusques à présent eu aucun enfant, aussy l'amitié qu'ilz se sont portez, se portent l'un l'aultre, d'ailleurs, le support qu'ilz se font, tant en maladye qu'à la conservation de leurs biens, manyment et d'effences d'iceulx, et désirant se récompenser l'un l'autre.

15 décembre 1607. Ins. le 9 décembre.
[Y 146. f° 427.

BLAISOT (Jehan). — Pardevant Nicolas Le Boucher et Jehan Dupuys, notaires, donation réciproque entre :

Jehan Blaisot ordinaire de la musique de Monseigr frère du Roy ;

Et Marie Bouy, sa femme.

9 mars 1641. Ins. le 21 mars 1641.

[Y 181 fo 104.

BLERIC (Jehan). — Pardevant Pierre Thuret et Robert Garnier, notaires, donation entre vifs par :

Jehan Bleric Me organiste, demt à Paris rue de montmartre et Perrette Beaussault sa femme d'une part ;

A Jacques Beaussault Me maçon bourgeois de Paris et Germaine Bleric sa femme, sœur dud. Jehan Bleric. Du tiers des biens indivis appartenans à Jehan Bleric et provenans de la succession de deffunct Michel Bleric et de Louyse Le Gros sa femme ses père et mere, et d'une maison assize à Paris rue des Gravilliers pres St Nicolas des Champs en la Censine des Religieulx, prieur et Couvent de St Martin des Champs.

8 mars 1552. Ins. le 9 mars 1552.

[Y 98 fo 285.

BOCAN (Jacques).

1636. V. Ballon (Anthoine).

BŒSSET (Jean).— Par devant René Maheut et René David, notaires, donation par :

Jean Bœsset, escuier Sr de Vouilhac, Sonneville, Montfort et autres lieux, demeurant à Paris, rue Cousture Saincte Catherine, parroisse St Paul,

A Renée Cachat, vefve de Hélie Dumont, bourgeois de Paris, en considération de l'amitié qui a été entre le Sr de Vouilhac et ledit deffunct, (l'ung des enffans duquel, scavoir Jean Dumont, il a tenu sur les saincts fonds de baptesme)

De 3000 l.

1638. 12 septembre. Ins. le 19 octobre.

[Y 179. fo 72.

BOESSET (Anthoine. Sr de Villedieu).

1613. V. Guédron.

BOISSET. — Pardevant Guenechot et Gaultier notaires, contrat de mariage entre :

Olivier Danjou vallet de chambre de Me Boisset, Intendant des musiques du Roy et de la Royne demeurant en sa maison rue des Prouvaires, parroisse St Eustache, aagé de 26 ans, natif de Bourg en Armagnac, fils de deffunct Arnoul Danjou vivant habitant aud. lieu, et de vivante Nicolle de Bœuf,

Et Claude Le Febvre fille de feu Claude Le febvre vivant cocher des coches ordinaires de Paris à Lyon, et de vivante Georgette Lombard sa veuve, demeurant au logis et fermes du dict Me Boisset.

Furent presents : Jehan Le Maire Me paticier à Paris ; Georgette Lombard mere de Claude future espouse, Claude Lombard son ayeul maternel ; Guiye et Perrette Lombard

ses tantes maternelles; Me Claude Lombard huissier audiencier au grenier à scel de Saulx Le Duc son cousin germain; Et Jacques de Paris Me paticier oublayer à Paris amy commung des parties.

La mère de la future epouse est intervenue au présent contrat pour la somme de 200 l. dont 100 l. en denyers comptans, 100 l. en linge et hardes à son usaige.

Le futur espoux doue la future espouse de. 300 l. de douaire prefixe.

9 may 1641. Ins. le 9 sept. 1641.
[Y 181 fo 330.

BOILLY (Jacques de). — Cession à honnorable femme Jacqueline Auget, femme de Jacques de Boilly, Me joueur d'instrumentz, demeurant à Paris de tous droits sur les biens de feu Estienne Liberge.

26 décembre 1612. Ins, le 31 janvier 1613.
[Y 153 fos. 224 et 225.

— Par devant Pierre Viard et Abel Le Thuillier, tabellions royaux,

Jehan et Nicolas, dictz Auget, frères, enffans de deffunctz Jehan Auget et de Jacqueline Durant, laquelle estoit fille de deffuntctz André Durand et de Guillemette Liberge, vivans demeurans en la paroisse de Sausenzalmare, vicomté de Monstiervillier, dépendante du baillage de Caux province de Normandye ; ledict Jehan Auget demeurant en la paroisse de Beuzeville le Greniez et ledit Nicolas à Godarville, cèdent :

A Jacques de Boilly, Me joueur d'instrument et à Jacquelline Auget, sa femme, demeurans en la ville de Paris, paroisse St Paul, rue St Anthoine, tous leurs droits dans la succession de deffunctz Estienne Liberge, vivant Me tailleur d'habitz. Ladite cession faite à cause de la bonne amour et amitié naturelle que à cause des grands frais et procès que lesdits de Boilly et sa femme ont soustenuz querellans et disputans ladicte succession.

21 décembre 1621. Ins le 23 février 162.
[Y 162 fos. 341-342.

BONNARD (Rolland).
1627. V. Heudebert (Estienne).

BONNEFOY (François).
V. Milot.

BOUBOT (Philippe).
1623. V. Royer (B.)

BOUCHER (Charles).
1642. V. Milot (Fr.).

BRANCHU (René). — Donation mutuelle entre René Branchu, Me joueur d'instrumens à Paris, demeurant rue de la Huchette, paroisse St Séverin, et Jeanne Robineau, sa femme.

10 aout 1625. Ins. le 22 aout.
[Y 105 fo. 270.

BRASSEIL (Raouland). — Pardevant Jehan Yver et Nicolas Vassart notaires, donation entre vifz par :

Raouland Brasseil chantre de la chappelle de musicque du Roy suyvant le Court estant de présent à Paris

A Marye Pastoureau vefve de feu Guyon du Four vivant armurier à Paris et à Olivier son filz.

De la somme de 60 livres tournois de rente viagère leur vie durant pour retourner ensuite aux héritiers du donateur.

A prendre sur ses biens meubles et immeubles et sur ses gages ordonnés par le Roy à cause de sondict estat.

3 novembre 1568. Ins. le 14 may 1571.
[Y 111 f° 312 verso.

BRIVART (Jehan). — Par devant Gerbault et Desnotz, notaires donation mutuelle entre :

Honorable homme Jehan Brivart, M^e faiseur d'instrumens de musicque, bourgeois de Paris,

Et Raoulline Denis, sa femme.

Et a ladite Denis déclaré ne savoir escripre ne signer.

30 avril 1606. Ins. le 14 avril.
[Y 145 f° 67.

BROUSSAULD (Léonard). — Par devant Guillaume Janot et Philippe Cothereau, notaires, Mre Léonard Broussauld, chantre de la chappelle de musique du Roy et chapelain perpétuel de la S^te chapelle du Palais royal, à Paris, gisant au lit, mallade en une maison de l'enclos du Palais dépendant de ladicte chappelle. Legs divers. Fait en la chambre au premier estaige ayant veue sur la court de ladicte maison.

12 juin 1609. Ins. le 23 juillet.
[Y 148 f° 331.

BRUNET (Annet). — Pardevant Olivier Le Moyne et Pierre Belot notaires, contrat de mariage entre :

Annet Brunet M^e joueur d'instruments à Paris et y demeurant es faulx bourgs de Paris, hors la porte Sainct Michel,

Et Marie Lhermitte fille de deffunct Jehan Lhermite et de vivante Marguerite Franson,

Ladicte veuve Marguerite Franson intervient au present contrat en faveur de Marie Lhermite sa fille pour la somme de 200 escuz sol. quelle promect luy paier tant pour ses droictz successifs à la mort de son père que advancement dhoirie; la dicte Marie Lhermite ne pourra luy demander aucune reddition de compte, mais la laisser vefve en paix sa vye durant.

Le futur espoux doue la future espouze du douaire coustumier.

29 janv. 1580. Ins. le 19 may 1580.
[Y 121 f° 441.

BRUSLARD (Jacques). — Pardevant Rallu et Lestoré notaires, donation mutuelle entre :

Jacques Bruslard viollon ord^re de la Chambre du Roy,

Et Jacquette Tellier, sa femme.

28 juin 1650. Ins. le 3 aoust 1650.
[Y 187 f° 323.

BRULARD (Vincent).

1643. V. Parisot (J. P.).

DE BURET (Balthazard). — Pardevant Mouffle et Le Vasseur notaires, donation reciproque entre :

Noble homme Balthazard de Buret violon ordre de la Chambre du Roy a Paris et y demeurant rue Quinquempoix, paroisse St Jacques de La Boucherye,

Et Julienne Le Brest sa femme,

Considerant en eulx l'amytie et affection quilz se portent, le soing & dilligence que chascun deulx a prins pour acquerir le peu de biens qu'il a pleu a Dieu le Créateur en son Infinie bonte leur prêter en ce monde et nayans aulcuns enffans vivans.

6 avril 1640. Ins. le 27 mars 1641.

[Y 181 fo 124.

— Pardevant Germain Tronson et Claude Dauvergne notaires, contrat de mariage entre :

Honorable Noël Vallee bourgs de Paris, fils de deffunct Jean Vallée, vivant marchd demeurant en la ville de Mortaigne en Perche et de vivante Catherine de Hail demt en lad. ville de Mortagne, de présent au service de M. l'Abbé de Bullion, d'une part ;

Et Julienne Le Bret veuve de feu Balthazar de Buret, vivant escuyer de la vennerie du Roy et violon ordre de la Chambre de Sa Mte demt à Paris rue Quimquempoix paroisse St Jacques de la Boucherye.

Lesdictes parties assistées de : de Hail ; discrette personne frère Gerôme Vallée oncle de Noël, prebstre religieux profès à l'abbaye de Bercq et frere Charles Compaignon aussi prebstre et religieux en lad. abbaye.

23 aoust 1644. Ins. le 12 dec. 1644.

[Y 184 fo 59.

CAIGNET (Denis).

1625. V Ballard (Pierre).

CAROUBEL (Pierre Francisque). — Par devant Jean Dupuis et Nicolas Le Boucher, notaires, furent présentes :

Révérendes religieuses professes de l'ordre et règle primictifve St Benoît et de la Congrégation N. D. du Calvaire du couvent et monastère St Germain des Prez, lez Paris, deuement congregées.....

Et Marie Caroubel, majeure, usante et jouissante de ses droits et biens, demeurant à Paris rue St Martin, parroisse St Nicolas des Champs, fille de deffunctz et honnorables personnes Pierre Francisque Caroubel, vivant viollon ordinaire de la Chambre du Roy, et Catherine Lemaire, sa femme. Laquelle demande à recevoir l'habit dudit ordre au monastère de Vendôme et déclare faire donation aux dites religieuses de 120 l. 6 s. 10 d. t. de rentes délaissées par Pierre Francisque Caroubel, son père, par contrat en forme de partage des biens de ladite Catherine Lemaire, plus 121 l. de rentes diverses.

Fait en la grille et parloir du couvent sus désigné, le 18 juin 1630. Ins. le 20 septembre.

[Y 171 fos 115-116.

CARTIER (Anthoyne). — Pardevant Claude du Haultsoys et Jacques Bardin notaires, contrat de mariage entre :

Honorable homme Me Anthoyne Cartier musicien demeurt à Paris rue du plastre,

Et Marie Tanneguy vefve de Martin Freslon vivant marchand peintre à Paris et y demeurant au Mont Sainct Hillaire,

En présence de :

Hierosme marchand et bourgeois de Paris frere utérin de ladicte vefve Marie Tanneguy; Me Charles Pilard secretaire du Révérend Pere en Dieu Mgr Joseph abbé de l'abbaye Madame Saincte Geneviéfve du Mont, de Paris ; et Felix Chaby marchand de vins bourgeois de Paris amy dudict futur espoux.

Apport du futur espoux : 50 escuz dor soleil en deniers comptans ; 150 l. en biens meubles et habits ;

Apport de la future espouze : 200 liv. en meubles, ustanciles d'hostel, linge & habitz.

De part et dautre ces biens qui seront en commungs sont francs de toutes debtes.

Le futur espoux doue sa future espouze de 200 l.

10 sept. 1562. Ins le 17 déc. 1562.
[Y 103 fo 266.

CAUX (Salomon de). — Donation mutuelle entre Salomon de Caux. ingénieur et architecte du Roy, demeurant à Paris, rue de Poitou marais du Temple St Nicolas des Champs, et damoyselle Ester Piccart, sa femme. Signé Grouyn et Reversé.

15 janv. 1626. Ins. le 28 février.
[Y 166 fo 1.

CAYTTI (Marcel). Par devant Germain Desmarquetz, et Claude de Troyes, notaires, donation réciproque entre :

Marcel Caytti, vallet de chambre du Roy et musicien de la chapelle de Sa Magesté,

Et Angélique Bachy, sa femme, demeurant à Paris, rue du Plastre, paroisse St-Jehan en Grêve ;

Lesquels estans en bonne prospérité et santé de leurs corps, comme il est apparu aux notaires soussignez par l'inspection de leurs personnes, considérans les grandes peines qu'ils ont euz et espèrent à l'advenir avoir à amasser les biens qu'il a pleu à Dieu nostre créateur leur donner en ce monde, désirans soy en récompenser l'un l'autre à ce que le survivant d'eulx ait meilleur moien de s'entretenir en son estat et qualité, joinct que de leur mariage ils n'ont aucun enfant nay ou à naistre.

29 avril 1606. Ins le 7 juillet.
[Y 145 fo 193, 194.

— Par devant Gilles Marion et Robert Tulloue, notaires, Marcel Cayty, vallet de chambre du Roy et musicien ordinaire de la chapelle et de la chambre de sa majesté, témoin au mariage de noble homme Mario della Volta, gentilhomme bolognois, pensionné du Roy.

11 sept. 1618. Ins. le 19 sept.
[Y 159, fo 326.

— Par devant Jean Marreau et Estienne Le Roy, notaires :

Marcel Caity, musicien ordinaire de la chambre, chapelle et musicque du roy, demeu-

rant à Paris, rue St-Anthoine, parroisse St-Paul, en son nom et en celuy de damoiselle Angelicque de Basque, sa femme fait donation

Aux vénérables religieux et provincial et deffiniteurs de la communaulté de Bourges, dict la province de St-Guillaume, d'immeubles sis au village et paroisse St-Moreau, prévosté de Melun soulz condition que lediz religieux, seront tenus...

De bailler et fournir ausdiz sieur et damoiselle Caity, ung petit logis qui est proche le couvent desdiz Augustins dudict faulxbourgs St-Germain des Préz, consistant en petite salle basse, chambre haulte et garde robbe, cave avec ung puis. Pour eux loger et accommoder pendant leur vie. Et de leur fournir par chacun an quatre muidz de vin du creu desdictes vignes, ou autre semblable ; quatre setiers de bled froment; quatre voies de gros bois, deux cens de cotteretz et deux cens de fagotz...; de faire dire, chanter et célébrer en leur intention pendant leur vivant une basse messe par chascune semaine audit couvent fondé audict St-Germain des Prés, et outre de donner la sépulture aux corps desdits Caity après leur décedz, en l'église dudit couvent, et de faire dire, chanter et célébrer à perpétuité du jour du deceds desdits Caity à tel de leur couvent que bon leur semblera une messe basse de requiem pour le repos de leurs âmes.

23 octobre 1629. Ins. le 31 décembre.

[Y 170 f° 144-149.

CHABANCEAU DE LA BARRE. — Par devant Pierre Manchvielle et Anthoine Desquatrevaulx, notaires, donation par :

Denise Fenyn, femme de Jehan Langlois, marchant et bourgeois de Paris, demeurant rue d'Orléans, paroisse St-Eustache;

A Pierre et Jehanne Chabanceau ses petits neveux, enfans de Pierre Chabanceau, dit de la Barre, père, à ce présent et acceptant pour eux,

De la somme de huit cens l., à prendre par eulx et le survivant d'eulx sur tous biens meubles et immeubles qui se trouveront lui appartenir au jour de son décedz.. pour la bonne amytié et dillection naturelle que ladicte Fenyn dit porter aux dits Pierre et Jehanne Chabanceau, et pour leur donner moyen d'être mieux pourvus par mariage.

26 juillet 1608. Ins. le 23 juillet 1609.

[Y 148. f° 234 et 235.

— Pardevant de Monhenault et de Turmenyes notaires dotation réciproque entre :

Pierre Chabanceau Sr de La Barre bourgeois de Paris,

Et Dlle Marie le Carron sa femme demeurant ensemble à Paris rue Bourtebourg parroisse Sainct Paul,

Lesquelz estans en bonne santé et prospérité de leurs corps, ayans bons propos, mémoire et entendement ; considérant n'avoir point denffans et la bonne amytié quilz se sont portez et quilz se portent mutuellement.

8 décembre 1636. Ins. le 15 décembre.

[Y 177 f° 79.

— Pardevant Chalon et St Jean notaires contrat de mariage entre :

Pierre Chabanceau escuyer Sr de la Barre et du Bois Rousseau, gentilhomme servant

et ordre de la Chambre du Roy demeurt à Paris rue Ste Croix de la bretonnière paroisse St Jean en Grève,

Et Dame Marguerite de Lespinay vefve de feu M. Charles de St Bertrand, vivant chevalier seigr de La Broux, d'Aubigny et autres lieux, capitaine d'une Cie de chevaux légers entretenus pour le service de Sa Mté, demt à Paris en la mesme rue et paroisse,

Témoins du costé du futur époux :

Pierre Chabanceau dict La Barre ordre de la maison du Roy et Anne Recouvremont sa femme, son oncle et sa tante ; Jacques Charton seigr de La Terzier, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé ; Noble homme Hugues Betault Conr du Roy et receveur des Consignations de la Cour demt à Paris ; Lucas Betault consr du Roy, receveur des Consignations du grand Conseil à Paris ses amis ;

Du costé de la future épouse : Charles Hervé Consr du Roy en la Court de Parlement ; François Quatresolz Consr du Roy en la Court de Parlement; Samuel Petit advocat en en lad. Court ; De la Tour trésorier de la maison du Roy, ses amis.

Il n'y aura aucune communaulté de biens entre les époux.

Dame Marguerite de Lespinay possède 66.000 l., quelle promect mettre es mains du notaire soulzsigné.

20 janvier 1650. Ins. le 6 avril 1650.
[Y 187 fo 203.

CHAMBONNIERE (Robert Chartriot Sr de).
1601. V. Champion.

CHAMPION (Jacque Sr de la chapelle). — Par devant Estienne Contesse et Claude Le Voyer, notaires, contrat de mariage entre :

Jacques Champion, escuier, sieur de la Chapelle, vallet de chambre ordinaire du Roy, demeurant à Paris, rue de la Chanverrerye, paroisse St-Eustache ;

Et damoiselle Anne Chartriot, fille de Robert Chartriot, escuier, St de Chambonnière, demeurant au Plessis Feu Ansoult près Rozoy en Brie, et de deffuncte damoiselle Françoise Hervé, jadis sa femme en premières nopces.

En la présence de :

Damoiselle Marie Boucheron, à présent femme de Chatriot, père de la future ; Anthoine Hervé, bourgeois de Paris, oncle maternel et Hubert Froment, secrétaire de la Chambre du Roy, cousin maternel à cause de damoiselle Françoise Mortier, sa femme ; et Me Pierre d'Aubonne, esleu pour le Roy en l'eslection de Valoigne, affin et amy dudict sieur de la Chappelle.

Ledit Chartriot, a céddé et transporté aux futurs époux ce acceptans, tant sur ce que peult appartenir à ladicte future épouse du propre de sa feue mère que en advancement d'hoirie à la succession future d'icelluy Chartriot père, 33 escus et un tiers pour la réduction suivant l'édit, de 100 l. t. de rente, audit Chartriot appartenant par le deceds de feu Nicolas Chartriot, son père, vivant procureur en la Chambre des Comptes, auquel elle a été constituée par le prévost des marchands de ceste ville, le 24 mai 1564, pardevant Jablier et Courtilier, notaires. Et ce outre, 16 escus sol deux tiers de rente à la future espouze appartenans par le deceds de sa dite feue mère à laquelle ilz apparte-

noient par le don qui luy en avait esté fait par deffunte Mlle d'Aulnoy, à prendre sur ladicte ville et assignez sur les aydes.

Le futur espoux doue sa future épouse de 66 escus sol deux tiers de rente de douaire préfixe.

31 janvier 1601. Ins, le 19 mai.

[Y 140 f° 136, 137.

CHANCY (François de). — Pardevant Boussard clerc juré et justicier notaire au lieu et parroisse de Prenoy et Pierre Tixier notaire aud. lieu, donation entre vifs par :

Jehan Danjou chenier filz aisné et principal héritier de Regnauld Danjou et de Jehanne Michel ses père et mère demeur^t^ rue du Temple à^e^ Paris,

A Françoys de Chancy filz de Messire Claude de Chancy, chev^r^ seigneur dudict lieu Pamiers et Le Prenoy.

De 400 escu sol. à charge par ledict Chancy de payer la somme de 50 escus à D^lle^ Jehanne Munyer à l'acquict dudict donataire.

20 aout 1580. Ins. le 20 octobre 1580.

[Y 122 f° 238 verso.

CHARLOT (Claude). — Par devant Jacques Morel et Michel de Beauvais,notaires, contrat de mariage entre :

Claude Pron, fille de Perrette Richard, vefve de feu Simon Pron, bourgeois de la ville d'Orléans, logée de présent à Paris, rue de Beauvais, paroisse St-Germain l'Auxerrois,

Et Claude Charlot, viollon ordinaire de la chambre du Roy, demeurant à Paris, rue du Chantre, susdite paroisse.

En présence de :

Estienne et François Pron, frères; René Lochard, clerc du guet des gardes écossaises du corps du Roy et Claude Richard sa femme oncle et tante de la future épouse ; Antoine Musnier, bourgeois de Paris ; Hiérosme Gonault, neveu ; Nicolle Dallemaigne, tante ; Louis Le Vavasseur,viollon ordinaire de la chambre du Roy, cousin germain ; César Petit mathématicien et M^e^ en faict d'armes; Louis Langlois, aussi M^e^ en faict d'armes ; et des sieurs Deshuis, de Castre, Mollé et Maillard, amis.

Ils déclarent avoir fait de leurs biens un inventaire déposé chez les notaires ci-dessus le 12 janvier 1634. Les Sieur et dame Lochard donnent à la future épouse 1.000 l. tant en derniers comptans, vaisselle d'argent, bagues joyaux et autres meubles, que pour son logement de quatre années en la maison où ilz sont demeurans, à raison de 100 l. par an; de plus ladite tante fait don à la future épouse de la moitié de tous les biens qui pourront provenir de la communauté d'entre son mari et elle. Le futur époux constitue à la future un douaire préfixe de 1.000 l.

29 janvier 1634. Ins. le 12 mai.

[Y 175 f° 44.

— Pardevant Francoys Guerreau et Francoys Ogier notaires, donation entre vifs par :

René Lochart conseiller et clerc du guet des gardes du corps du Roy et Claude Richard sa femme demeur^t^ rue St-Vincent paroisse St-Roch solidairement ;

A Claude Charlot l'un des 24 viollons de la chambre du Roy, et Claude Pron sa femme presens et acceptans.

De la moitié d'une maison size à Paris rue St-Vincent en la censine de monseig^r^ l'Archevesque de Paris et dans laquelle René Lochard et sa femme se réservent leur vie durant le logement qu'ils y occupent.

Cette donation est faite à charge par led. Charlot et sa femme de payer solidairement chascun an 120 escuz de rente a René Lochart et à sa femme. Au cas ou ceux-ci prendraient un logement ailleurs, Charlot et sa femme leur donneront 250 l. par an, dans lesquelles seront compris les 120 escuz ci-dessus de rente annuelle.

1er aoust 1641. Ins. le 9 aoust 1641.
[Y 181 f° 292.

CHARPENTIER (Jean).

1647. V. Belon (A.).

CHARPENTIER (Louis). — Pardevant Pierre Parque l'aisné et Claude Menard, notaires, contrat de mariage entre :

Jacques Ledo marchand frippier à Paris

Et Anne Parmentier

Témoins : honorable home Jacques Darques M^e^ pelletier bourgeois de Paris. Me Louis Charpentier chantre de la chapelle du Roy et de La Royne ; Me Jehan Labours (ou Cabours), M^e^ mercier, bourgeois de Paris ; et Pierre Brie barbier estuviste à Paris.

8 oct. 1641. Ins. le 8 nov. 1641.
[Y. 181 f° 386.

CHARRON (Jean) dit La Violette. — Pardevant Charles François de St-Vaast et Jacques Le Gay notaires donation mutuelle entre :

Jean Charron dict La Violette, tambour de la Cie de M. de Laigle capitaine au Rég^t^ des gardes du Roy, demeur^t^ à Paris à St-Germain des Prez rue du Four ;

Et Marie Vien sa femme.

15 février 1644. Ins. le 18 février 1644.
[Y 183 f° 252.

CHASTELLET (Nicolas Jaquelin S^r^ de) — Par devant Claude Dubois et Nicolas Taconnet, notaires, contrat de mariage entre :

Nicolas Jaquelin, sieur de Chastellet, ordinaire en la musique de la royne mère du Roy, estant de présent à Paris, logé rue des Arcès, parroisse St Médéricq âgé de XXX ans ou environ, fils de honnorable homme Nicolas Jacquelin, marchant demeurant à Gien sur Loire, et de deffuncte Perrette Angot, jadis sa femme ;

Et Marie Sodey, fille de Pierre Sodey, conseiller du roy, conseiller ordinaire et provincial des guerres en Guyenne, et de Marie Buchet, demeurant ordinairement à St-Verin, près d'Urpoix, estant de présent à Paris, logez rue de la Cloche perse, parroisse St-Gervais.

En présence de :

Me Bouguier, Sr de Montflin, conseiller du roy en sa cour de Parlement à Paris ; M. Nicolas de Mellians aussi conseiller audict parlement ; Me Gabriel Bataille maistre de musicque des roynes ; Me Paul Auget, maistre de musicque de la royne, mère du roy.

Et de Anthoine Merye, frère de la dite Marie Sodey ; Anthoine Charron, sieur d'Aulnoy conseiller du Roy, trésorier général de l'extraordinaire des guerres ; Claude Roger de Cominges, Sr de Verain ; Me Hillaire Le Clerc, conseiller du Roy et conseiller ordinaire

et provincial des guerres en Bourgongne ; Me Pierre Moreau, conseiller et aulmosnier du Roy ; Marye Dubois, vefve de feu Me Jehan Le Normant vivant notaire, et Me Pierre Ballard commissaire ordinaire de l'artillerye, tous amis.

Les dits Sodey et Marie Buchet donnent à la future épouse la somme de 3.600 l. ; savoir 600 la veille des espousailles, et les 3.000 restantes « sy tost que le futur espoux aura composé de quelque office ou achepté quelque héritage et non plus tost » Ils promettent pour la veille des espousailles 150 l. en habits, linge, bague, joyaulx à l'usage de la future espouze.

Le futur époux constitue à la future épouse un douaire de 1.600 une fois payé. Fait et passé en une maison sise à Paris, rue Geoffroy Lasnier où est pour enseigne l'image Nostre Dame, de la parroisse St-Gervais.

22 janvier 1624. Ins. le 15 mai
[Y 164 fo. 239.

CHAUDRON (Guillaume). — Pardevant Ogier et Le Mercier notaires, furent présents :

Jacqueline Doreau vefve de feu Jehan Marces vivant bourgeois de Paris, demeurant à présent rue Nefve des Jeulx de Paulmes parroisse sainct Eustache ;

François Marces poursuivant la maistrise de Me barbier chirurgien à Paris et Barbe Bicheur sa femme, demeurant avec lad. Jacqueline Doreau ; Guillaume Chaudron l'un des 24 viollons du Roy et Marie Marces sa femme, demeurant à Paris, rue Gervais Laurens, paroisse Ste Croix, d'autre part.

Laquelle Doreau a dict avoir baille plusieurs sommes d'argent à ses enfants en advance dhoirie,

Considérant d'ailleurs qu'elle a peu de revenus et qu'elle s'est desnuée entre leurs mains des deniers comptans quelle avait, Françoys Marces, Barbe Bicheur sa femme, Guillaume Chauldron et Marie Marces sa femme, s'engagent solidairement à payer à la dicte Veuve Jacqueline Doreau une pension de 150 l. sa vye durant et « oultre subvenir par moytié des deniers qui luy feront besoing oultre ses revenus quelle a, et quante touttefoys quelle tombera mallade ou en cas quelle veuille aller demeurer en pension chez led. Chauldron et sa femme comme elle est à présent chez led. Marces et sa femme »

27 avril 1637. Ins. le 26 aoust 1637.
[Y 178 fo 19.

CHAUDRONNIER (Jehan). — Pardevant Marion et Cartier notaires, donation mutuelle, entre :

Jehan Chaudronnier suisse et fiffre des Cent suisses du Corps du Roy demeurt au faulxbourg St Honnoré en la maison de Lescuier boullenger, parvis St Roch ;

Et Jacqueline de Beauvins, sa femme.

26 febvrier 1644. Ins. le 29 febvrier 1644.
[Y 183 fo 260.

CHAUSSÉ (François). — Par devant Nicolas de Lambon, notaire royal, et commis général à l'exercice du tabellionage d'Estampes, donation réciproque entre :

Me François Chaussé, organiste et maistre des enfans d'aube en l'Eglise N. D. d'Etampes, et Marie Basle, sa femme. En présence de :

Me Jacques Homard, presbtre, chanoine en l'église N. D. d'Estampes, y demeurant ;

Cautien Sureau, sergent en la justice du Mesnil Girault, et Jehan Touchet, clerc, demeurant audit lieu.

19 juillet 1630. Ins. le 23 octobre.
[Y 171 f°. 163, 164.

CHEVALLIER (Charles). — Pardevant Jacques Landry et Arthur Le Vasseur notaires donation par:

Jehan Chevallier suyvant les armes, natif de Paris filz de deffunct Charles Chevalier luy vivant haultboys et l'un des viollons du Roy,

A Margueritte Despres sa mère vefve desdict deffunct Charles Chevallier demeurant à Paris, au bout du Pont Nostre Dame devant léglise de la Madeleine.

De tous ses biens meubles et immeubles en s'en réservant lusuffruict sa vye durant

27 oct. 1594. Ins. le 29 oct. 1594.
[Y. 134 f° 57.

— Par devant les notaires Guerreau et Joly, fut présent :

Charles Chevallier joueur de luth, demeurant à Paris rue Aubry le Boucher où pend pour enseigne l'image St Jacques, parroisse St Leu et St Gilles.

Lequel, pour la bonne amytié qu'il porte à Jacques Yvonneau, son neveu, filz mineur de feu Jacques Yvonneau, sergent à verge au Chastelet, et de Suzanne Chevallier, jadis sa femme, à présent femme de Nicolas Fauvel, M^{e} sellier lormier à Paris, afin de lui donner moïen de se perfectionner audit jeu de luth, luy a par ces présentse, fait don entre vifz de trois cens livres.

17 octobre 1611. Ins. le 19 octobre.
[Y 151 f°. 320.

CHEVALLIER (Nicolas). — Par devant Pierre Guerreau et Pierre Parque, notaires, contrat de mariage entre :

Nicolas Chevallier, de la musique du Roy, demourant soulz la Tonnellerye, près St Eustache,

Et de Catherine Baudouyn, vefve de feu Louis Sanson, vivant marchant et bourgeois de Paris, demeurant soulz ladite Tonnellerye.

En présence de :

Me Nicollas Alexis Michault, commis aux finances ; Jehan Desmoulins, maistre faiseur d'instrumens de la maison du Roy; Pierre de Flexelles, Sr du Grand et Petit Merlet, oncle maternel, à cause de Charlotte Baudouyn, sa femme ; Mr Denis Baudouyn, chanoyne de Chartres prieur de St Laurens, aussy oncle maternel ; Me Jehan Daubray, commissaire et examinateur au Chastellet de Paris et Jehan Lucas marchant drappier, bourgeois de Paris.

Les futurs époux recevront de la veuve Sanson 2.000 l. en derniers comptans, savoir moitié en juin prochain et l'autre moitié dans les trois mois suivans ; et ledit sieur de Flexelles s'oblige au paiement de ladite somme et en fait sa propre dette. Le futur époux doue sa future épouse de la somme de 100 l. de douaire préfixe.

9 mars 1628. Ins. le 15 juillet.
[Y 168 f°. 282-284.

CHEVALLOT (Jehan). — Pardevant Desnotz et Arragon notaires donation entre vifs par :

Jehan Chevallot presbtre chantre et chanoyne de la chappelle de musicque du Roy;

A Nicolas Le Mesle marchand bourgeois de Paris et à Adrienne Chevallot sa femme, sœur dud. Jehan Chevallot; à Jehan Chevallot le jeune et à Claude Chevallot frère dudict Jehan Chevallot donateur ;

De tous ses biens droictz successifs qui luy pourraient revenir par les decedz de deffunctz Jehan Chevallot vivant marchand bourgeois de Paris et Etiennette Muret ses père et mère.

3 sept. 1576. Ins. le 5 sept. 1576.
[Y 117 f° 381.

COQ (César et Pierre).
1587 V. Mazarin (Ch·).

COCQUET (Vincent).
1619. V, Mazuel (Jean.).

COHANET (Nicolas). — Pardevant Clément Bernard et Guillaume Cadier, donation réciproque entre :

Nicolas Cohanet organiste en leglise sainct Estienne du Mont à Paris et y demeurant près la porte sainct Marcel dedans la Court de l'hostel de Bavyeres ;

Et Loise de Robert sa femme.

33 sept. 1583. Ins. le 17 oct. 1583.
[Y 125 f° 163

COLLET (Baptiste). — Par devant Cyramy et Imbert notaires, donation entre vifs par :

Baptiste Collet organiste de léglise des Innocens à Paris de tout droit part et portion sur la terre et seigneurie de Bazoches ;

A Jehanne Collet sa sœur, pour la bonne amour que le dit Baptiste Collet a envers elle et pour les bons et agréables services que la dicte Jehanne a faictz par ci-devant à son frère.

3 oct. 1542. Ins. le 29 octobre.
Y 88 f° 219.

CONSTANTIN (Louis).
1618-1619. V. Leschassier (François).

— Par devant Paysant, notaire, donation par :

Pierre Farré, buvetier de la première chambre des requestes du Palais, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Coulombe, paroisse de St-Landry en la Cité,

A Louis Constantin, violon ordinaire de la Chambre du roy et maistre des joueurs d'instrumens, tant haults que bas par tout le royaume de France, demeurant à St-Germain des Prez lez Paris, rue de Bussy, paroisse S^{e}-Sulpice,

De la moitié par indivis d'ung jardin et de deux maisons attenanct, deppendans dudit jardin scises faulbourg St-Marcel, grande rue Mouffetar, à la charge par le donataire de bailler et fournir à Toussaine Faré, niepce dudit Faré donateur, la somme de 300 l. aussitôt après le décès de celui-ci.

26 aout 1631. Ins. le 27 aout.
[Y 172 f° 96.

— Pardevant Charles de Sainct Vaast et Jacques Legai donation reciproque entre :

Noble homme Louis Constantin violon ordre de la Chambre du Roy demeurt à St-Germain des Prez rue de Bussi

Et Margueritte de La Grange sa femme,

Considérans n'avoir pas denffans et que par la grâce de Dieu, depuis qu'il a pleu a sa divine bonté de les conjoindre par le lien sacré du mariage, ils ont toujours vescu en bonne paire, amytié et concorde.

27 sept. 1641. Ins. le 17 déc. 1641.
[Y 181 f° 431.

CONTY (Nicolas). — Pardevant Huart et Toutain notaires donation mutuelle entre

Nicolas Conty Me faiseur d'orgues et bourgeois de Paris demeurant à la Villenefve sur Gravais paroisse Nostre Dame de Bonne Nouvelle

Et Francoise Derous sa femme,

18 aoust 1642. Ins. le 31 sept. 1641.
[Y 182 f° 311.

CONVERS (Nicolas). — Par devant Estienne Aubert et Jaques Filesacq notaires, donation reciproque entre :

Nicolas Convers, Roy et maistre des menestriers du Royaulme de France.

Et Jehanne Cheron sa femme

Tous deux en bonne sante et prosperité de leurs corps, mémoire, entendement. Considérant n'avoir aucuns enffans et les grandz travaux quilz ont eus a acquerir ce quilz possedent depuis 26 ans ou environ quilz ont vescu ensemble.

Et en cas de contestation de cette donation mutuelle de la part des héritiers du premier mourant, celui-ci dès maintenant les prive de tous leurs droitz successifs après le survivant qui pourra si bon luy semble distribuer son bien en aumosne.

16 oct. 1551. Ins. le 18 déc. 1551.
[Y 97 f° 151.

COPPEAU (Gervais). — Par devant Nicolas Pryvé et Denis Courtilier, notaires, contrat de mariage entre :

Gervais Coppeau, Me joueur d'instruments à Paris, demeurant rue de la Tascherie paroisse St-Médéricq ;

Et Jehanne Thareil, veufve de feu Nicolas Caillouet, vivant marchant passementier à Paris, demeurante en ladicte rue de la Tacherie.

En présence de :

Gervais Coppeau, aussy Me joueur d'instrumens à Paris et Marguerite Bazin, sa femme père et mère du futur ; Me Vincent Raffard, procureur au parlement, amy ; et Nicolas Villequin, Me passeur en portz de Paris, et Suzanne Thareil, sa femme, cousine germaine de la future

Jehanne Thareil promect apporter troys cens escuz sol. Le futur époux doue sa future épouse de cent escuz sol.

29 juin 1602. Ins. le 23 octobre.
[Y141. f° 238 et 239.

— Par devant Estienne Gerbault et Charles Lestoré, notaires contrat de mariage entre :

Gervais Coupeau, Me joueur d'instrumens à Paris et viollon ordinaire de la Chambre du Roy, demeurant rue de la Tascherie, parroisse St-Médéricq,

Appoline de Raines vefve de défunt Me André Phillibert, vivant bourgeois de Paris, demeurant en ladicte rue.

Le futur époux doue la future épouse de 300 l. t.

27 octobre 1630. Ins. le 7 novembre.
[Y 171. fo 180 et 181.

— Pardevant Anceaume et Lestoré notaires contrat de mariage entre :

Gervais Couppeau joueur d'instruments à Paris, violon ordinaire de la Chambre du Roy demeurant rue de la Tascherie parroisse St-Mederic ;

Et Perrette Foucques, fille majeure de deffunct Robert Foucques vivant Me boucher à Launay l'Abbaye en Normandie, et de vivante Michelle de Granne demeurt à Paris rue de la Harpe, parroisse Sainct Benoist.

Apport de Perrette Foucques : 1000 l. en meubles, bagues, joyaulx, dont il sera faict inventaire.

Le futur espoux doue la future espouse de 900 l.

Donation reciproque après decedz

3 décembre 1637. Ins. le 4 mars.
[Y 178 fo 309.

CORDIER (Jehan).

1636. V. Ballon (Anthoine).

COURT (Thomas de). — Donation mutuelle entre honnorables personnes :

Thomas de Court, Me joueur d'instrumens de musicque à Paris, y demeurant rue Galande, parroisse St-Séverin,

Et Catherine Racleau, sa femme, qu'il a auctorizée pour l'effect du contenu de ces présentes,

Estant par la grâce de Dieu, en bonne disposition de corps et d'esprit et d'entendement, comme ilz ont dict, disans que dès six ans ou environ ils ont esté conjoinctz par mariage, et qu'ilz ont tous les jours vescu en paix, amityé et tranquillité et qu'ilz ont pris beaucoup de peine pour acquérir la plus grande partye des biens qu'ilz ont, et attendu qu'ilz n'ont aucuns enfans vivans, pour eulx rémunérer, et récompenser l'un l'aultre des plaisirs, courtoisies et amitiez qu'ilz ont euz et reçoipvent journellement l'un de l'aultre, et affin que le survivant d'eulx deulx ayt meilleur moyen de vivre honnestement le reste de ses jours.

9 décembre 1606. Ins. le 30 mai 1608.
[Y 147. fo 154.

1637, V. Belleville (J. de).

1620. V. Pitoiset (François).

DAGEYNES (Jehan). — Pardevant Thomas Perier et Catherine Fardeau donation réciproque entre

Jehan Dageynes tabourin domestique du Roy et mayeur des Compagnyes de la garde demeurant à St Denis en France et estant de present à Paris ;

Et Cancyenne Ranyn sa femme,

Considérant les grandz peines quilz ont eues et pourront avoir, ne voullans estre ingratz daulcun envers lautre, au contraire.

10 décembre 1572. Ins. le 10 décembre 1572.

[Y 112 f° 300.

DAIREAU (Guillaume). — Guillaume Daireau, M^e joueur d'instrumens à Paris, témoin au contrat de mariage de Jehan Bidault, vallet de chambre de M. de Roques, demeurant à Paris rue de Jouy, paroisse St-Paul, avec Marie Camoty ; comme amy de la future épouse.

31 juillet 1623. Ins. le 14 juillet 1628.

[Y 168. f° 276.

DALPHINON (Baptiste). — Pardevant Pierre Rossignol et Mathurin Le Nain notaires, contrat de mariage entre :

Noble homme Baptiste Dalphinon viollon ord^re de la Chambre du Roy à Paris & y demeurant rue des Vieulx Augustins,

Et honorable femme Magdeleine Galleson vefve de feu Jehan Damargne, vivant marchand drappier à Paris et y demeur^t rue des Vieulx Augustins.

En présence de :

Noble Homme Denis Guerin controlleur pour le Roy en la province de Champaigne amy commung des dictes parties,

Le futur espoux doue la future espouze de Cent escuz dor sol.

1er février 1581. Ins. le 17 février 1581.

[Y 122 f° 290.

DARGILLIERES (Jehan). — Pardevant Denetz et Arragon notaires, donation entre vifs par :

Jehan Dargillières M^e faiseur d'orgues et de tous autres instruments de musique à Paris et y demeurant rue de Trousse Vache et Marie Foucques sa femme ;

A Guicharde Rousseau vefve de feu Jehan Foucques en son vivant marchand et bourgeois de Paris père et mère de ladicte Marie Foucques,

De tous les biens qui leur doivent échoir par le deces de deffunct Jehan Foucques.

5 mars 1569. Ins. le 27 may 1569.

[Y 109 f° 382.

DENIS (Claude). — Pardevant Denis Reperant et De La Morliere notaires, donation reciproque entre :

Claude Denis M^e faiseur d'instruments de musique à Paris ;

Et Claude Belamy sa femme.

25 octobre 1574. Ins. le 18 janv. 1575.

[Y 116 f° 105.

1575. V. Belamy (Suplice).

— Par devant Robichon et Mahieu notaires, donation mutuelle entre :

Claude Denis marchand vendeur d'instrumens de musique à Paris et y demeurant rue rue Planchemybray au *bahut couronné*, paroisse St Gervais ;

Et Geneviefve Bataille sa femme,

D'une maison contenant corps d'hostel rue Planchenmybrai,

Considérant n'avoir aulcuns enffans et le temps quilz ont este ensemble conjoinctz par mariage, le plus grand amour & affection quilz ont toujours porte lun deulx à lautre.

3 juillet 1580. Ins. le 20 juillet 1580.

[Y 122 f° 38 verso.

DENIS (G. et Pierre). — Par devant Mathurin Fournier et Pierre Grandrye, notaires, donation par :

G. Denis, M^e faiseur d'instrumens de musicque, bourgeois de Paris, demeurant rue des Amandiers, paroisse St-Etienne du Mont,

A Pierre Denys, son fils ainé, aussy maitre faiseur d'instrumens de musicque, demeurant à Paris rue des Arsis, parroisse St-Jacques la Boucherie,

D'une maison assise au village de Dugny, consistant en un corps d'hôtel, cour et jardin avec deux arpens et demy ou environ de terre labourées, à charge de payer une pension.

Fait en présence de Noël Lanzon, chappellier à Paris, ses fils et gendre, de Suzanne Denis, femme dudit Lanzon et de lui autorisée, de Louis Boullanger, marchant libraire, demeurant à Paris, rue St-Jacques cy-devant tuteur des enfans mineurs de deffunct Thomas Denis, fils dudit comparant.

23 octobre 1634. Ins. le 27 octobre.

[Y 175 f° 157.

DENIS (Robert). — Pardevant Cleophas Peron et Martin Haguenier notaires, ont comparu :

Anthoine Barbier natif de Lamecourt près Clermont en Beauvaisis, et Anne Prat sa femme, tous deux lépreux demeurant en la maladerie de Compiègne, de present logez en la maladerie de St-Lazare les Paris. Lesquelz ont dict que lorsquilz sespouserent ilz estoient, comme ilz sont encore, lépreux, mais néantmoings la disposition de leurs biens ne leur estoit deffendue et pour la bonne amytié naturelle quilz portent a Marie Prat aagée de 18 moys fille de Claude Prat et de Marie Peschelot sa femme en secondes nopces, frère et belles sœur de Anne Prat donatrice ; et à Jacques Prat fils du dict Claude Prat et de Marguerite Philippes sa première femme.

Leur font donation de tous leurs biens en s'en reservant l'usuffruict leurs vies durant.

Et des à present ont requis leur tuteur Jehan de Martignac, M^e baudrieur et couroyeur de cuirs à Paris, Robert Denis leur subrogé tuteur M^e marchand d'instruments à Paris, leur voulloir bailler la dite Marie Prat pour le faire nourrir et entretenir pendant leurs vies. Icelle fille leur ayant este accordée et baillée, les dits tuteur et subrogé tuteur l'ont séquestrée d'avecques eux et Icelle baillée à gens sains pour la conduire et mener par le coche auprès de Barbier et sa femme.

A charge quilz ne tiendront Icelle fille avec eulx pour éviter le danger de leur mal, Laquelle fille, Barbier et sa femme promettent la faire nourrir, entretenir, instruire en la foy et religion catholique, apostolique et Romaine.

Barbier a dict quil scait lire et autrefoys il a escrit et signé mais àpresent il ne pourroyt escrire ne signer à cause de linpotence et perclusion de ses mains et sad. femme a dict ne savoir escrire ne signer.

Faict et passé en ladicte maladerie de Sainct Lazare le 18 mars 1586.

Ins. le 7 may 1586.

[Y 127 f° 374.

DENIS (Thomas).— Pardevant Geoffroy Ferret et Robert Tulloue notaires contrat de mariage entre :

Pierre Garnier le Jeune corroyeur et baudroyeur à Paris et y demeurant rue des Assis à limaige St Pierre, parroisse St Mederic, filz de Pierre Garnier laisné aussy Me corroyeur et baudroyeur à Paris et de Marie Hatton sa femme ;

Et Catherine Santeuil Vve de feu Thomas Denis vivant Me faiseur d'instruments de musique à Paris et y demeurant rue de la Mortellerie parroisse St Gervais ;

Temoins :

Sebastien Lelièvre aussy Me faiseur d'instruments de musique et Jehan Vassaigne Me tailleur d'habits a Paris ses amis.

8 janvier 1640. Ins. le 11 avril 1640.
[Y 180 fo 242.

DESJARDINS (François). — Me François Desjardins, chantre et chanoine de l'église cathédrale Nostre Dame de Senlis, y demeurant, estant de présent en ceste ville de Paris.

Don à Jehan Desjardins, Sr de St Michel, et noble homme Guillaume Desjardins avocat en la Cour de Parlement à Paris, ses neveux.

2 mai 1612. Ins. le 18 juillet.
[Y 152 fo 354.

— Par devant Vincent Collé et Jehan Desnotz, notaires, don de Mre François Desjardins, prestre, chantre et chanoine en l'église cathédrale de Senlis, à Mr Guillaume Desjardins, advocat au conseil privé du Roy.

5 aout 1616. Ins. le 13 aout.
[Y 157 fo 183.

DESMOULINS (Jehan).

1628. V. Chevallier (Nicolas).

DESNOTZ (Antoine). — Pardevant Remy Corneillau et Jacques Bardin notaires, contrat de mariage entre :

Antoine Desnnotz Me joueur d'instruments à Paris et y demeurant ;

Et Marie Senart fille de feu Piere Senart vivant bourgeois de Paris,

En présence de Gilles Desnnotz marchand mesureur de grains demeurant à Beaumont sur Oize père dudict Anthoyne Desnnotz.

Apport de la future espouze : 600 l. de derniers comptans et pareille somme en biens meubles, et habitz à son usaige.

Il y aura communaulte de biens entre lesdictz futurs espoux sauf pour la somme de 200 liv. tourn. de rente inaliénables qui ont este donnez à lad. Marie Sénart par noble homme Hiérosme de Gondy gentilhomme de la chambre du Roy à prendre sur l'hostel de ville de Paris et qui demeureront la propriété de la future espouze et de ses enfants.

Anthoine Desnnotz doue Marie Senart de 100 escuz d'or sol de douaire préfixe.

22 may 1575. Ins. le 30 juing 1575.
[Y 116 fo 340 et 342.

— Honnorable homme Anthoine Desnotz, Me joueur d'instrument à Paris et viollon ordinaire de la Chambre du Roy, demeurant à Paris rue Champverrerye, paroisse St Eustache, de son bon gré, fait don à :

Jehanne Fortier, vefve de feu honnorable homme Jehan Perrichon, en son vivant Me joueur d'instrumentz à Paris et viollon ordinaire de la Chambre du roy, demeurant à Paris rue de la Lanterne, près St Bon paroisse St Médéric,

De tout ce qui a été légué audit Desnotz par deffunct Perrichon par son testament et ordonnance de dernière volonté passé par devant Chappelain et Muret, notaires au Chastellet, le 8 janvier 1607, pour en faire et disposer par ladite vefve et ses hoirs ainsi que bon luy semblera.

24 janvier 1608. Ins. le 6 février.
[Y 147 fo 1.

DES VERGERS. — Pardevant Hilaire Lybault et Jehan Davoust notaires, donation entre vifs par :

Alizon Baudoyn vefve de Chrestien Des Vergers vivant joueur d'instruments et tyxerand en toilles demeurant à Argenteuil ;

A Jehanne Parisot sa cousine vefve de Noël Voisin, vivant menuisier demeurant à Sainct Denis.

D'une maison size à Argenteuil rue de La Chaussée et en oultre de tous ses biens meubles,immeubles dont elle se reserve l'usuffruict se vye durant.

18 may 1584. Ins. le 30 et pénultiesme jour de may 1584.
[Y 125 fo 497.

DOYENNE (Guillaume). — Par devant Jacques Morel et Denis Turgis, notaires, donation réciproque entre :

Guillaume Doyenne, joueur d'instrumens, à présent soldat au régiment des gardes du Roy, soulz la charge du Sieur de Créquy, demeurant à Paris, rue du Chantre, parroisse St Germain l'Auxerrois,

Et Jehanne Aubermont, sa femme.

6 mars 1615. Ins. le 6 nov.
[Y 156 fo 301.

DU BOYS (Jehan). — Pardevant Nicolas Piel substitut juré a Ussy sur Marne soubz le tabellion de Meaulx pour et en l'absence de Pierre Girard notaire a Sainct Jehan-les-deulx-Jenneaulx et audict Ussy.

Contrat de mariage entre :

Jehan Du Boys le jeune joueur d'instruments demeurt à Germigny soubz Collombz;

Et Clemence Dauvin fille de Didier Dauvin laboureur demeurant a Chemoest parroisse de Saint Haulde, et de Perrette Hugues sa femme, d'autre part.

Temoins : Jehan Le Flament; Pierre Le Meignen demeurant à Vaulx en Zecelle; Anthoyne Bacourt et Pierre Liebe le jeune, demeurant à Ussy.

Le futur époux consent à ce que la future epouse jouisse dès maintenant : d'un tiers d'une maison à luy appartenant assize rue du Bois au village de Germigny. Item d'un demy quartier de terre situé au lieu dict Lespinon des Maries. Item d'un autre demy quartier de terre au lieu dict Les Roches. Item d'une perche, d'un tiers de perche au lieu dict Les Chanoinières. A charge par elle de faire ses héritiers, les enfants que Jehan

Du boys a eus de son premier mariage avec Magdeleine Carré au même titre que ses propres enfants, si elle en a.

30 mars 1571. Ins. le 8 déc. 1582.
[Y 124 f° 211.

DUFRESNE (Guillaume). — Pardevant Charles Lesinge notaire, donation reciproque entre :

Noble personne Guillaume Dufresne, dict du Mesnil, chantre de la chappelle du Roy dem^t à Paris,

Et Hardoyne Marchandel, native d'Amboise aussy dem^t à Paris sa femme.

26 may 1558. Ins. le 8 juing 1558.
[Y 100 f° 5.

DUGUAY (Jehan).

1570. V. Mignon (Martin).

DUHOUS (Bernard). — Pardevant Le Boucher et Le Gay notaires donation réciproque entre :

Bernard Duhoux trompette, bourgeois de Paris ;

Et Louise Sainctannier sa femme.

8 dec. 1650. Ins. le 16 dec. 1650.
[Y 187 f° 431.

DUPIN (Moyse). — Pardevant Camuzet et Pourcel notaires donation receproque entre :

Moyse Dupin haultboys ord^re du Roy et de sa grande escurie et M^e joueur d'instru. mens à Paris ;

Et Marie Hacquest sa femme demeur^t à Paris rue Pavée paroisse St Saulveur.

22 febvrier 1638. Ins. le 25 febvrier 1638.
[Y 178 f° 298 verso.

DU PONT (Jehan). — Par devant Nicollas Saulnier et Nicollas Cressé, notaires, donation mutuelle entre :

Jehan Du Pont, tambour de la compagnie de Mons^e le commandeur de Fromagières, capitaine au régiment des gardes du Roy, demeurant ès faubourgs St Marcel sur le Pont aux Trippes en la maison du Heaulme, paroisse St Martin,

Et Esme Brevignon, sa femme.

15 nov. 1616. Ins. le 17 nov.
[Y 157. f°. 293.

DUPUIS (Anthoyne). — Pardevant Lecat et Menard notaires, contrat de mariage entre :

Simon Cornu ? (ou Corint) peintre ord^re du Roy demeur^t à Paris au Maretz du Temple rue Dangoumois, parroisse St Nicolas des Champs ;

Et Gabrielle Gilles fille de deffunctz Jehan Gilles vivant marchand, bourgeois de Paris et de Françoise Courtin, demeurant à Paris en la maison de honorable homme Jehan Gilles son frere marchand espicier bourgeois de Paris demeurant au marché aux poires parroisse Sainct Eustache.

Furent presents : Jacques Quesnot M^e libraire beau frere de Simon Cornu (ou Corint) ; Jacques Eclancher, peintre du Roy son cousin ; Anthoine Dupuis chantre de la musique de la chappelle, son gendre ; Jehan Blanchart peintre du Roy, cousin ; Me Nicolas de

La Place conseiller au Chastellet; Pierre Verger m^d^ apothycaire amy et Toussainctz Quesnot m^e^ peintre à Paris, cousin.

Du côté de Gabrielle Gilles : Jehan Gilles et Robert Gilles aussy marchand et bourgeois de Paris ses frères ; Jehan Dantal escuyer ; Me Jacques Marie conseiller es Parlement, ses cousins ; Jehan Morot march^t^ espicier ; Estienne Catroux vallet de chambre de Madame la Contesse de Soissons ; Francoys Catroux M^e^ chirurgien a Paris, ses amys.

18 oct. 1637. Ins. le 2 juing 1638.

[Y 178 f° 428.

DUNEAU (Guillaume).— Par devant Fardeau et de St Vaast notaires, donation mutuelle entre :

Guillaume Duneau, maistre joueur d'instrumens à Paris, demourant au carrefour et parroisse St Gervais.

Et Denyse Mautrot, sa femme.

23 décembre 1601. Ins. le 12 février 1602.

[Y 140 f° 417.

DUPRON (Claude). — Par devant Jutet et Coustart, notaires, donation mutuelle entre :

Claude Dupron, joueur d'instrumens de la maison du Roy,

Et Marie Fryneau sa femme.

26 mai 1628. Ins. le 15 juin.

[Y 168. f° 202.

V. Pron (Claude).

DU VAL (Jehan).— Pardevant Pierre de Rossignol et Henry Goguyer notaires contrat de mariage entre:

Jehan Du Val joueur de luth siuvant la Cour filz de feuz Pierre du Val, vivant gentilhome servant du feu Roy Henry et de demoiselle de Montmoral en leur vivant demeurant à Paris,

Et Elizabel Odan fille de honorable homme Florend Odan marchand et bourgeois de Paris, demeurant rue des Nonnains Dyerre paroisse Sainct Paul, et de Jehanne Gerault presens et acceptans,

Les mariés Odan interviennent au present contrat en faveur de la future espouse leur fille, pour la somme de 166 escuz 2/3.

Le futur espoux doue sa future espouse de 133 escuz dor sol et 1/3 de douaire prefixe.

10 juin 1582. Ins. le 6 oct. 1582.

[Y 124 f° 136.

FAVIER (Jacques). — Pardevant Cornille et Groyn notaires, contrat de mariage entre :

Jacques Favier l'un des 24 viollons ord^re^ de la Chambre du Roy demeur^t^, à Paris rue Betizi, paroisse St Germain L'Auxerrois,

Et Margueritte Voicture (ou Vouture) fille de deffunct Noël Vouture, vivant Cons^r^ de la maison de Mg^r^ le duc d'Orléans et de vivante Marguerite Hubault :

Témoins :

Michel Jullien M^d^ orfebvre, bourg^s^ de Paris, oncle de Jacques Favier ; Nicolas Le Clerc m^d^ mercier à Paris, son neveu ; Claude de Moussinot Notaire Apostolique es Cours ecclésiastiques et greffier de lad. chappelle, ami ; Me Chrestien Hodde (ou Chodde) commis^re^ executeur aud. Chastellet de Paris, rue et faulx bourgs St Germain

des Prez, Villenefve des Fosses ; Jehan Gem tailleur ordre des habitz du corps de Mlle Anne.

Apport de Marguerite Voicture 1800 l. dont 1/3 demeure en propre à elle et aux siens.

Le futur époux doue la future épouse de 600 l. de douaire prefixe.

16 7bre 1647. Ins. le 20 déc. 1647.

[Y 186 fo 69.

FAVIER. (?)

1619. V. Leschassier (François)

FELIX (Jean). — Pardevant Michel et Pourcet notaires à Dijon contrat de mariage entre :

Jean Félix Me de musique à Dijon et y demeurant,

Et honneste Claude Couchy vefve de Claude Le Villain Md orfebvre à Dijon,

Témoins : Jean et Claude Camet amis ; Jean Chauvenau advocat en parlemt cousin de lad. vefve ; Me Claude Millaire sergent royal à Dijon son oncle ; François Bourgeois graveur, son oncle; Anthoyne Granger Md libraire à Dijon; Estienne Boneton et Laurent Boneton son fils procureur en la cour royalle de Dijon ses cousins.

« Le futur ameubly ses biens qui lui restent en propre de la somme de 400 l. Et en cas que douayre ait lieu la future épouse douayrière est douée par forme de douayre sa vie naturelle durant de 40 l. chascun an »

Donation par l'époux 300 l. deniers comptans, avant le mariage.

Apport de l'epouse 200 l. outre la succession qui luy est echue de Laurent Couchy son ayeul,

3 juillet 1627. Ins. le 8 mai 1645.

[Y 184 fo 194.

FLEURET (Paul). — Par devant François Chauvin et Jehan Dupuis, notaires, donation par :

Paul Fleuret Me joueur d'instrumens à Paris, demeurant ordinairement au bourg St Mathurin Pontou de présent estant à Paris, logé rue du Temple, en la maison ou pend pour enseigne la Turque, paroisse St Nicolas des Champs.

A honnorable homme Philippe Le Vacher, violon ordinaire de la Chamrbe du Roy, demeurant à Paris rue de la Pelleterye paroisse St Jacques de la Boucherie,

De la somme de 1000 l. payable au jour du décès du donataire.

18 novembre 1621. Ins. le 5 mars 1622.

[Y 162 fo 357.

FONTAINE (Jehan). — Par devant Nicolas Saulnier et Jacques Charles, notaires, contrat de mariage entre :

Jean Fontaine, tambourg de la Chambre du Roy, demeurant à St Marcel rue de Lourcines,

Et Jehanne Hubert, vefve de feu Nicolas Cuillon, vivant marchand mercier de meurant audit St Marcel, grande rue dudit lieu.

En présence de :

Pierre Tardif, marchand de vins, bourgeois de Paris; Edmée Hubert, vefve de feu Nicolas Beletière, sergent à verge au Chastelet de Paris, sœur de l'épouse, de Pierre Cadot, greffier de la justice temporelle de Ste Geneviefve.

Le futur époux assigne à la future un douaire de 350 l; il est convenu et accordé qu'Antoine Fontaine, fils du futur époux et de Marie Cormandie, jadis sa femme, sera nourry et entretenu, envoyé aux escolles et faict apprendre mestier jusques à ce qu'il ait atteint l'âge de 18 ans, aux dépens de la future communaulté. La future accorde à son futur la jouissance de la maison où elle est demeurante assise audit St Marcel à l'enseigne *St Nicolas*, à la charge pour le futur des frais d'entretien et de réparation.

10 juin 1627. Ins. le 30 aout 1636.
[Y 176. f° 430.

FORESTIER (Charles). —Testament de Charles Forestier, joueur de luth, bourgeois de Paris,gisant au lit malade de corps, touttefois seing de mémoire, pensée et entendement.

Il prescrit sa sépulture dans l'église St Jacques de la Boucherie, sa paroisse ; donne et lègue à Me Michel Grisel, son beau frère une épée d'acier de Damas à gardes d'or monté, et un poignart damasquiné tel qu'il voudra choisir pour avoir convenance et mémoire de luy .....; donne et lègue à Catherine Le Vis vefve de feu Me Jehan Hennequin, vivant procureur en la Chambre des Comptes, la moictié tous ses biens meubles, et la moittie d'une maison sise à Paris, rue et devant le Temple, ou pend pour enseigne *l'image St Nicolas.*

Et pour exécuter son testament il a nommé Lucrèce Grisel, sa femme. Signé Chappelain et Huart, notaires

12 aout 1611. Ins. le 23 nov.
[Y 151. f° 387. Voir aussi f° 397.

FORMÉ (Nicolas). — Par devant Claude Plastrier et Jehan Chappelain, notaires, donation faite par « Noble homme Nicolas Formé, soulz maitre de la chappelle du Roy et compositeur en la musique d'icelle, demeurant à Paris, au cloistre et parroisse St Germain l'Auxerrois »

A Marye Geneset, vefve de feu Martin Macé, vivant chevaucheur ordinaire de l'escurye du roy, demeurante audit cloistre St Germain..... pour elle et Anthoinette Macé, fille desdits,

D'une maison sise à Juvisy.

28 mars 1624. Ins. le 7 mai.
[Y 164. f° 230.

— Pardevant Nicolas de Hault et Clement Destrechy notaires, donation par :

Elisabeth Formé vefve de honorable homme Anthoyne De La Croix vivant marchand et bourgeois de Paris dem[t] alors avec luy rue de Montmartre parroisse Sainct Eustache, et depuis résidante en la maison de deffunct Me Nicolas Formé vivant chanoyne de la St Chappelle du Pallais à Paris, M[e] et compositeur de la musique de la chapelle du Roy, son frère, dont elle est légataire universelle par son testament passé pard[t] Le Mercier et Chappellain notaires 15 dec. 1631.

A Noble homme Paul Auger surintendant de la musique de la Chambre du Roy et à Dlle Marie Le Camus sa femme demeurans à Paris rue des Prouvaires parroisse St Eustache presens et acceptans,

De tous les biens, meubles, immeubles, deniers comptans, veisselle dargent speci-

fiez en l'inventaire dressé apres le decedz du dit feu Nicolas Formé par Le Cat, Cartier & de la Croix notaires 1er juing 1638 et de plus la some de 36,000 l., deub à la succes sion dud. deffunct par le Sr et la Dame Le Barbier, et generalement toutes les autres creances.

Sauf la maison size à Passy que lad. donatrice se réserve en toute propriété.

Cette donation est faite moyennant une pension viagere de 1600 l. tourn. que le Sr et la Dame Auger promettent payer solidairement à lad. Elisabeth Formé donatrice.

Et moyennant l'obligalion de faire un an après son decedz les legs suivants :

A Magdelene Hue sa niepce ou à ses enfants, 1000 liv. ;

A Renée Tixier vefve de Francoys Rauty vivant officier de Mgr le Comte de Soissons pareille somme de 1000 l. si lors elle vivoit encore ;

A la Vefve Esloy Le Bossu 300 l. ;

A Magdelene Le Bossu sa fille, pour ayder à la marier, 600 l.

A Nicole le Bossu, sœur de Maydelene 100 l. pour aprendre mestier ;

A Claude Forman servante dud. deffunct Nicolas Formé 100 l.,

A Gabrielle Percin 60 l.

A Philippes Boscheron archer sergent au Chastellet de Paris 1000 l.

La presente donation est faite aussi ausdictz Sr Auger et la Dlle Le Camus sa femme à charge par eux d'accomplir le testament dud. Nicolas Formé dont la donatrice se déclare en tous points déchargée ; et de se conformer pour les funérailles et enterrement de celle-ci aux conditions suivantes.

Elle veult et entend être enterrée devant la chapelle de la Vierge de l'église où elle deceddera ;

Qu'il y ayt à son enterrement 2 douzaines de torches et autre lumynaire, &, parmy les assistants, les enfants du St Esprit et de La Trinité ;

Qu'il soit celebré une messe pour le repos de son âme tous les jours durant l'année de son decedz dans l'église de la parroisse où elle deceddera et où elle veult estre inhumée « avec la prière de Messire est Gabriel Angelus »

De plus le d. Sr Auger et sa femme seront tenus faire celebrer chascun an, toute la vye durant de la donatrice un service pour le repos de lâme de Anthoyne de La Croix son deffuuct mary, de ses père et mère frère et sœur, et de fournir la some de 300 l. pour delivrer des prisonniers apres le decedz de lad donatrice

C'est pourquoy tous les meubles et deniers comptans qui luy appartiendront au jour de son deceds, appartiendront aus dictz Sr Paul Auger et à sa femme.

13 ou 14 juing 1638. Ins. le 16 juing 1638.

[Y 178 fo 447 vo.

— Pardevant Dehault et Destrechy notaires furent présents :

Elisabeth Formé vefve de Anthoyne de La Croix,

Et Paul Auger, & Dlle Le Camus sa femme,

Elisabeth Formé confirmant en tous points le don quelle a faict à Paul Auger et sa femme par donation entre vifs le 14 juing 1634 pardevant les mêmes notaires soubzsignés, déclare en oultre quelle veult et entend que toutes les poursuittes faictes par elle et en son nom depuis la donation pour le recouvrement de diverses créances soient

continuées désormais par led. Auger et sa femme comme pour des sommes leur appartenant et dont elle leur fait donation.

Poursuites dirigées contre Zacharie Formé, sa femme et leur fils pour 8000 l. deues à feu Nicolas Formé ; contre Jehan Mouessard et Madeleine Hue sa femme fille de feue la sœur de la donatrice qui se prétend hèritière de Nicolas Formé et contre Marie Baulcher à ses enffans « pour raison des denyers mal pris aud. deffunct Nicolas Formé »

20 aoust 1638. Ins. le 23 aoust 1638.

[Y 179 f° 7.

FRANCISQUE (Anthoine). — Contrat de mariage entre :

Anthoine Francisque, natif de St Quentin, jeune filz, demeurant en cette ville de Cambray,

Et Marguerite Behour, fille defeu Noël Behour, marchant tavernier demeurant audit Cambray, et de damoiselle Françoise Noiret. Icelle fille assistée de Pierre Behour et Joachim Noiret, ses oncles paternelz et maternelz, respectivement, et de Jehan Bernard, son beau frère.

Quant est du bien et vaillant, bagues, meubles, joyaux, or et argent dudit Sr Francisque, les parties contractantes s'en tiennent pour comptans et appaisées sans autrement en faire icy plus ample répétition et déduction.

Pour le regard de Marguerite Behour, sa dicte mère luy a promis fournir et compter la somme de cent carolus et promet l'acoustrer, l'ameublir et amesnager bien et honnestement, ainsi que à son état appartient.

Faict en la maison de la Salamandre, audit Cambray, en la présence de sire Jehan Doué et sire Armand du Tresme, prestre, pasteur et chappelain de l'Eglise Ste Marie Magdelaine, audit Cambray. Signé, François de la Haie.

23 février 1596.

Insinué par Me Lagrée procureur de Marguerite Behour, vefve de feu Sr Anthoine Francisque, le mercredy neufième 1605.

[Y 144. f° 304. 305.

FRANÇOIS (Anthoine). — Par devant Symon de St Jullien et Nicolas Noury, notaires, donation mutuelle entre :

Anthoine François, M^e^ joueur de luth à Paris, y demourant rue Ste Geneviefve, parroisse St Estienne du Mont, vis à vis le collège de Navarre,

Et Marguerite Bouhour sa femme, pour la bonne amityé qu'ilz ont l'un pour l'autre depuis le temps qu'il a pleu à Dieu de les conjoindre par le mariage et l'espérance qu'ils ont de continuer cy-après et attendu qu'ilz n'ont à présent aulcuns enffans vivans.

28 sept. 1601. Ins. le 28 janvier 1602.

[Y 140. f° 391.

GABARET (Laurent). — Pardevant Dorleans et Mouret notaires, donation reciproque entre :

Laurent Gabaret M^e^ joueur d'instruments demeur^t^ es faulbourgs St Marcel en la G^de^ Rue parroisse St Medart,

Et Martine Dauteuil sa femme.

Si les heritiers du premier mourant contestent la presente donation, le survivant donnera tous ses biens à la fabrique de St Medart, après decedz.

20 oct. 1645. Ins. le 25 oct. 1645.
[Y 184 f° 389

GALANT (Jehan). — Par devant Charles et Saulnier, notaires, contrat de mariage entre :

Jehan Galant M[e] joueur d'instruments à Paris, demeurant rue du Paon, paroisse St Estienne du Mont,

Et Marie Jouen fille majeure demeurant à Paris, rue St Victor, de la même paroisse, natifve de Tours ;

En la présence de :

Claude Godart beau frère dudit Galant, aussi maistre joueur d'instrumens à Paris; Guillaume Langlois, conseiller du Roy et grenetier au magazin et grenier à sel de Nemours; et Me Charles Langloys son frère, advocat en parlement, demeurant à Paris, rue St Victor.

Ledit Gallant constitue à sa future femme un douaire préfixe de 100 l.

6 juillet 1629. Ins. le 8 mai 1636.
[Y 176. f° 274.

GALLEMENT (François). — Par devant Pierre Blosse et Martin Lybault, notaires, contrat de mariage entre :

Jehan Loyel, bourgeois de Paris, demeurant rue Geoffroy Lasnier parroisse St Paul fils d'Estienne Loyel, marchant, demeurant à Aumalle, et défuncte Jehanne Gallemand, jadis sa femme;

Et de Magdeleine Chefdeville, fille de Eustache Chefdeville, aussy bourgeois de Paris, et de deffuncte Noële Michel ;

En présence de François Gallement, chantre de la musique de la chambre et chapelle du Roy, oncle maternel ; et de Louis Porion, enseignant à jouer du lut, amy dudit futur espoux.

6 novembre 1625. Ins. le 28 février 1626.
[Y 166. f° 2.

GENTILZ (Jehan). — Pardevant Robert Foucart et Jehan Brigrand notaires donation entre vifz par :

Jehan Gentilz haulbois du Roy demeurant à Paris rue des Menestriers,

A Michelle Gentilz fille mineure dudict Jehan et de deffuncte Marguerite Guillot sa seconde femme,

En présence de Félix Guillot cousin et curateur subrogé de la dicte Michelle Gentilz acceptant pour elle ;

1° Des trois quarts d'une maison assize rue des Menestriers à l'enseigne *L'Imaige de Saincte Barbe* en la censine du Chappitre de Paris.

2° D'une maison, court, jardin en terre labourable assise au Rueil en Parisis.

3° D'un quartier de vigne assis audict Rueil.

4° D'un demy arpent, demy quartier de vigne audict terroir de Rueil censine des Religieux et abbé de Sainct Denis.

Le donataire se reservant lusuffruict de tout ses biens sa vie durant.

La dicte donation est faicte pour la bonne amour quil dict avoir pour ladicte fille et affin quelle trouve party par mariage, elle venue en aage, que son bien soit plus clair et mieux asseuré.

En cas decedz de lad. Margueritte sans effans, les biens cy dessus retoùrneront au donateur ou a ses autres enfans sil ne luy survit.

21 janvier 1572. Ins. le 28 janvier 1572.
[Y 112 f° 230.

— Le méme à la méme, don :

1° d'une somme de 20 livres tournois de rente que Jehan Coral laboureur demeurant à Rueil en Parisis luy doit chaşcun an pour le fermage d'une pièce de terre et de bois taillis situés à Rueil.

2° de la somme de 206 livres 5 sols 4 deniers que luy doit la dite Michelle Gentilz sa fille pour liquidation faite de son compte de tutelle.

Moyennant ces deux donations, Michelle Gentilz n'aura rien à prétendre sur le bien de son père à sa mort et les héritiers de celui-ci pourront revendiquer le rèmboursement des 20 l. de rente en payant à Michelle Gentilz une fois pour toutes la somme de 300 livres.

7 may 1572. Ins. le 21 may.
[Y 112 f° 419.

GILBERT (Pierre). — Par devant les notaires Cornille et Le Voyer, donation par :

Pierre Gilbert, trompette ordinaire du Roy et de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et Gillette Moreau, sa femme,

A Jean Gilbert, leur fils,

De 200 l. de rente.

9 avril 1619. Ins. le même jour.
[Y 169. f° 263.

GIRARD (Noël). — Noël Girard, masson et joueur d'instrumens, demeurant à Montmorency et Marye Regnault, sa femme, estans en bonne santé et disposition de leurs personnes comme ilz ont dict et qu'il est deuement apparu aux nottaires à Paris soubzignez, pour être venuz en leurs estudes, allans et cheminans à leurs affaires, de leurs bons grez et vollontez, en faveur et considération de la bonne amytié qu'ilsont et portent l'un à l'autre, désirans récompensr et recongnoistre l'ung l'aultre de ses soins et sollicitudes, se font don mutuel pareil et esgal de tous leurs biens.

20 janvier 1603. Ins. le 16 mai.
[Y 142. f° 59.

GODART (Anthoine). — Par devant Gilles Marion et Martin de la Croix, notaires, contrat de mariage entre :

Anthoine Godart, M^e faiseur d'instrumens de musique à Paris , y demeurant rue S^e Jacques, paroisse S^e Benoist le bien tourné,

Et damoiselle Magdelaine de Héon de la Roussière, vefve de feu Anthoine de Perrisolz

vivant escuyer, Sr de Cotalion, demeurante à Paris, rue des Fossez, paroisse St Germain de l'Auxerrois.

En présence de :

François Mussot, dit de la Tour, Me escrivain juré à Paris ; Mathieu des Landelles, argentier de monseigneur le duc de Longueville ; Claude Roger, escuyer, Sr de St Didier, et Jehan Ginet, tailleur d'habits, bourgeois à Paris, amis.

Apport de l'épouse, 450 l. Le futur époux constitue à sa future épouse un douaire de 150 l.

8 aout 1635. Ins. le 17 aout.
[Y 175. fo 401.

GODART (Claude).

1629. V. Galant (Jehan).

GOMMERET (Pierre). — Par devant Pierre Douzat et Jehan Muiret, notaires, donation mutuelle entre :

Pierre Gommeret, joueur de luth, demeurant à Paris, rue Pagevin, paroisse Se-Eustache,

Et Catherine Cavelle, sa femme.

30 janvier 1614. Ins. le 31 janvier.
[Y 154. fo 396.

GUEDRON (Pierre). — Par devant Claude de Riges et Denis Turgis, notaires contrat de mariage entre :

Jeanne Guédron, fille de Noble homme Pierre Guédron, Me et superintendant de la musique de la chambre du Roy, demeurant à Paris rue St Honoré, et de dame Gillette Dugué, sa femme ;

Et noble homme Anthoine Boesset, Sr de Villedieu, demeurant à Paris dans l'enclos du Palais. majeur de vingt ans passés, filz de deffunct Anthoine Boesset et de Marye Lebel, vivant demeurant à Blois,

En la présence et par l'avis et consentement, de :

Me Jacques Borace, secrétaire de ladicte chambre du Roy, amy ; Mre Pierre Hurault de l'Hospital, chevallier, seigneur de Belesbat, conseiller du Roi en ses Conseils d'état et privé, et Me des requestres ordinaire de son hostel, ami ; François Motays, Sr de la Lande, conseiller de la maison de Monsr le comte de Saint Paul, cousin,

Lesdits Pierre Guédron et dame Gillette Dugué promettent leur fille Jeanne en mariage audit Anthoine Boesset, lequel mariage aura lieu sous le régime de communauté des meubles acquetz et conquetz immeubles suivant la coustume de Paris ; ils donnent aux dits futurs époux la somme de 6000 l. pour paiement et valleur de laquelle somme, icelluy Guédron a, par ces présentes, ceddé, quitté et délaissé, soulz le bon plaisir de S. M., audit futur époux son estat et place de Me des enfans de la musique de la chambre du Roy. Lequel estat et place Guédron a baillé et faict valloir audit futur espoux pour la somme de 9.000 l., lequel futur espoux a payé et baillé auxdictz Guédron et sa femme la somme de 3000 l., faisans avec lesdictes 6000 l. la somme de 9000 l. En cas de dissolution du mariage sans enfants qui en soient nés, la future épouse jouira de tous les biens meubles, acquetz et conquetz immeubles appartenant

auxdicts futurs époux au jour de ladite dissolution ; fors et excepté toutefois ladicte somme de six mil livres lesquelz ledict futur espoux sera tenu rendre et restituer auxdictz Guédron et sa femme, et desquelz meubles acquetz et conquetz immeubles lesdits futurs espoux se font dès à présent don en pleine propriété. Et si lors de ladicte dissolution du dit mariage il y a enfans procrées d'icelluy, ladicte future espouse sera douée de la somme de 3000 l. de douaire préfixe pour une fois paier.

16 février 1613. Ins. le lundi 29 avril.

[Y 153. f° 402-404.

GUIBERT (Jehan). — Par devant Jacques Crestien notaire tabellion royal, garde notte héréditaire au baillage d'Auxerre, comparut en sa personne, noble et discrette personne Me Jehan Guibert, chantre et chanoine de l'église colégialle du monastère de St Martin de Leré, demeurant à Paris au cloîstre St Jacques de l'hospital.

Ratification d'une donation.

5 mai 1604. Ins. le 26 mai.

[Y 152. f° 456.

GUIBOUST (Alin).

1582. V. Batifié (Claude).

GUIZELIN (Jean). — Par devant Coustart et Paisant, notaires, contrat de mariage entre :

Jean Guizelin joueur de luth, bourgeois de Paris, demeurant à St Germain des Prez lès Paris, rue de Seyne, parroisse St Sulpice,

Et Catherine Heart, vefve de feu Pierre de la Vau, vivant aussi M^e^ joueur de luth, bourgeois de Paris, elle, marchande thoillière lingère, demeurante sur le Pont St Michel en la maison où pend pour enseigne *les Quatrefiltz Edmond*, parroisse St André des Arcz.

En présence de :

Mr Louis Le Brun, conseiller du roy, et général en sa cour des monnoyes, amy dudit Guizelin ; François Darly M^e^ gantier, bourgeois de Paris, cousin, maternel ; et Robert Heart, marchant frippier, bourgeois de Paris.

La future épouse déclare avoir fait faire inventaire de tous les biens qui étaient communs entre elle et son défunt mari, par devant Coustart et Paysant, notaires, le 21 janvier précédent, et qui se montaient à la somme de 7500 l. appartenant à elle et à ses enfans ; sur lesdites 7500, elle a à prendre 600 l., suivant son contrat de mariage, passé par devant Parque et Cuvillier, notaires, le 16 mars 1617. Et pour le surplus desdites 7500 l. soit soit 6900, la moictié, soit 3450, appartient à la future épouse, et l'autre moitié à ses enfants, comme héritiers de leur père.

8 février 1632. Ins. le 31 aout.

[Y 173. f° 103.

HANGOULEVAN (Henry).

1647. V. Richard (Charles).

HAULT (Pierre de). — Pardevant Philippes Le Cat et Jehan Lesemelier notaires, contrat de mariage entre :

Philippes de Bombelles escuyer et gentilhomme servant de trés haulte et très illustre princesse Madame Nicolle de Lorraine, Duchesse de Lorraine, et de Bar espouze de très hault et très illustre prince Charles de Lorraine, duc de Lorraine et de Bar, demeurant en son hostel à Paris rue du Roy de Cicille, parroisse St Paul, fils de Jacques de Bombelles escuyer, permier commis de Mr de la Vrillière secretaire d'estat et de Dlle Louise Aubert,

Et Dlle Louise de Hault femme de chambre de lad. Dame Duchesse de Lorraine, fille de deffunct Pierre de Hault vivant escuyer Intendant de la musique de son altesse de Lorraine et de feue Dlle Catherine de Pulleuray, demeur[t] audict hostel de Lorraine,

En présence, advis et deliberation de :

Mme la Duchesse de Lorraine, Jacques de Bombelles et Dlle Louise Aubert sa femme, père et mère du futur epoux; Dlle Marthe Depoulleray Vve de noble homme Claude Momiere cons[r] de son Altesse de Lorraine, tante de lad. dlle future epouse ; Me Pierre de Bellegarde marquis de Montbrun premier chambellan d'affaires de monseygneur le Duc d'Orleans, oncle unique du Roy ; Gabriel des Royers escuyer, maistre d'hostel de M[me] la Duchesse de Lorraine ; Nicolas Mangin escuyer Sr de Champagny com[re] et secret[re] des commandemens de mad. Dame duchesse de Lorraine, amys communs des parties.

Le futur epoux doue la future epouse de 400 l. de douaire prefixe.

En faveur du present mariage Mme la Duchesse de Lorraine autorisée par justice en labsence du Duc de Lorraine son époux, promet donner aux futurs epoux daujourd'hui en 3 ans 10000 l.

Donation reciproque entre les futurs epoux.

9 févr. 1646. Ins. le 28 mars 1646.
[Y. 185. f°. 57.

HEMON (Jacques). — Pardevant Jehan Quetin et Leon Le Doys notaires testament de :

Marguerite Jonnin femme de Jacques Hemon le jeune M[e] joueur d'instruments, laquelle gisant au lict mallade mais touttefoys saine de penser, memoire, entendement, considerant en elle que briefz sont les jours de toutes creatures humaines et que rien n'est plus certain que a mort ne si incertain que lheure d'icelle, ne voullant decedder intestat.

Recommande son ame a nostre benoist Saulveur quand son corps partira ;

Item, legue 5 solz parisis pour estre distribuez en le manière accoustumee ;

Item, veult ses debtes payees et tous les tortz faictz repparez par son exécuteur testamentaire cy apres nommé ;

Item veult et entend estre enterree au cymetiere des Sainctz Innocens ;

Item, quant a son convoy service et enterrement elle s'en remect du tout à son executeur testamentaire ;

Item, veult que son testament accomply, le reste de ses biens qui consiste en meubles soyt donné à Magdeleine Hemon, sa petite fille.

La dicte Marguerite Jonnin constitue Jacques Hemon son mary, son executeur testamentaire et legataire universel.

15 Janvier 1559. Ins. le 24 Janv. 1559.
[Y. 101 f° 119.

— Pardevant Ancelot Favin et Esme Parque notaires testament de :

Jacques Hemon Le Jeusne Me Joueur dinstrumens à Paris demt rue Onquart (ou Ouquart) parroisse Sainct Jacques de la Boucherye gisant au lict malade.

Veult et ordonne son corps estre inhumé au cymetiere des sainctz Innocens a Paris pres la Croix des Hemons; a esleu pour son executresse testamentaire Marguerite Bormyon sa femme.

26 aoust 1581. Ins. le 3 sept. 1581.
[Y. 123 fo 109. vo.

HENRY (Michel). — Honnorable homme Michel Henry, viollon ordinaire de la chambre du roy, témoin du contrat de mariage de Jehan de la Plaigne, bourgeois de Paris, et d'Anne Jacob, fille de Claude Jacob et de Catherine Huchet.

9 avril 1622. Ins. le 9 août.
[Y 163. fo 73.

HEROT (Claude). — Pardevant Lambert Chartain et Pierre Pourtrain notaires, contrat de mariage entre :

Claude Herot joueur d'instrumens demeurant à Sainct Denis en France ;

Et Nicolle Le Villain fille de deffunct Guillaume Le Villain vivant maçon, demeurant audict lieu de Sainct Denis et de vivante Marguerite Noël. Laquelle en faveur dudict mariage donne à sa fille Nicole :

Une maison court et jardin assize audict lieu de Sainct Denis rue du Saulger où elle est demeurant :

Item une maison assize audict Sainct Denis rue du petit Pichet ;

Item un demy arpent cloz de mur assiz au terrouer du Moulin basset pres le dict Sainct Denis;

Item la moictie aussi appartenant par suite de la Communaulté entre elle et deffunct Guillaume Le Villain son mary, des biens meubles contenus et declairez en linventaire faict apres le deceez dudict deffunct et qui sont à present en ladicte maison assize rue du Saulger.

Le tout à charge par les dictz futurs espoux de nourrir entierement ladicte vefve Marguerite Noël sa vye durant et payer annuellement les cens et droictz dont les dictz heritaiges peuvent estre chargez.

12 septembre 1558. Ins. le 15 juillet 1559.
[Y. 100 fo. 229.

HOUSSU (Henry). — Pardevant Buon et Remond notaires, donation mutuelle entre :

Henry Houssu organiste des Sts Innocens

Et Nicole Buffequin sa femme demeurans ensemble à Paris rue Aubery Le Bouchet, parroisse St Leu.

11 Juillet 1648. Ins. le 29 Juillet 1648.
[Y. 186 fo. 247

HUBERT (Jullien). — Par devant Roussel et Fournier notaires sous signez, donation par :

Jullien Hubert, joueur de vielle demeurant à Paris rue aux maire, parroisse St Nicolas des Champs,

A Marguerite Vallentin et Nicolas Poictevin, enffans de déffunct Pierre Poictevin, vivant compagnon menuisier à Paris, et de Jehanne Le Preux, jadis sa femme, à prèsent femme dudit Hubert,

De tous ses biens, s'il meurt sans enfants.

4 février 1636 .Ins. le 21 mai.

[Y 176. f° 295.

HUDEBERT (Estienne). — Par devant Jehan Chapp!ain et Claude Le Vasseur, notaires, contrat de mariage entre :

Estienne Hudebert ,M^e joueur d'instrumens à Paris, fils de François Hudebert, M^e tourneur en bois à Paris, y demeurant rue de Montmartre, paroisse St Eustache et de déffuncte Jeanne Granger,

Et Claude Tirepeyne, fille de Marguerite Baudoin, femme dudit François Hudebert, auparavant vefve de feu Anthoine Tirepeyne, vivant aussi M^e tourneur en bois à Paris.

En la présence de :

François Hudebert, frère du futur, M^e tourneur en bois à Paris; Rolland Bonnard, maistre joueur d'instrument à Paris, beau frère à cause de Claude Hudebert sa femme ; Isaac Jouan, M^e peintre à Paris, beau frère à cause de Laurence Hudebert, sa femme ; Pierre Granger, aussy M^e tourneur à Paris, oncle maternel ; Jehan Granger, aussy de mêsme estat; de Jehan Tirepeyne ; Haydouin Moreau, M^e vitrier à Paris ; Philippe Montigny, marchant linger à Paris; Noël Monnot, M^e esguillier à Paris.

Lesdits François Hudebert et Marguerite Baudoin promettent à Claude Tirepeyne une dot de 600 l., savoir 300 en argent comptant payables la veille des espouzailles, oultre les habits et linges filliaulx de la future épouse ; et les aultres 300 pour un délai qui n'est pas indiqué, à la charge de payer les intérêts au denier seize pour ledit délai.

Le futur époux apporte à la communauté 300 l. argent comptant, provenant de sa part et portion dans la vente des biens de feu Catherine Bonnard, son ayeule.

14 novembre 1627. Ins. le 12 décembre 1631

[Y 172. f° 231

HUNELLOT (Jacques).

1647. V. Belon (A.).

IHEROSME (Jehan). — Pardevant Francoys de La Fondz et Remy Corneilleau donation mutuelle entre :

Jehan Iherosme M^e joueur d'instrumens à Paris.

Et Berthe Thomesse sa femme.

14 févr. 1570. Ins. le 25 févr. 1570.

[Y 110 f° 205.

INDRET (Florent). — Par devant Crestofle du Gast, notaire et tabellion royal a St Germain en Laye contrat de mariage entre :

Jehan Massé chef de goblet de Mgr le Dauphin,

Et Marye Indret, femme de chambre dudit Mgr le Dauphin, vefve de feu Abraham Caresse, sieur de Bathouze,

Lesdictes parties à la suite de Mondit seigneur au Chastauviel dudit St Germain en Laye, et respectivement assistés de :

Haulte et puissante dame Françoise de Longuejoue, gouvernante et superintandante de Messéigneurs les enfants de France ; damoiselle Loyse du Boys de Piollant, soubz gouvernante; Mme Elizabel première femme de service de damoiselle Marye de Plaisance, soubz gouvernante de Monseignenr le Duc d'Orléans ; Donon, soubz gouvernante de Monseigneur le Duc d'Anjou ; Antoinette Joron, nourrice de Monseigneur le dauphin ; Charles de Bernay, contrôleur général de la maison de mondit seigneur le duc d'Orléans ; Florent Indret, joueur de luth et varlet de chambre de mondit seigneur le dauphin. Tous amis et affins des dits futurs époux.

18 septembre 1608. Ins. le 21 octobre.
[Y 147 fo 357-359.

JACOB (Martin). — Contrat de mariage entre :

Nicollas Fontaine maçon demeurant à Paris rue Beaujollois, ès coustures du Temple ;

Et Magdelaine Castillon, vefve de feu Martin Jacob, en son vivant, maitre joueur d'instrumens à Paris, demeurant rue du Temple, paroisse St Nicolas.

20 janvier 1620. Ins. le 10 mars 1620.
[Y 161 fo 38 et 39.

JAQUELIN (Nicolas).

V. Chastellet.

JOUBERT (Hierosme). — Pardevant Germain Tronson et Claude Dauvergne notaires, donation entre vifs par :

Geneviefve Gaultier vefve de feu Pierre Goudoin vivant advocat à Bourgueil en Anjou, de présent estant à Paris, logée sur le Pont Nostre Dame, à enseigne du Plat destain, parroisse de la Madeleine ;

A Hierosme Joubert, Me joueur d'instruments à Paris,

De la somme de 600 l. En consideration des bons et aggréables services quil luy a rendus ainsy qu'à son deffunct mary, en particulier dans le procès soutenu au Parlement de Paris contre Me Daniel Delaunay grenetier au grenier à scel de Laval.

8 février 1638. Ins. le 5 Nov. 1639.
[Y 180 fo 181 vo.

LA BARRE (de).

V. Chabanceau.

LABEL (Pierre de). — Pardevant Chappellain et Simon Le Mercier, notaires, contrat de mariage, entre :

Regnault Darin Me tailleur d'habitz;

Et honneste fille Marie Fillon.

Temoins : Robert Estienne Me Chirugien ; Jehan de Ravart dict St Perne ; Jehan Salez ; Michel Le Roy, cousin ; Claude Burlart ; Guillaume Le Loup ; Jehan Bloust ; Pierre de Label violon ordre de la Chambre du Roy ; Jehan Gardin consr du Roy ; Estienne Leger brodeur ordre de Monseigr frère unique du Roy ; Dlle Charlotte de Morinville femme de Gardin, amis.

3 déc. 1644. Ins. le 24 janv. 1645.
[Y 184 fo 96 vo.

— Pardevant Martin et Desnotz notaires, donation entre vifs par :

Dlle Marie Daron femme de Michel de Label escuyer, clerc du guet des gardes escossaises du corps du Roy à Paris et y demeurt rue de Beaubourg paroisse St Mederic,

A Pierre de Label violon ordre de la Chambre du Roy demt a Paris en lad. rue et paroisse, son beau-fils ; pourveu qu'au jour de son decedz elle n'ait pas d'enfant nés de son mariage avec Michel de Label père du donataire.

29 mars 1645. Ins. le 4 avril 1645.
[Y 184 fo 156.

LA CROIX (Mathieu de).— Pardevant de Chantemerle et Le Camus notaires, donation entre vifs par :

Jehanne Guidon vefve de Mathieu de La Croix vivant organiste en léglise parrochialle de Sainct Eustache à Paris demeurant rue de Sejour en lad. parroisse ;

A Pierre Barreau bourgeois de Paris et Vallentine Hardouin sa femme.

De 8 escuz 1/3 descu dor sol de rente selon les lettres de la constitution de lad. rente passées le 10 de ce present moys de mars. S'en reservant l'usuffruict et arrerages sa vye durant. A charge par eux de la faire inhumer et enterrer en léglise Sainct Eustache à lung des coustés ou se cellebre la messe de unze heures; auquel endroict est inhumé led. de La Croix son mary ; et aussy faire assister à son convoi et sepulture mesme assistance quil a este faict aud. deffunct son mary, assavoir :

Les quatre mendians ;

Les enfans de la Trinite et du Sainct Esprit avec 25 porteurs y compris le vicaire de lad. Eglise ;

Pour le lumynaire, semblable à celuy du convoy de son mary, une douzaine et demy de torches d'une livre pièce.

On fera cellebrer en leglise Sainct Eustache ung service complet, avec 13 basses messes, ensemble la grosse sonnerye et bons paremens.

En oultre sera dict et cellebré en l'Eglise Sainct Estienne des Grey une messe comme pour son mary, et encore un service de bout de lan a Sainct Eustache à la discrétion des donataires.

24 mars 1584. Ins. le 12 avril 1584.
[Y 125 fo 414.

LAGERE (Francisque de). — Pardevant Jehan Marchant et Pierre de Bricquet notaires, contrat de mariage entre :

Francisque Delagère Balladin ordre du Roy soy disant aagé de 30 ans et plus, d'une part ;

Et Dlle Vincence de Mace fille de feu Nicolas De Mace vivant escuyer, archer des gardes du corps du Roy sous la charge du Seigr de Clermont Dentragues demeurant à Paris rue de La Plastrière, paroisse Sainct Eustache et de vivante Dlle Barbe Auguesse, presente et acceptante, d'autre part.

En présence de : Thimotée Grottin Me d'hostel de Mme la Duchesse d'Uzais amy et affin des dictes parties.

La dicte Barbe Auguesse vefve de Nicolas De Mace est intervenue au contrat en faveur de la future espouze sa fille.

1° pour une somme de 41 escuz, 2/3 d'escus d'or sol de rente annuelle constituée en date du 8 février 1580.

2° pour une somme de 800 escuz dor, reglement des droits successifs escheuz a la dicte Vincence De Mace par le decedz de son pere,

3° enfin pour une somme de 1000 escuz d'or sol don faict par le Roy a la future espouze et a sa mere depuis le decedz dudict Nicolas De Mace

Le futur espoux doue la future espouse de 400 escuz d'or sol de douaire prefixe.

4 juillet 1581. Ins. le 23 oct. 1581.

[Y 123 f° 187.

LAGRUE (Jehan). — Pardevant , notaire, contrat de mariage entre :

Jehan Lagrue chantre de la chappelle de Monseigr le duc de Lorraine filz de feu Pierre Lagrue vivant barbier demeurant à Premont en Picardye et de deffuncte Jehanne Masselot ;

Et Barbe Lamber vefve de feu Laurens Gaudebin vivant tixerand en toilles demeurant à Paris dautre part :

Temoin : honorable homme Pierre Heddes md fripier priseur juré de biens à Paris. Le futur espoux doue la future espouze de 50 l. de douaire prefixe s'il vient a décéder sans enffants.

1er aoust 1562. Ins. le 1re septembre 1563.

[Y 104 f° 198.

LALANNE (Bernard). — Par devant Claude de Beaufort et Guillaume Payen notaires, contrat de mariage entre :

Bernard Lalanne musicien à Paris et y demeurant rue des Amandiers, natif de Rocfort de Marsant, ressort de Bordeaulx, filz de feu Jehan Lalanne et de Jehanne de Villeboys,

Et Jehanne Lignault fille de feu Françoys Lignault et de Perrette Ulin, natifve de Neufville en Beausse,

Témoins :

Anthoine marchand et bourgeois de Paris ; noble homme Anthoyne Robert Myron conseiller du Roy et Me ordinaire de sa Chambre des Comptes à Paris ; Dlle Marye Vallée sa femme ; Dlle Claude Vallée femme de noble homme Guillaume Brochet, seigneur de Port.

Robert Myron et sa femme interviennent au Contrat pour 300 l. en faveur de la future espouze tant « pour la bonne amytie quilz luy portent que pour les sallaires et services quelle leur pourroit avoir faictz en leur hostel. »

Le futur espoux doue la future espouze de 150 l. de douaire préfixé.

Donation mutuelle.

17 juillet 1573. Ins. le 20 octobre 1573.

(Y 114 f° 383 v°.

LALLEMANT (Mathieu). — Pardevant Guillard et Ricordeau notaires contrat de mariage entre :

Nicolas Pernot Comr ordre des guerres à Paris ;

Et Marie Aruyer fille de Anthoyne Aruyer huissier du Roy en la Cour des Aydes à Paris

Temoins : Me Isaac de Courberaye consr du Roy commisre ordre des guerres ; Jean Morel appoticaire du Roy en ses camps et armees ; Jacques Anthoyne Aruyer prieur de St Martin de Langres et chanoine d'Abbeville ; Philippe Aruyer frère de Marie future épouse ; Me Claudé Menager cy devt greffier de Mr le trésorier de France

à Paris ; Dlle Charlotte Boisleau femme de Me Jean Laurent veuve auparavant de Me Guillaume Mesnager vivant seigr de Roviere ; Dlle Anne Bouchet femme de Me Estienne Aruyer ; Charles Mesnager Sr de Grandmaison et Guillaume Mesnager bourgs de Paris ; Jean Girault procureur en la Cour ; Marguerite Annoy Vve de feu Me Jean Seguin ; Hiérosme Hubert Consr du Roy, Receveur gral des finances à Soissons; Me Nicolas Fleuriot Consr secretre du Roy ; Pierre Floriot Dr en theologie ; Claude Humbelot escuyer Sr de Cerqueux ; Philippes Humbelot, secretre de la Chambre du Roy ; François Percin; Anthoyne Quarré; Nicolas Vaultier procur au Parlement ; Nicolas Percin, clerc suivant les finances ; Michel Le Tellier chevalier, consr du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, et secretre des Commendemens de S. M. ; Dame Elisabeth Turpin son epouse ; Dame Angelique Habert Vve de Jean Turpin vivant Conr du Roy en ses Conseils d'estat et privé ; Jacques Dugué Consr du Roy esdictz Conseils, Me des Requestes ordre de son hostel ; Philippes de Berville, escuyer sr d'Arleville et De Guesne ; Jacques Berault consr du Roy en sa Cour des Aydes ; Simon Couppeau ; Jean de Lorme ; Salmon secretre du Roy maison, Couronne de France et de ses finances ; Guillaume Roger avocat en parlemt ; Benoist Bidal bourgeois de Paris ; Estienne Martin, Commis au Greffe de la Cour ; Largentier conseiller et Me des Requestes ordre de la Royne mere du Roy ; Dominique Salonnier escuyer Sr de Chaudeon ; Marguerite Martin vve de Guillaume Joysel vivt advocat en la Cour ; Jean Joysel Sr de Mosin ; Discrette personne Me François Joysel docteur es theologie prieur de St Remy ; Me Baulmont procur du Roy en lelection de Langres ; Denise Lastin vve de Claude Aubert vivt Conseiller du Roy, conservr de rente de la ville de Paris ; Michel Petit Conseiller du Roy et Comre des decimes au diocèze de Paris ; Guillaume Carillon chirurgien de Mr le duc d'Orléans ; Louis Bruaut advocat en la Cour Nre Apostolique ; Julien Sejournant Secretre du Parlemt de Paris ; Gaspard Deschamps secretaire de Me de Longueil ; Rene La Rousse Receveur de la Ste Chappelle ; Mathurin de Lorme ; Denis de Berlize ; Claude Chevalier ; Jeau Nau ; Jean Gaudin ; Charles Dumesnil ; Simon Populus procur en lad. Cour de Parlemt; Mathieu Lallemant ordre de la musique du Roy et de la Royne sa mere, tous amys.

7 janv. 1647. Ins. le 24 janv. 1647.

[Y 185 fo 329.

LANGLOIX (Charles). — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, François d'Emery, lieutenant et garde du scel aux contractz du baillaige et chastellenie de Viermes, pour madame la Comtesse de Lannoy, dame dudit Viermes et autres lieux..... scavoir faisons, que par devant François Pot, tabellion privé en la chastellenie dudit Viermes; et en la présence des témoings cy après nommez, fut présent en sa personne Charles Langloix, joueur d'espinette du Roy, demeurant à Betz, estant de présent en ce lieu de Viermes, assisté de Gilles Seguin, son curateur..... Lequel Langloix, de sa bonne, pure, franche et libre volonté recognut avoir donné..... à..... Catherine Langloix, femme de Noël Ferry, et, auparavant luy vefve de feu Me François Braschest, demeurante à Viermes, divers héritages, (énumérés dans le présent acte), mouvans de ladicte seigneurie de Viermes.....

4 déc. 1617. Ins. le 23 mars 1618.

[Y 159. fo 104.

LANGLOIS (Estienne) — Pardevant Guillaume Payen et Claude de Beaufort notaires, donation reciproque entre :

Estienne Langlois Me joueur d'instrumens, bourgeois de Paris,

Et Marguerite Saulvier sa femme.

14 aoust 1573. Ins. le 12 décemb. 1573.
[Y. 115 fo 19.

1582 V. Langlois (Marc)

1553. V. Marchant (Jehan)

LANGLOIS (François). — Pardevant Léon Ledoys et Nicollas Mussart notaires, contrat de mariage entre :

Françoys Langlois Me Joueur d'instrumens à Paris ;

Et Marye de Couvran fille de deffunct Me Adam de Couvran vivant procureur en la cour de Parlement de Paris et vivante Catherine Mouchet ;

En présence de : Jehan Langlois Me joueur d'instruments à Paris père dudict futur espoux.

La dicte Catherine Mouchet intervient au contrat en faveur de la future espouze sa fille pour la somme de 200 livres. De plus, elle donne les habitz qui en suyvent, scavoir : Une robe de drapt noir doublée de camelot de soye à queue et à poignetz de satin et a poix de veloux ; et aussy une cotte de drapt noir et ung chapperon. Oultre les habitz filleaux a lad. future espouze apartenant et touttes choses provenant de la succession de son père.

Le futur espoux doue la future espouze de 90 l. de douaire préfixe. Et en outre ledicts Françoys Langlois et ladicte Marye de Couvran se sont faits donation réciproque s'ils viennent à décedder sans enffans.

29 janvier 1567. Ins. le 18 novembre 1574.
[Y. 116 fo 33.

— Pardevant Jehan Puthomme et Didier Lafrongne notaires, don et résignation de commerce par :

Philippe Anzou porteur de grains es halles, escolle sainct Germain et Ville de Paris gisant au lict mallade en une chambre au premier estage des appartenances d'une maison assize à Paris en la rue de la Boucherye parroisse de Sainct Estienne du Mont où est pour enseigne « *le Gobellet d'argent* » ;

A François Langlois son beau frère Me joueur d'instruments à Paris,

De son estat et office de porteur de grains es halles escolle Sainct Germain.

6 juin 1578. Ins. le 25 juing 1578.
[Y. 119 fo 328.

— Par devant Jehan Chappelain et Didier Lafrongne notaires, donation mutuelle entre :

Francoys Langlois Me joueur d'instruments à Paris et y demeurant,

Et Marie de Couvrant sa femme,

14 avril 1579. Ins. le 23 juillet 1579.
[Y. 120 fo 429.

1582 V. Langlois (Marc).

LANGLOIS (Jehan)

1582 V. Langlois (Marc).

1553 V. Marchant.

LANGLOIS (Marc). — Pardevant Clément Bernard et Guillaume Cadier notaires, contrat de mariage entre :

Marc Langlois Me joueur d'instruments à Paris et y demeurant rue Trousse Vache en la maison ou est pour enseigne « *Le Cœur en larmes* » ;

Et Antoinette Aubert fille mineure de deffunct Me Gilles Aubert, et de vivante Marie Corps d'homme demeurt à Paris rue Percée paroisse Sainct Severin.

En présence de :

Hélène Marchant vefve de Jehan Langlois vivant aussy joueur d'instruments; François Langlois dudit estat, frère aisné dudit Marc Langlois ; Estienne Langlois dud. estat, aussy son frère et Marguerite Saulvier sa femme ; Noble homme Me Philippes de Lautier cy-devt conseiller du Roy et Général en sa Cour des Monnaies de Paris parrain de lad. Anthoinette Aubert ; Simonne Corps d'homme vefve de feu Me Jehan de la Haye, et Me Noël Donon secrétaire de monsr de Saultray.

La dicte Marie Corps d'homme intervient au présent contrat en faveur de la future espouse sa fille pour la somme de 6 escuz 2/3 de rente, et de 20 escuz dor sol en deniers comptans provenant de la succession de son père Gilles Aubert.

Le futur espoux doue la future espouse de 33 escus d'or sol et ung tiers d'escu.

Donation mutuelle.

3 ou 13 mars 1582. Ins. le 12 juin 1582.

[Y. 123 fo 536.

LA ROCHE (Estienne de). — Par devant Jacques Fardeau et Pierre Manchon, nottaires, donation réciproque entre :

Estienne de la Roche, trompette demeurant à Paris, rue St-Jacques, parroisse St-Benoist,

Et Marie Vuarotier, sa femme.

18 aout 1615. Ins. le 22 aout.

[Y 156. fo 204.

LASNIER (Guillaume)

1581 V. Belamy (Jehan).

1598 V. *id.* (Paul.)

LAUDE (Bonaventure).

1606. V. Lefebvre (Denis.)

LA VAU (Pierre de).

1632. V. Guizelin (Jehan).

LE BER (Richard). — Par devant Bourdereau et Arragon, notaires, donation par :

Richard Le Ber, chantre et chanoine en la Ste Chappelle roialle du bois de Vincennes, y demeurant,

A Charlotte et Barbe Le Ber, ses petites niepces, filles de deffunct Anthoine Le Ber, et son vivant chaussetier demourant à Meulan.

mercredi 6 juin 1601. Ins. le 15 septembre.
[Y 140 f° 283.

LE BRETON (Jacques). — Pardevant Jacques Lesemelier et Philippes Lecat notaires donation mutuelle entre :

Jacques Le breton faiseur d'instruments de musique à Paris et y demeurant rue de Betizi parroisse St-Germain l'Auxerrois.

Et Michelle Bellamy, sa femme,

Lesquels n'ayant pas d'enfants et ne saichant si Dieu leur fera la grace d'en avoir par l'avenir ; considérans qu'a faute d'enfants, il est plus raisonnable que ceux qui ont travaillé et travaillent journellement a acquérir quelque bien en soient recognuz et gratifiez. etc....

7 juillet 1643. Ins. le 10 juillet 1643.
[Y. 183 f° 59.

1649. V. Maiheux (Henry).

LE CIERGE (Jehan). — Par devant Estienne Gerbault et Claude Le Voyer, notaires, contrat de mariage entre :

Jacques Le Cierge, M^e^ joueur d'instrumentz à Paris, demeurant rue de la Vannerye, paroisse St Jehan en Grêve, filz de deffunct Jehan Le Cierge, marchant de chevaulx à Paris et de Jehanne Maheu, jadis sa femme,

Et Jacquette Fuzier (?) demeurante à Paris en la place de Grêve de ladite parroisse St Jehan.

De l'advis et consentement de :

André Grégoire, seigneur de la Brunetière commissaire ordinaire des guerres, amy commung des deux parties, et de dame Marye Desneuf, vefve de deffunct noble homme Me Aublin de la Noue, vivant conseiller du Roy et auditeur en sa chambre des Comptes,

Jacquette Fuzier a promis bailler à son futur espoux dedans la veille du jour de leurs espouzailles la somme de 3.000 l. ascavoir 1.000 l. tant en argent comptant, bagues, joyaulx que autres meubles, et 2.000 l. en une promesse, faite par Mre Claude de Nesmes conseiller du Roy et ci-devant receveur général en Poictou.

13 octobre 1607. Ins. le 8 aout 1608.
[Y 147. f° 271-273.

LECLERC (Jehan). — Par devant Claude Huart et Claude Fillesac, notaires, donation par :

Jacques Queux marchant, demeurant à Dampmartin en Goisle,

A Jehan Leclerc, organiste et bourgeois de Paris,

De tous les droits mobiliers et immobiliers appartenant audit Queux et à sa femme pour la bonne amitié qu'il porte audit Leclerc, et pour le récompenser des plaisirs qu'il lui a faictz et fera cy-après.

27 avril 1611. Ins. le 19 mai 1611.
[Y 151 f° 106.

LE CŒUR (Jean). — Pardevant Quarré et Ricordeau notaires donation réciproque entre
Jean Le Cœur Me joueur d'instruments,
Et Perrette Bleu sa femme.

3 janvier 1647. Ins. le 11 janvier 1647.
[Y. 185 fo 319.

LEDUC (Pierre). — Par devant Estienne Léomon et Charles Ferrant, notaires, donation mutuelle entre :
Pierre Leduc, Me faiseur d'instrumens de musique à Paris,
Et Henriette Chambrion, sa femme demeurant à Paris, rue St Honoré, paroisse St Eustache,
Sains de pensée, mémoire et entendement, comme par leurs gestes, parolles et maintien il est apparu audiz nottaires, et en considération de la grande amitié qui a esté entre eulx depuis le jour de leur mariage, laquelle continue encore et continuera, et aussy la peine et travail qu'ils ont prins à espargner et acquérir aulcuns biens que Notre Seigneur par sa saincte grâce leur a prestez et donnez en ce monde, et que par icelle même grâce il benist leur labeur et que néantmoings ilz n'ont aulcuns enffans, de leur dit mariage et craignent n'en point avoir, désirant récompenser et rémunérer l'un l'autre de leur travail et affin que le survivant d'eux ait mieux de quoy vivre.

11 février 1602. Ins. le 15 février.
[Y 140 fo 422.

LE DUC (Pierre). — Par devant Lestoré et Gerbault, notaires, donation par :
Pierre Le Duc, maistre faiseur d'instrumens de musicque, bourgeois de Paris, y demeurant rue St-Honnoré, paroisse St-Roch,
A Léon Defoy, marchant de vins demeurant à Paris, rue de la Truanderye, de ladite paroisse,
De tous les biens qui lui appartiendront au jour de son décès, sous la réserve d'usufruit, la vie durant dudit donateur.

23 janvier 1635. Ins. le 19 mai.
[Y 175. fo 308.

LEFEBVRE (Anthoine).
1615. V. Leliefvre (Pierre).

LEFEVRE (Denis). — Par devant les notaires Saulnier et Charles, donation par :
Mre Denis Lefêvre, presbtre, chantre et chevecier de la Ste-Chappelle à Paris, demeurant dans l'enclos du palais,
A Jacques Le Fêvre, fils de Léonarde Perche, demeurante rue St-Jacques, paroisse St-Benoit ; pour l'amitié qu'il porte audit Le Fêvre et pour lui donner moien de s'entretenir aux estudes et luy faire aprendre quelque chose de vertu, ainsy que sa dicte mère jugera et verra bon estre.

4 septembre 1606.
Ins. le 14 octobre par Mre Bonnaventure Laude, presbtre, chantre à la Ste-Chappelle royale à Paris, porteur dudit contrat, et comme procureur des parties.
[Y 145. fo. 227.

LEFORT (Jehan). — Par devant Jehan Repérant et Jehan Thévenyn, nottaires, contrat de mariage entre :

Jehan Lefort, musicien, demourant à Paris, rue St-Martin, paroisse St-Médéric agé de vingt six ans, filz de feu Jehan Lefort, vivant M^e^ ceinturier à Paris et de Denise Lamothe jadis sa femme,

Et Anne Haulteman, fille de Robert Haulteman, M^e^ passementier à Paris et de Margueritte Bault, sa femme, demeurant rue du Bourg l'Abbé, paroisse St-Leu et St-Gilles.

En présence de :

Nicolas Drouart, maistre tailleur d'habitz à Paris ; Jehanne Lefort, sa femme, sœur ; Me Nicolas Marchant, commis au greffe des requestes du palais, et Jacques Marchant procureur en la cour de parlement, amys dudit Lefort ; Guillaume Bault, M^e^ passementier à Paris ; Marye Bault, femme de Bonniface Tassart ; Noël Bault, passementier à Paris, tous frères et sœur de ladicte Bault ; Georges Dupont, maistre tireur d'or et d'argent à Paris, parin ; Noël Lerot et Jehan Humblot, M^e^ passementier à Paris.

Ledit Haulteman et sa femme promettent payer aux futurs époux la veille de leurs espouzailles la somme de deux cens escus sol, savoir : cent escus en deniers comptans, et les autres cent escus en ung demy ceinct d'argent, habitz et meubles. Le futur époux doue sa future épouse de la somme de cent écus sol de douaire préfixe.

Lesdiz Haulteman, sa femme, Marye Bault, Noël Lerot, et Jehan Humblot, ont déclaré ne savoir escripre ne signer.

13 janvier 1602. Ins. le 22 mars 1602.
[Y 140 f° 455.

LE GAY (Jehan). — Par devant Camus et Tabouret, notaires, donation par :

Marye Grandgirard, femme de honnorable homme Jehan Le Gay, haultbois du Roy et viollon de la ville, demeurant rue grenier St-Lazare, parroisse St-Nicolas des Champs,

Aux enfans naiz et à naître de Ysaac Bailly, maistre teinturier en fil, layne et soye à Paris, et de Claude Grand Girard, sa femme.

De 37 l. 10 s. de rente annuelle sur 112, constituées par devant Fassien et Huart, notaires, le 6 juillet 1620.

27 mai 1632. Ins. le 14 juillet.
[Y 173. f° 23.

— Par devant St Fussien et Gaultier, notaires, donation par :

Jehan Le Gay, haultbois du Roy, bourgeois de Paris, y demeurant rue Grenier St-Lazare paroisse St-Nicolas des Champs.

A Magdelaine du Paulmier, vefve de Nicaise Croiset, compagnon masson demeurant à Paris, rue et parroisse St-Sauveur,

De 37 l. 10 s. de rente annuelle constituées suivant contrat devant Le Roux et Henri, notaires, le 20 février 1629.

19 avril 1635. Ins. le 7 aout.
[Y 175. f° 392.

LEGER (Gérard). — Par devant Valet et Leal notaires, Gerard Leger faiseur de trompes demeurant à

Paris au Mont St-Hillaire déclare qu'en outre des contenu de son contrat de mariage avec Jehanne Croze en date du 25e jour du present mois il doue celle-ci de 100 livres de douaire préfixe.

24 janvier 1563 Ins. le 30 et penultiesme jour d'aoust 1569.
[Y. 110 f° 11.

LE LIEVRE (Jehan). — Par devant Nicolas Chocquillot et Philippe Tulloue, notaires, contrat de mariage entre :

Jehan Le Lièvre, M^e^ joueur d'instrument, demeurant à Torcy en Brye, assisté de Adam Chesnyer, boucher, demeurant à Paris, cousin, et Pierre Chassebœuf, domesticque des sieur et damoiselle de Leuville, amy dudit Le Lièvre,

Et Germaine Logé, majeure, fille de feu Guillaume Logé, vivant laboureur, demeurant à Corbeilles, en Gastinois et de Marion Guérin, jadis sa femme ; ladicte fille à présent servante en l'hostel de Me Pierre Pelletier, procureur en la cour de Parlement, à Paris, demeurant rue des Deulx Boulles, parroisse de St-Germain l'Auxerrois ; assistée de Me Pierre Guyonnyn, advocat en Parlement et dudit Me Pierre Pelletier, son maistre.

Apport de la future épouse cent escus dont 66 escus deux tiers, en deniers comptans et le reste en bagues et habitz. Le futur époux doue la future épouse de douaire coustumier, ou de la somme de 60 escus pour une fois paier, au choix et option de ladicte future espouze.

Ladite fille a déclaré ne savoir escripre, ne aussy ledit Chesnier, mais a faict sa marque accoustumée, en la minute des présentes.

17 juin 1601. Ins. le 21 aoust 1601.
[Y 140. f° 253, 254.

LELIEPVRE (Jehan et Pierre). — Par devant Marc Blondeau, notaire royal en la prévosté et chastellenie de Torcy en Brye pour le Roy, donation par :

Germaine Logé, vefve de feu Jehan Le Liepvre, vivant M^e^ sonneur d'instrumens, demeurante à Torcy ;

A Pierre Le Liepvre, aussi sonneur d'instrumens, filz et héritier dudict deffunct.

Germaine Logé donne la somme de 300 l. qu'elle a apporté fournye et payée ès mains dudit deffunct lorsqu'elle a esté convolée par mariage avecq luy, ensemble la somme de neuf vingtz livres, que iccelluy défunct son mary lui a accordé prendre sur son bien pour douaire préfixe.

Pierre Le Liepvre a promis nourrir, loger, coucher et vestir ladicte Logé, luy fournir de lict, giste et chandelle, ensemble lui administrer, sa vye durant, de tout ce qu'à elle sera propre et nécessaire, tant en santé qu'en maladie, bref l'entretenir bien et honnestement, comme si elle estoit sa propre mère. Fait en présence de Anthoine Le Febvre, M^e^ sonneur d'instrumens ; Etienne Touilliers, marchant charron, et Martin Tremblay clerc.

27 février 1615. Ins. le 8 juillet.
[Y 156 f° 153.

LELIEVRE (Sébastien). 1640 v. Denis (Thomas).

LE LONG (Henry). — Pardevant Charlon ou Arlon et Huard notaires, donation reciproque entre :

Henry Le Long Me faiseur d'instruments à Paris demeurant rue des Cordeliers, paroisse St Cosme ;

Et Louise Bodié sa femme.

20 octobre 1639. Ins. le 11 avril 1642.
[Y 182 fo 69.

LEMAISTRE (Julien). — Pardevant Jehan Gaudicher et Eustace Goguier notaires, contrat de mariage entre :

Julien Lemaistre joueur d'instrumens en musique.

Et Nicole Bunel fille de Jehan Bunel vivant marchand drappier demeurant à Brye

Temoins :

Me Claude Marlineau advocat en parlement cousin de ladicte Nicolle Bunel, et Damoiselle Perrette de Leuze vefve de Claude Rubantel.

Apport de la future espouze 600 l. en deniers comptans. Douaire : 200 l.

22 mars 1572. Ins. le 2 mars 1573.
[Y 112 fo 417.

— Pardevant Robert Foucart et Jehan Brigrand notaires contrat de mariage entre :

Jehan Petit bourgeois de Paris,

Et Nicolle Bunel, vefve de Jullien Le Maistre vivant haultboys du Roy.

24 février 1578. Ins. le 14 juing 1578.
[Y 119 fo 317.

LE MESLE (Gilles). — Par devant Jacques Parque et Phelippe Cothereau, notaires, donation mutuelle entre :

Gilles Le Mesle, Me joueur d'instrumens à Paris, demeurant rue du Foing, paroisse St Séverin,

Et Suzanne Le Vasseur, sa femme ;

Estans en bonne santé et dispositions, graces à Dieu, et considerans n'avoir aucun enffan.

15 novembre 1605. Ins. le 9 décembre.
[Y 144 fo 334.

— Par devant Jehan Desquatrevaux et Jean Chappellain, notaires, contrat de mariage entre :

Suzanne Léauté fille de Jean Léauté, bourgeois de Paris, et de Aymée Delphin, sa femme, demeurant à St Germain des Prez, parroisse St Sulpice, et filleule de Suzanne Levasseur, vefve de feu honorable homme Gilles Le Mesle premier viollon de la Chambre du roy, demeurant à Paris, rue du Foing, parroisse St Séverin.

Et Robert de Verlus.

En présence de :

Florent de Verlus, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy, demeurant à Paris.

faubourg St Germain, rue des Boucheries, parroisse St Sulpice ; Me Nicollas Cartier, conseiller au présidial de Reims ; Me Alexandre Drouart, controlleur des Greffes du Chastelet de Paris ; Me Anthoine Picot procureur audit Chastelet ; Me Sébastien de Froyes, advocat au parlement ; Estienne Le Liepvre, bourgeois de Paris.

Les époux seront communs en biens; les dettes resteront à la charge de celui qui les aura faites. Ladite dame Le Mesle promet de donner en faveur dudit mariage,dans les six mois, la somme de 1200 l. outre les habits et linges filiaux que la future epouse a de présent, à son usage. Elle promet aussi sa vie durant de loger et nourrir ledits futurs époux, sans leur en demander ni faire payer aucune chose ; elle donne en outre à la future épouse et, à ses enfants tous et chacuns ses biens meubles et immeubles, pocessions et autres choses quelconques qui se trouveront appartenir à ladite donatrice au jour de son deceds en quelque lieu qu'ilz soient scituez et assis, mais s'en réserve l'usufruit, sa vie durant.

5 mars 1628. Ins. le 4 juillet.
[Y 168 fo 252-255.

LE MIRE (Adam).— Pardevant Jacques Fardeau et Pierre Belot notaires, donation réciproque entre :

Adame Lemire joueur d'instruments demeurt à Paris rue Sainct Jacques, natif d'Argicourt près Sainct Quentin en Picardye, fils de deffunct Jehan Lemire marchand laboureur demeurt aud. Dargicourt et Marguerite de Vivoret.

Et Geneviefve Thuery sa femme,

25 sept. 1585. Ins. le 12 oct. 1585.
[Y 127 fo 141

LE ROUX (Pierre). — Par devant Richard Bourgeois et Hugues Babynet, notaires, contrat de mariage entre :

Pierre Le Roux, musicien et escripvain filz de deffunctz Roger Le Roux, en son vivant marchant de vins et de Marthe Pélerin, demourant à Paris rue de la Harpe, en la maison où pend pour enseigne les *Cinq croix*, paroisse St Benoist le bien tourné.

Et Cirette Merlin, fille usante de ses droictz, demeurante rue de Sorbonne, paroisse St Séverin, en la maison de dame Jehanne de Dampmartin, veufve de Me Gratien Cuvillier, en son vivant advocat en la court de Parlement et auparavant veufve de Me Edme Le Picart, en son vivant conseiller du Roy ès eaux et forestz de la Table de marbre du Pallais à Paris, oncle de ladite Merlin. Cirette Merlin ayant été cy devant accordée avec Pierre Laucheau aussy escripvain, par aultre contract passé devant les notaires soubsignez, le 6 janvier 1601 ; duquel contrat ledit Laucheau se seroit désisté et départy par acte passé devant Allain Bobie et Guillaume Pajot,notaires,le 3 octobre 1601, pour les causes mentionnées audit acte.

Fait en présence de :

Pasquette Desmont, femme de Pierre de Linague, marchant de vins; Laurens Tempeste, sergent à verge au Chastellet de Paris; Me Jehan Hue, presbtre et grand vicaire en l'Eglise de Paris ; Pierre Lelong, Me chandelier en suif à Paris; Jehanne de Dampmartin ; Barbe Dohin, vefve de Pierre Pasquier, en son vivant officier d'artillerie, Nicolas Patoillat, marchant et bourgeois de Paris.

Apport de l'espouze, six vingtz diz escuz sol ; et en oultre, dame Jehanne Dampmartin fait don à la future épouse de 200 escus sol.

Le futur époux doue la future épouse de 66 escuz 2/3.

3 juillet 1602. Ins. le 31 octobre.
[Y 141. f° 252, 253.

LE ROY (Adrien). — Pardevant Cartault & Percier notaires, donation mutuelle entre :

Adrien Le Roy Imprimeur pour le Roy en musique à Paris & y demeurant rue Sainct Jehan de Beauvoys,

Et Denise de Broully sa femme.

Lesquels estans en bonne santé et prosperité de leurs corps, ayant bons propos, memoire, entendement ; considerant navoir poinct denffans et les grandz biens, amytiez civilitez et services quilz se sont rendus lung à lautre, et voulant de tout leur amour & pouvoir se recompenser mutuellement, etc...

24 aoust 1558. Ins. le 7 juing 1559.
[Y 100 f° 190-191.

LE ROY (Anthoine). — Par devant Jacques Marcille et Jehan Crucé notaires, donation entre vifs par :

Jehan des Joubartz marchand à Paris et y demeurant rue de la Mortellerie ;

A Anthoyne Le Roy son gendre organiste à l'Eglise et paroisse St Gervais à Paris

D'une maison assize en cette ville de Paris rue de la Mortellerie ayant pour enseigne *La Nef d'argent*, contenant deux corps d'hostel lun devant, lautre derrière, la cour entre deux, tenant dune part aud. donateur, dautre à la ruelle du chaulderon et faisant les deux rangs dicelle ruelle aboutissant dun bout sur lad. rue de la Mortellerie et dautre bout par devant le chantier du Roy.

A charge par led. Le Roy de prendre le lieu et place dud. des Joubartz dans le procès pendant avec les héritiers de feu Denis Poiret (ou Paret) et d'en accepter les risques et gain. Cette maison est dans la censine de St Ladre lez Paris et chargée de 4 deniers parisis de cens.

14 janvier 1545. Ins. le 7 janvier 1547.
[Y 93. f° 219.

LE ROY (Charles). — Par devant St Fussien et Tabouret, notaires, contrat de mariage entre :

Charles Le Roy, trompette du Roy, demeurant à Paris, rue de Poictou, es marais du Temple paroisse St Nicolas des Champs,

Et Elizabel Marye, fille de deffunt Pierre Marye, vivant m[e] cordonnier à Paris et de Marie Morant.

En présence de Catherine Rousseau, veufve d'Anthoine Le Roy, vivant marchant M[e] tondeur de la ville de Tours, mère, et de Marie Le Roy, fille, sœur dudit futur espoux ; dame Marye, sœur de la future épouse ; François Mazanguerbe, M[e] bourrellier à Paris, amy commun des parties.

30 juillet 1634. Ins. le 22 sept.
[Y 175. f° 147.

LE ROY (Pierre). — Par devant Jehan Le Semelier et Philippe le Cat, notaires, donation mutuelle entre :

Pierre Le Roy, Me joueur d'instrumens de musicque à Paris, et Marie Sauvageas sa femme, demeurant a Paris, rue de Grenelle, paroisse St Eustache.

24 aout 1635. Ins. le 3 septembre.
[Y 175. fo 415

LESCHASSIER (François). — Pardevant Le Normand et de Monhenault notaires, donation réciproque entre :

Leschassier Me joueur d'instrumens, bourgeois de Paris & y demeurant rue des Escoufles, paroisse Sainct Gervais,

Et Elisabel de Barrotte. sa femme.

28 juing 1596. Ins. le 19 juillet 1596.
[Y 135 fo 276.

— Par devant Jehan Desquatrevaulx et Jehan Anceaume, notaires,

François Leschassier, violon ordinaire de la Chambre du Roy,

Et Elizabeth de Barrot, sa femme demeurant à Paris rue St Bon parroisse St Médéric,

Sont témoins au mariage de Jacques Anceaume, Me Chapellier à Paris et de Jehanne Boisseau, cousine dudit Leschassier demeurant en sa maison, fille de dèfunt Nicolas Boisseau, vivant praticien au palais, et d'Anthoinette Hervé, jadis sa femme ; assistés de Gassot et Martin Anceaume, pareillement Mes Chapelliers bourgeois de Paris, oncle et cousin paternels ; Pierre Dupuis marchant bourgeois de Paris, cousin ; Jehane Bourgeois, vefve de feu Guillaume Bicheu, vivant marchant drappier, bourgeois de Paris ; Louis Constantin, Me joueur d'instruments à Paris ; Pierre Jaulx buvettier de Mrs des requestes du palais ; Augustin Dubois juré porteur de grains en ceste ville de Paris, tous cousins à cause de leurs femmes, de ladicte Jehanne Boisseau.

18 octobre 1618. Ins. le 22 janvier 1619.
[Y 160. fo 25.

— François Leschassier, violon ordinaire de la Chambre du Roy, demeurant à Paris, rue St Bon, parroisse St Méderic, fait testament de cinq sols parisis à distribuer en la manière acoustumée, il veut que son corps soit inhumé en l'église de la parroisse où il sera décéddé dans le cimetière des Innocens, et quand à ses funérailles, service, bout de l'an et luminaire, il s'en remet à son exécuttrice..... il ordonne de célébrer une messe basse tous les jours pendant un an à partir de son décès, pour laquelle le prêtre qui la dira recevra 180 l. sans compter 6 l. pour le luminaire de ladite messe. Il veut que sa femme Elisabel de Barrotte jouisse après lui de tous les meubles et conquets immeubles qu'il pourra lui laisser, suivant le don mutuel qu'ils se sont fait, le 28 juin 1596 par devant Lenormant et de Monhenault, et le contract passé entre eux d'une part et Jacques Rousseau, Me joueur d'instruments à Paris et Françoise Leschassier, sa femme, sœur dudit testateur, d'autre part, devant Mahieu et Desnotz, aussi notaires le 31 mars 1609. Et en cas de contravention dudit Rousseau et de sa femme ou autres ses héritiers il donne lesdits biens à charge dudit don mutuel, an profit de ladite de Barotte, savoir : un tiers aux pauvres de l'hôtel Dieu de Paris ; un tiers à l'hopital de la Charité au faubourg St Germain des Près, et un autre tiers à celui de la

Ste Trinité dudit Paris. Il reconnait devoir au Sr Pellecerf 50 l. de rente rachetable à 800 l ; il déclare lui être du par le Sr Favier, violon du roy et son beau père Lechandellier ensemblement, la somme de 75 l. de rente rachetable pour 1200 l ; 100 l de rente rachetable a 1600 l. par le sieur de Béthune le jeune ; par Louis Costantin, aussi violon du roy et sa femme Francoise de Lagrange, 75 l. de rente rachetable pour 1200 l. ; par Denis Langloix et sa femme, demeurant à la Villette St Lazare « quelque somme de deniers de reste d'un exchange fait entre eulx ». Il déclare posséder au territoire de la Villette seize arpens de terre ; il ordonne de payer à Jacques Anceaume et à sa femme les 300 l. à lui données par son contrat de mariage ; il donne à Me Thouzart « presbtre habitué de St Médéric » la somme de 30 l ; à Françoise Rousseau, fille dudit Rousseau et de sa femme, la somme de 900 l, lorsqu'elle sera pourvue par mariage ou qu'elle veuille se rendre religieuse, après toutefois le décès de Elizabel de Barotte, sa femme ; il donne à Elizabeth Rousseau, servante, filleule de ladite Elizabel de Barrotte, cent livres lors de son mariage, de son entrée en religion ou à sa majorité, après le décès de sa dite femme.

Il lègue à ladite Francoise de La Grange, sa nièce et aux enffans nés et à naistre de de son mariage avec ledit Constantin tous les biens meubles et immeubles qui lui pourraient appartenir après ledit testament jusqu'à son décès, à la réserve dudit don mutuel et de l'usufruit desdits biens durant la vie de Françoise Leschassier, mère desdites Francoise de La Grange et Francoise Rousseau, duquel usufruit ledit testateur fait don à Francoise Leschassier sa sœur, sa vie durant après le décès d'Elizabel de Barotte ; il veut qu'aprés le décès de ladite de Barotte, ledit Constantin soit déchargé des 75 l. de rente. Il nomme ses exécuteurs testamentaires Elisabeth de Barotte et après elle, Louis Constantin.

22 mars 1619. Ins. le 15 aout.
[Y 160. fo 117, 118.

— Testament d'Elizabeth de Barotte, vefve de feu François Leschassier, par lequel, ses dettes une fois payées elle ordonne qu'il lui soit fait le même service qu'à son défunt mari ; elle demande à être enterrée au cimetière des Innocens, proche la croix de la Passion, s'il se peut, ou bien au Cimetière de sa paroisse. Elle donne aux pauvres de l'hostel Dieu de la Charité et aux ouvriers des basses fosses et autres pauvres où elle mourra, 20 livres. Elle constitue son éxécuteur testamentaire son neveu Charles Bigoreau « presbtre » et Me Louis Constantin, violon du roy, qui seront chargés de repartir ainsi ses meubles et héritages : entre ses deux sœurs de Presle et Bihoreau, 100 écus chacune ; entre ses neveux, de Vigneux et Dubois, prebtres, 100 écus chacuns ; entre ses deux neveux Bihoreau, l'un avocat, l'autre marchand, 100 francs à chacun ; à Françoise Rousseau femme de Me Louis Bouttelet, 100 francs, à Elizabeth Lefebvre niepce de Mr Rousseau, 10 écus, pour aprendre mestier

10 aout 1624. Ins. le 15 janvier 1625.
[Y 164. fo 492-493.

LESCUYER (Jehan). — Pardevant Clerphas Peron et Jehan Aubert donation entre vifs par :

Jehan Lescuyer joueur dinstrumens demeurt à Paris,

Et Margueritte le Noble sa femme.

A honorable homme Clement Pocquelin marchand demeurant à la Courtille lez Paris.

D'une maison assize à Paris hors la porte Sainct Denis a la Villenefve, de la dicte maison du propre Jehan Lescuyer escheue en succession de sa sœur Jehanne Fannare.

17 mais 1560. Ins. le 12 juillet 1561.
[Y 102 f° 301 v°.

LE TARGY (Pierre). — Par devant Janot et Mahieu, notaires, contrat de mariage entre :

Pierre Le Targy, joueur de luth à Paris, près et paroisse St Pierre aux Bœufs en la maison ou est pour enseigne l'*Arbaleste*, suffizement aagé, usant et jouissant de ses droictz, fils de feu Jehan Le Targy, vivant marchant de vins, demeurant ès faubourgs St Victor, et de Richarde Flaguier, jadis sa femme ;

Et Guillemette Guiot, vefve en premières nopces de feu Anthoine Jehan, et en secondes de deffunct Jehan Le Roy, marchans merciers bourgeois de Paris, demeurante rue de la Callande, en la maison où est pour enseigne l'image de *Nostre Dame de Liesse*.

En présence de :

Eustache Gouchet, marchant de vins, demeurant aux faubourgs St Victor, beau frère du futur à cause de Perrette Le Targy, sa femme ; François Jolly, Me tailleur d'habit à Paris amy ; André Mallepart, marchant mercier à Paris, amy ; Michel Regnault, Me gantier à Paris, beau frère ; Pierre Thouret Me Chandelier en suif, allié ; Jehan Le Baigue marchant libraire à Paris, aussi allié.

Les biens de la future épouse consistent en : la moitié du quatrième estail, sortant de la grande porte du pallais, allant au pont aux Changeurs ; cent cinquante sept livres, diz solz tournois de rente ; la moictié de la marchandise qui est à présent en ladicte boutique; la somme de trois cens escuz, argent comptant ; la moitié de tous ses meubles, ustancilles d'hostel, bagues, joyaux et vaiselle d'argent, etc. L'autre moictié de touttes les choses susdictes, appartient à Anthoine Haran, aagé de dix neuf ans ou environ, filz dudit déffunct et d'elle.

Le futur époux doue sa future épouse de la somme de 600 l. en douaire préfixe.

3 fevrier 1603. Ins. le 21 fébvrier.
[Y 141, f° 392, 393.

LE VACHER (Hector). — Par devant André Guyon et Edme Bonnot, notaires, contrat de mariage, entre :

Hector Le Vacher, joueur de luth de la grande escurye du Roy, et de Monseigneur, son frère, demeurant rue St Fiacre, dans la rue St Martin, paroisse St Jacques de la Boucherie.

Et Perrette Chapperonnier, vefve de feu Jehan Guithier, vivant Me cordonnier à Paris demeurant en ladicte rue et paroisse.

En présence de :

Denis Legay, huissier au siège présidial de Chartres, gendre dudit Le Vacher, à cause de Alizon Le Vacher, sa femme ; Me Léon Armant, praticien au palais ; Guillaume Potel, Me Chirurgien, juré à Paris.

Apport de l'épouse 2000 l. tant en argent comptant que meubles, ustancilles d'hostel et habitz etc. Le futur époux doue sa future épouse de 150 l. de douaire préfixe.

24 juin 1630. Ins. le 7 octobre 1631.

Y 172. f° 145

LE VACHER (Jacques). — Pardevant Jehan Le Normant et Jehan Depoche notaires, contrat de mariage entre :

Jacques Le Vacher joueur d'instrumens et vallet de chambre du Roy à Paris et y demeurant rue Geoffroy Langevin paroisse de Sainct Médéric ;

Et Jehanne Bonnart vefve Florent Vannier sergent à verge dud. Chastellet et auparavant vefve de feu Me Claude La Fontaine vivant bourgeois de Paris et y demeurant en la dicte rue et parroisse.

Temoins :

François Durant bourgeois de Paris, beau frere de lad. vefve ; Jehan Le Roux procureur aud. Chastellet amy commung des futurs espoux.

Apport de la future espouze 400 escuz sol. plus pour 100 escuz sol. de meubles.

Le futur espoux doue la future espouse de 400 escuz dor sol de douaire prefixe et reprendra par preciput et hors part, s'il luy survit, ses chevaux et ses armes.

16 juillet 1597. Ins. le 21 juillet 1597.

[Y 136 f° 256.

LE VACHER (Philippes). — Pardevant Dupuys et Lair notaires, donation par :

Discrette personne Me Eloy de Bretonne prebtre demeur^t à Paris rue de la Savaterie paroisse St Pierre des Arsis ;

A Philippe, Thomas et Claude Le Vacher enfants de son oncle maternel deffunct Philippes Le Vacher vivant violon ordin^re du Roy et de vivante Anne Guyot epouse en secondes noces du Sr Ballard Commissaire ordn^re de l'artillerie et seul imprimeur de la musique du Roy,

De toute la part de ses biens qu'il aurait donnée à feu son oncle Philippes Le Vacher

En Considération de l'affection qu'il luy portait

12 aoust 1638.

Aujourd'huy est comparu pard^t notaires le Sr Eloy de Bretonne prebtre, a present vicaire à la parroisse St Pierre des Arsis pour confirmer l'acte de donation cy dessus et y ajouter les mots obmis par inadvertance : *faict don Irrevocable et entre vifs* a Philippes, et Thomas Le Vacher, et a Claude Le Vacher religieux nommé au Couvent des Augustins deschaussez dArgenteuil leur frere, tous trois ses cousins germains. Lad. Guyot leur mere acceptant pour celui-ci.

5 juillet 1642. Ins. le 17 juillet 1642.

[Y 182 f° 171.

LEVACHER (Phelipe)

1622. V. Fleuret. (Paul). 1625. V. Ballard (Pierre)

LEVACHER (Thomas)

1625. V. Ballard (Pierre)

LEVAVASSEUR (Louis). — Pardevant Paisant et Huart notaires, donation réciproque entre :

Louis Levavasseur violon ordre de la Chambre du Roy ;

Et Francoyse Morlot sa femme demeurant ensemble rue marché de la Borcerie, parroisse et College d'Harcourt.

26 may 1642. Ins. le 3 juing 1642.
[Y 182 fo 126.

1634. V. Charlot (Claude)

LEVASSEUR (Suzanne)

1628. V. Lemesle (Gilles).

LEVASSEUR (Claude)

1642. V. Mazuel (Jehan).

LORGE (Léonard de)

1642. V. Millot (Fr.).

LORILLART (Médéricq) Par devant François Bergeon et Hilaire Lybault, notaires, donation par :

Philippes Besnard vefve de feu Jacques Gibbon, vivant maistre menuisier à Paris demeurant rue et paroisse St Médéric,

A Médéric Lorillart, Me faiseur d'instrumens de musicque à Paris et Geneviève Benart, sa femme, sœur de ladite Philippes Besnart, demeurant rue Maubué, paroisse St Nicolas des Champs,

De tous droits sur la succession de feu Gillet Besnard, leur père.

Et a ladicte Philippes Besnard déclaré ne scavoir signer.

14 novembre 1601. Ins. le 14 décembre.
[Y 140, fo 358.

— Donation faite par Geneviéfve Benard, vefve de feu Médéricq Lorillart, vivant Me faiseur d'instruments de musique, à Paris, demeurante rue Grenier St Lazare, parroisse St Nicolas des Champs,

A Magdelaine Lorillart, fille du déffunt et d'elle, de tous ses biens.

Le nom des notaires manque.

4 mai 1624. Ins. le 15 mai.
[Y 164. fo 240.

LUILLIER (Nicolas). — Pardevant Philippes Cothereau le jeune et Loys Rozé notaires :

Noble et discrette personne Me Nicolas Luillier Chantre et Chanoyne de la Saincte Chappelle du Palais Royal a Paris & y demeurant dans l'enclos dud. Palais ayant fait donation le 8 février 1585 à Raoulin Enfrye son cousin remué de germain, d'une maison à la retention de lusuffruict sa vye durant, declare par ces présentes renoncer aud. usufruict et cede à Raoullin Enfrye, qui demeure avec luy et à son service domesticque, en toute propriété et jouissance la dite maison

1er juillet 1586. Ins. le 4 juillet 1586.
[Y 127 fo 445.

LUSARD (Simon). — Par devant les notaires Herbin et Le Normant, donation de :

Simon Lusard, trompette et crieur de vins du corps de la ville et chastellenye de Poissy,

A Mathieu Francosne marchant apoticaire.

22 mars 1613. Ins. le 20 avril.
[Y 153. f° 388.

MAIHEUX (Henry). — Pardevant Jacques Vallet et Francois Blanche notaires, contrat de mariage entre :

Henry Maiheux M^e joueur d'instruments a Paris et y demeur^t rue des Amandiers parroisse St Germain l'Auxerrois, fils de Laurent Maiheu vivant laboureur dem^t faulx bourgs St Marcel en la vlle de Lary en Laonnais et de Charlotte Nyvart,

Et Antoinette Bellier fille de deffunctz Maurice Bellier vivant M^e juré mouleur de bois a Paris et de Marie Nargin.

Jean Gericot Md bourgeois de Paris et y demeuran^t rue des escrivains parroisse St Jacques de la Boucherie, son tuteur présent.

Temoins :

Noble home Claude Hacqueteau ad^at es parlement et es Conseilz de S. M. ; Noble home Jacques Hacqueteau son fils, aussy ad^at au parlement ; Claude Vilet Cons^r du Roy Receveur es papiers de rente de Paris, assignations et gabelles ; Honorable home Jean Maurès M^e orfebvre a Paris ; Jacques Lebreton M^e faiseur d'instrumens a Paris ; Jean Rolland M^d bourgeois de Paris ; Romain Dumont S^r dud. lieu, tous amys aud. futur epoux ; Jean Roussel M^d et bourgeois de Paris ; Jean Baptiste Stourvat, juré moulleur de bois ; Claude Margin huissier de la table de marbre du palais à Paris ; François Margin huissier sergent a cheval au Chastellet de Paris ; Philippe Benoist march^d de draps de soye bourg^s de Paris.

Apport de l'épouse 1500 l.

Le futur époux doue la future epouse dr 2000 l. de douaire prefixe.

20 nov. 1649. Ins. le 8 janv. 1649.
[Y 187 f° 114.

MALLART (Abraham). — Par devant Estienne Gerbault et Louis Arragon, notaires, donation mutuelle entre :

Abraham Mallart, haubois du Roy, M^e joueur d'instrumens à Paris, y demeurant rue de la Haumerye à l'enseigne des Trois Rois, parroisse St Jacques de la Boucherye,

Et Michelle Portemont, sa femme.

15 octobre 1616. Ins. le même jour
[Y 157. f° 247.

MARCHANT (Jehan). — Pardevant Le Saige et Charles notaires donation par :

Jehan Marchant M^e joueur d'instrumens à Paris et y demeurant,

A Estienne Langlois son nepveu fils de Jehan Langlois et de Helene Marchant sœur dud. Jehan donataire

Des 3/6mes en la moyctié et la totalite, et tout tel autre droit que le d. donataire peust

avoir tant de son chef que comme héritier de deffuncte Helaine Auger son ayeule et de Marine et Thomasse Marchant ses seurs.

En une maison assize à Paris rue Tire Chappe en la censine du Seigneur de Tire Chappe ; Item les 3/6mes dune loge assize à la halle aux bledz de Paris.

5 mars 1553. Ins. le 7 mars 1553.
[Y 99 f° 225.

MARSIRE (Alexandre). — Par devant Chappelain & Duboys notaires, contrat de mariage et donation reciproque entre :

Alexandre Marsire faiseur d'instruments à Paris et y demeurant rue Sainct Jacques, natif de Dieppe,

Et Anne Barot vefve de Esme Tollart vivant Me barbier & chirurgien es faulx bourgs Sainct Jacques lez Paris,

Temoins du costé du futur espoux : Jehan Marsire Me faiseur d'instruments de musique à Paris, son frère ; Pierre Ioulde Me masson a Paris demeurt rue Sainct Jacques son beau frère.

Du coté de la future espouse : Denise Raimbault femme de Claude Berthault estallier boucher demt a Paris, et Denise Chartier, demeurt au logiz dud. Sr Gommyn appreteur rue St Jacques, ses cousines germaines.

3 aoust 1583. Ins. le 2 sept. 1583.
[Y 125 f° 24.

MARSIRE (Jehan)

V. Marsire (Alexandre)

MARTIN (Sébastien). — Pardevant Adrian Chappellain et Jehan Crucé notaires, contrat de mariage entre :

Sebastien Martin organiste à Paris et y demeurant rue des Mathurins,

Et Loise de Romadec fille de Jehan de Rosmadec escuyer, demeurant en la dicte rue des Mathurins ;

Furent témoins :

Claude de La Montaigne et Pierre Hazard aliez et amiz dudict Sebastien Martin ; Perrette Le Jeune et Jehanne Cerromettes demeurant avec ladicte Loise de Rosmadec.

6 février 1554. Ins. le 16 decembre.1562.
(Y 103 f° 264 verso

MAULNE (Claude). — Par devant les notaires Charles et Robinot, contrat de mariage entre :

Claude Maulne tabourineur, demeurant rue Frippault près l'image St Jacques, paroisse St Nicolas,

Et Marie Veritté demeurant rue du Temple à l'enseigne de la Croix Blanche, fille de deffunct François Veritté et de Ysabel Nain.

16 janvier 1613. Ins. le 25 fevrier.
[Y 153. f° 192, 193.

MAZARIN (Charles et Hiérosme). — Pardevant Charles Perrot et Roland Haite notaires, contrat de mariage entre :

Charles Mazarin viollon ordre du Roy, natif de Cremonne filz de Hierosme Mazarin

vivant aussy viollon ordre du Roy demeurant à Paris rue de la Plastriere parroisse Sainct Eustache,

Et Virginie Picenart fille de feu Francoys Picenart natif de Cremonne en Italie et de vivante Lucie Gallas épouse en secondes nopces de Cezar Coq aussy violon ordre de la chambre du Roy et demeurant à Paris mesme rue de la Plastriere et mesme maison,

En présence de :

Pierre Coq aussy viollon ordre du Roy cousin de Cezard Coq et amy commun desd. parties « lesquelles ont declaire navoir pas daultres parens & amys en ce païs de France pour leur servir de tesmoings »

Cezard Coq et sa femme Lucie Gallas sont intervenus au présent contrat pour une somme de 166 escuz et 2/3 descu, vallant 500 livr. tournois, avances au futur espoux en plusieurs fois et dont ils luy font remise ;

2° pour la somme égale de 166 escuz en deniers comptans en faveur de la future espouse.

3° tous leurs biens meubles et immeubles apres leur decedz.

Le futur espoux donc la future espouse de 16 escuz 2/3 de rente annuelle de douaire prefix, de plus luy donne 300 escuz et 1/3 descu dor sol. a prendre sur tous ses biens le jour de son decedz sil n'y a pas denffans et seulemt les 166 escuz 2/3 sil y a des enfants nes de ce mariage

26 juillet 1581. Ins. le 6 nov. 1581.
[Y 123 f° 201.

MAZUEL (Agnes). — Pardevant Vaultier et Parques notaires, donation entre vifs, par :

Jeanne Pocquelin vefve Toussainctz Pierrer vivant md à Paris et y demeurant soubz les pilliers de La Tonnellerie parroisse St Eustache.

A Jean Pocquelin son frère Me tapicier bourgs de Paris, tapicier ordre du Roy demt à Paris soubz lad. Tonnellerie, parroisse St Eustache.

De tous ses droictz tant de ceux qui luy viennent comme héritiere en partie de Jean Pocquelin vivant Me tapissier a Paris et de Agnes Mazuel ses pere et mere, que comme heritiere en partie de Nicolas Guillaume Martin Pocquelin leur frère.

Sur une maison size a Paris, rue de la Lingerie ou pend pour enseigne, *le Véronique*, sur lad. paroisse St Eustache ; et sur deux loges et demie en la halle Couverte de St Germain des prez, rue de la thoillerie et lingerie, se réservant l'usuffruict sa vie durant et si elle venait a y renoncer Jean Pocquelin serait tenu de la loger, nourrir, entretenir sa vie durant

10 nov. 1649. Ins. le 13 nov. 1649.
[Y 187 f° 69.

— (Guillaume). — Pardevant Didier La Frongne et Nicolas Le Camus notaires, contrat de mariage entre :

Robert Mosaige marchand et bourgeois de Paris ;

Et Marie Le Grand fille de Guillaume Le Grand vivant Me frippier à Paris et de vivante Perrette Mesureur espouze en secondes nopces de Guillaume Masuel Me joueur d'instruments bourgeois de Paris à ce present et acceptant.

En presence de :

Guillaume Poillon marchand et bourgeois de Paris, et de Pierre Legrand marchant de draps de soie à Paris et y demeurant, frere de ladicte futur espouze.

Les dictz Guillaume Masuel et Perrette Mesureur sa femme interviennent au contrat pour la somme de 333 escuz et 1/3 dor sol en faveur de ladicte Marye Le Grand tant pour ses droictz successifs par le decedz de son pere Guillaume Le Grand que advancement d'houerie ; « et promectent habiller ladicte Marye Le Grand bien honestement jusques a la somme de 66 escuz et 2 livres, oultre les habitz filleaux et linge quelle a de present à son usaige. »

13 mars 1580. Ins. le 30 juing 1580.
[Y 122 f° 4.

— (Jehan) père. — Pardevant Estienne Gerbault et Louis Arragon, notaires, donation d'un immeuble, par :

Guillemette Merin, vefve de Noël Manoche, en son vivant M^e menuisier à Paris, y demeurant rue Marivault, paroisse St Jacques de la Boucherie,

A honnorable homme Jehan Mazuel, violon ordinaire de la chambre du roy, demeurant à Paris, rue des Prescheurs, paroisse St Eustache, enseigne du *Lion d'argent.*

27 mars 1613. Ins. le 29 mars.
[Y 153. f° 355.

— (Jehan) pére. — Pardevant Demas et Bonot notaires contrat de mariage entre :

Francois Cornet M^e teinturier à Paris,

Et Catherine Hauteville fille de Jehan Jacques Hauteville vivant laboureur demeur^t même rue et parroisse.

Temoins :

Robert Cheris M^e savetier à Paris ; Françoise Latte sa femme ; Claude Le Vasseur Ve de Jehan Mazuel vivant viollon ord^re de la chambre du Roy, amys commungs.

18 juin 1642. Ins. le 11 janv. 1647.
[Y 185 f° 310.

— (Jehan) père. — Par devant Claude Menard et Nicollas Jolli, notaires, furent présens :

Honorables personnes Jehan Pocquelin, marchant tapissier, bourgeois de Paris, et Agnes Masuel, sa femme, de lui suffisamment authorizée en cette partie, demeurant rue de la Lingerie, parroisse St Eustache, stipulant en cette partie pour Marie Pocquelin, leur fille, d'une part.

Et Marin Gamart, M^e tailleur d'habitz à Paris, demeurant rue du Chevalier du Guet, parroisse St Germain l'Auxerrois, d'autre part.

Lesquelles parties, en la présence, par l'avis et consentement, scavoir :

De Me Anthoine Gamart escollier juré en l'université de Paris frère ; de Jehan Morène, aussi M^e tailleur d'habitz à Paris; de Nicollas Mercier, aussi M^e tailleur et d'Eustache Gonel, marchant à Paris, amis d'icelluy futur espoux ; de Guillaume Crespy, M^e rotisseur à Paris, oncle ; de Thoussainct Perier, pareillement M^e tailleur d'habitz, à Paris, beau père ; de noble homme Me Jacques Morin, conseiller du Roy et auditeur en sa chambre des comptes à Paris, et dame Marie Le Grand, son espouse; maraine et alliez ; de Me Jamian Miton, chirurgien juré, bourgeois de Paris, parain et

cousin ; Me Adrien Garnier, presbtre habitué de l'église Sainct Eustache à Paris, de Claude LeVasseur,vefve de feu Jehan Masuel,vivant viollon ordinaire de la Chambre du Roy, tante de ladicte épouse ; volontairement ont recognu et confessé avoir faict les traités et accords, douaires et conventions de mariage de ladicte Marie Pocquelin et dudit Gamart.

15 juillet 1618. Ins. le 20 octobre.
[Y 159. fo 357. 359.

— (Jehan) fils.— Par devant Claude Le Vasseur et Estienne Léomon, notaires, contrat de mariage entre :

Nicolas Couet, marchant mercier bourgeois de Paris, y demeurant rue St Jacques, paroisse St Benoict le Bien tourné.

Et Marie Mazuel, fille mineure d'ans de feu honorable homme Jehan Mazuel, en son vivant, viollon ordinaire de la Chambre du Roy demeurant rue des Prescheurs, paroisse St Eustache, et de Claude Le Vasseur.

En présence de :

Jehane Charles, mère du futur, vefve de Jehan Langlois, marchant et bourgeois de Paris ; René Poirier Me pottier d'estaing à Paris, beau frère à cause de Jehane Poilou, sa femme ; François Daumont, marchand tapissier à Paris, aussy beau frère à cause de Geneviève Langlois sa femme; Nicollas Dupont, Me brodeur chazublier à Paris, amy, et subrogé tuteur des enffans mineurs dudit Couet et de feue Louise Calus, sa femme ; François Couet, marchand de vins bourgeois de Paris, oncle ; Baptiste Boullart, aussi marchant bourgeois de Paris, oncle paternel ; Gilbert Croiset, Me chirurgien à Paris cousin à cause de Michelle Boullart, sa femme.

Et de :

Jehan Mazuel frère, violon ordinaire de la Chambre du Roy ; Jehan Pocquelin, marchant tapissier à Paris, oncle paternel à cause d'Agnès Mazuel sa femme, et subrogé tuteur de ladite Marie Mazuel, sa nièce ; Guillemette Merin, veufve de feu Noël Manoche, en son vivant Me menuisier à Paris, tante paternelle; Simon de la Pierre, marchant bourgeois de Paris, aussi oncle maternel à cause de Catherine Le Vasseur, sa femme ; dame Marie Le Grand, femme de noble homme Me Jacques Morin, conseiller du roy et correcteur en sa chambre des comptes, maraine ; honorable homme Vincent Cocquet, violon ordinaire de la Chambre du Roy, et Louis Loret, marchant de vins, bourgeois de Paris, cousin paternel à cause de Marie de Nazelles sa femme.

Ladite Marie Mazuel apportant 200 l. en deniers comptans, oultre et par dessus les habits filliaulx, et demy-ceint d'argent garni de ses chesnes à son usage et ces 200 l. représentant le 6me auquel elle a droit dans deux maisons asises en ceste ville de Paris, l'une dans la Grande Rue de Marivaulx, et l'autre en la rue du petit Marivaulx, et dont à celle de la grande rue Marivaulx,étoit anciennement pour enseigne les *Trois Vergallans*

En faveur dudit mariage, Marie Le Grand cy devant nommée, femme séparée de biens dudit Sr Morin, demeurante en ceste ville de Paris, rue de la Gde Truanderie, paroisse St Eustache donne à la future épouse, sa fillole la somme de 1200 l. pour une fois payer à l'avoir et prendre lors de son decedz sur tous ses biens à condition que ladite future épouse sera tenue de porter le deuil après le décès de ladite dame ; à défauts d'enfants

de la future épouse, Marie Le Grand entend que les dites 1200 l. t. reviennent aux frères et sœurs de la future épouse. Le futur époux constitue à la future épouse un douaire préfixe de 500 l.

7 mai 1618, reçu du 7 juin. Ins. le 27 aout.
[Y 159. f° 309. 311.

— (Michel). — Pardevant Robert Tulloue et Geffroy Ferret donation entre vifs par :

Francoise Dorleans vefve de feu Felix de La Fitte vivant bourgs de Pis demeurt à St Germain des Prez lez Paris grand rue du four parroisse St Sulpice ;

A Claude Mignot Me brodeur à Paris demeurt à St Germain des Prez mesmes rue et parroisse et à Helaine de La Fitte fille mineure de lad. Dorleans et de deffunct Felix de la Fitte.

De dix vingtz 13 Liv. 6 solz 8 deniers tournois de rente annuelle en advancement dhoirie racheptable au seul payement de 2400 l.

En raison du mariage de sa fille Catherine De La Fitte avec Michel Mazuel Me joueur d'instruments à qui elle donnera sur sa succession 1200 l. tant en deniers comptans que rente. Affin de rendre par elle led. Mignot son fils et lesd. Catherine et Helaine de la Fitte ses filles esgaux sur ses biens, daultant quelle na daultres enfans queux trois : Mignot de son premier mariage avec la deffunct Pierre Mignot ; Catherine et Helaine de La Fitte de son second mariage avec Felix de La Fitte

Et en oultre du Consentement dud. Mignot son fils elle remet à ses filles toute la nourriture et entretenement quelle leur a fourni jusqu'à aujourdhuy sans quil leur soit compte aucune chose.

23 cot. 1636. Ins. le 12 nov. 1636.
[Y 177 f° 74 verso.

MELINE (Jehan).

1636. V. Ballon (Anthoine).

MESNAGER (Francoys). — Pardevant Martin Haguenier et Pierre Huart notaires, contrat de mariage entre :

Nicolas Menet tissutier rubannier a Paris et y demeurant rue et près la porte Sainct Martin parroisse St Laurens ;

Et Jehanne Desecqueville vefve de feu Francoys Mesnager vivant Me joueur dinstrumens a Paris et y demeurt rue du bourg labbé parroisse St Leu St Gilles.

Temoins :

Jehan Menet aussy tissutier rubannier bourgeois de Paris, frere dud. Nicolas Michel de Secqueville marchant me appotticaire et espicier bourgs de Pis, oncle ; Marie Boucher sa femme ; Guillaume de Secqueville aussy marchant bourg de Pis aussy oncle de lad. vefve ; Jehan Le Comte sergent a verge au Chastellet de Paris ; Claude Charlet sa femme; Nicolas Saulnier aussy sergent à verge and. chastellets ses voisins

Apport de la vefve : 200 l. en meubles, habitz et linge, et 25 l. de rente a elle vendus et constituez par Benjamyn Foullon peintre et vallet de Chambre du Roy et

Nicolle Vuatier sa femme par contract passe pardevt Simon Fournier notaire au Chastellet de Paris le 6 octobre 1596.

20 nov. 1605. Ins. 17 febvrier 1606.
[Y 144 fo 400.

METAYER (Louis). — Pardevant Lecat et Buon notaires, donation entre vifs par :

Louis Métayer Me joueur d'instrumens à Paris et y demeurant rue Montmartre parroisse St Eustache. Gisant au lict mallade en sa chambre en 4e étage, paralytique, perclus et neantmoins ayant bon propos, memoire, entendement, sur le point destre tansporté a lhospital des Incurables a St Germain des Prez les Paris, d'une part ;

A Marie Magdeleine aagee de neuf ans ;

A Leon aage de 7 ans ;

A Jeanne aagee de 4 ans

A Perrette aagée de 14 ans, enffans dud. Louis Metayer et de deffuncte Marguerite Lamoin d'autre part.

Jean Servant tapicier Md bourgeois de Paris et y demet rue St Honnoré, paroisse St Eustache tuteur des quatre enffans de Metayer present et acceptant pour eux, et Claude Framier md chevotier à Paris et y demeurt rue St Denis parroisse St Leu subrogé tuteur, aussi present.

De tous ses biens à son decedz fors 60 l. pour faire dire des messes pour le repos de son âme et de celle de sa femme et subvenir aux frais de son enterrement au cymetière des Innocens. Se réserve esgalement l'usuffruict des biens donnés s'il luy arrive de quitter lhospital pour subvenir a sa nourriture et logement

7 juillet 1650. Ins. le 2 sept 1650.
[Y 187 fo 435.

MICHEL (Jacques). — Par devant les notaires Nicolas Saulnier et Jehan Charles : honorable femme Catherine Le Comte, vefve de feu Ruffin Musnier, vivant marchant boullanger, elle demeurante au faulbourg St Marcel, grande rue Montfetard, paroisse St Médard, laquelle étant en bonne santé, grâces à Dieu, d'esprit, mémoire et entendement, touttefois indisposée de son corps, s'est fait apporter par deux hommes dedans une chaise en la maison de Charles, l'ung des notaires soubsignez, seize place Maubert ;

Déclare ajouter par forme de codicille à son précédent testament fait devant les mêmes notaires, qu'elle lègue à :

Jacques Michel, tambour, et fiffre de la maison du Roy et à Louise Bonnin, sa femme, petitte niepce de ladicte Le Comte, et au survivant d'eulx, le fonds et propriété d'une maison.

12 janvier 1618. Ins. le 12 janvier 1622.
[Y 158 fo 482.

MIGNON (Martin). — Pardevant Pierre Courtillier et Martin Jamard notaires, contrat de mariage, entre :

Martin Mignon chantre de la Chambre du Roy et vallet de Chambre de la Royne d'Escosse ;

Et Claude Le Coigneulx vefve de feu Me Jehan Duguay vivant aussy organiste de la Chambre du Roy,

En présence de :

Urbain Rossay praticien demt à Paris cousin dudict futur espoux ; Noble homme Michel de Murat Varlet de Chambre du Roy amy et affin dudict futur époux ; Me Nicole Benoist procureur des esluz et hostel de ville de Paris amy & affin de la dicte future espouse.

Le futur espoux doue la future espouze de 50 l. de rente racheptable en 600 l.

3 juillet 1570. Ins. 18 juillet 1581.

[Y 123 fo 32.

— Pardevant Nicolas Privé et Martin Jamart notaires, contrat de mariage entre :

Mangin Didier marcht et bourgeois de Paris et y demeurant rue des Juifs, paroisse Sainct Gervais,

Et Margueritte Richomme fille de feuz Jehan Richomme vivant bourgeois de Paris et de Marie Le Coigneux sa femme.

En présence de :

Martin Migon chantre & varlet de chambre du Roy amy commung des dictes parties.

5 may 1581. Ins. le 11 sept. 1581.

[Y 123 fo 121.

MILOT (Francois) dit Bonnefoy. — Pardevant Buon et Desnots notaires contrat de mariage entre :

Francois Milot dict Bonnefoy Me joueur d'instruments a Paris rue Cimetiere St Jean parroisse St Gervais filz de feu Simon Milot dict Bonnefoy luy vivant demeurant à Tonnerre et de Colin sa femme,

Et Margueritte Godinelle fille de deffunct Nicolas Godinelle vivant marchand Bourgeois de Paris demeurt rue des escoufles parroisse St Gervais et de vivante Jehanne d'Inzi.

Temoins :

Jehan de la Soye Me descoupeur ordinaire des rabatz et colletz de la Royne, Francoise Godinelle sa femme ; Me Francois Brocher ; Francoys de la Noye escuyer Sr de Franconville ; Charles Boucher me joueur d'instruments, et Leonard de Lorge aussy Me joueur d'instruments, amys.

Lad. vefve Godinelle intervient au present contrat en faveur de sa fille pour la somme, de 100 l. de la succession de feu son pere Nicolas Godinelle

Apport de Marguerite future épouse, fruit de son travail et industrie 200 l. dont 50 l. en deniers comptans et le surplus en habits, linge etc.

Le futur espoux doue la future espouze de 500 l. de douaire prefixe.

Tous deux promettent prendre chez eux la vefve Godinelle mere de la future épouse, la nourrir, fournir tout ce qu'il conviendra a son entretenement, tant qu'il plaira à Dieu luy continuer ses jours. Tout ce qui sera deboursé pour elle tant en santé qu'en malladie ne pourra lui estre reclamé. Si elle se retire d'avec eux, elle n'aura rien à pretendre des choses promises ; lad. promesse nest faite qu'a la condition expresse qu'elle habitera avec les futurs espoux.

Est egalement intervenu au contrat en faveur de la future espouze le Sieur Denis

d'Inzy bourgeois de Paris y demeur[t] rue St Denis, paroisse Saint Sauveur, pour la somme de 300 l. a prendre sus ses biens après son decedz.

6 mars 1642. Ins. le 14 juin 1642.
[Y 182 f° 136.

MOIREAU (Fremyn). — Pardevant Pierre Vallet et Pierre Viart notaires donation par :

Venerable et discrette personne Me Fremyn Moireau clerc de chappelle de Madame Seur du Roy suyvant ordinair[t] la Cour estant de present en ceste ville de Paris logé rue St Germain L'Auxerrois avec son cousin Me Jehan Moreau organiste de L'Eglise Sainct Nicolas des Champs.

A Jehanne Moireau fille dud. Jehan, consine dudict donataire,

De tous les biens meubles immeubles etc, qui luy apartiendront au jour de son decedz

Cedit don, cession & transport faictz pour la bonne amour que led. Fremyn Moireau dict porter à ladicte Jehanne et pour quelle ayt mieulx de quoy vivre et soy entretenir en son estat.

21 mars 1568. Ins. le 4 avril 1569.
[Y 109 f° 321 v°.

— (Jehan). — Pardevant Jehan Aubert et Thibault Dupont contrat de mariage entre :

Jehan Moireau organiste à Paris et y demeurant rue du Grand Chantier ;

Et Simone Danjou.

4 septembre 1562. Ins. le 7 aoust 1566.
[Y 107 f° 191-192.

V. Moireau (Fremyn).

MOULLIN (Claude). — Pardevant Morel et de Beauvais notaires, donation mutuelle entre :

Claude Moullin trompette ordin[re] du Roy à Paris et y demeurant rue Royalle, paroisse St Roch ;

Et Anne Lissanide sa femme.

19 sept. 1647. Ins le 24 dec. 1647.
[Y 186 f° 72.

MOYSANT (Jacques). — Par devant Guillaume Duchesne et Pierre Viard, notaires, donation par :

Geoffroy Bridet, bourgeois de Paris, demeurant hors et proche la porte St Denis,

Et Marguerite Le Ber, sa femme,

A Jacques Moysant, M[e] joueur d'instrumens à Paris, demeurant paroisse et rue St Paul, et à Anne Coullombet, sa femme, nièpce de ladite Le Ber,

D'une maison enlaquelle lesdits donateurs sont à présent demeurans, assize sur le bord du fossé d'entre les portes St Denis et St Martin, consistant en plusieurs bastimentz, jardin, jeux de boulle, lieux et appartenances d'icelle.

22 mars 1622. Ins. le 15 mars.
[Y 162 f° 369, 370. Voir aussi f° 463 et 464.

MUIN (Guillaume de). — Pardevant Peron et Filesac notaires donation réciproque entre :

Guillaume de Muin joueur d'instrumens demeurant à Dompmartin en Gouelle et Magdeleine sa femme.

23 novembre 1570. Ins. le 27 fevrier 1571
[Y 111 f° 208 verso.

MULLOT (André). — Par devant Coustart et du Puys, notaires, donation réciproque entre :

Honorable homme André Mullot, M^e joueur d'instrumens à Paris, y demeurant rue Gervais Laurens, paroisse Ste Croix en la Cité,

Et Renée Gaultier, sa femme.

28 avril 1634. Ins. le 27 juin.
[Y 175 f° 90.

NACQUEST (Jehan). — Par devant Anthoine Desquastrevaulx et Jacques Morel, notaires, donation par :

Damoiselle Margueritte de Salleron, vefve de feu Nicolas de Sardens escuier, demeurante à Paris, rue Pastourelle, paroisse St Nicolas des Champs,

A Jehan Nacquest, joueur d'instrumentz, demeurant à Rieux, près de Creil,

D'ung jardin cloz de murs, planté en arbres fruictiers et en vigne, contenant en totallité soixante verges ou environ, siz au terroir de Rozoy en Beauvoisis. Pour récompenser ledit Nacquest des bons offices et peines qu'il a faictz et prins pour ladite donnatrice et l'avoir secourue en plusieurs ses affaires, et espère que luy fera à l'advenir, comme il continue de jour en jour.

17 décembre 1607. Ins. le 28 février 1608.

Ledit Nacquest a déclaré ne savoir escripre ne signer.

[Y 147. f° 27, 28.

NORMANDIN (Roland de), Sr de la Grille.
1630 V. Bailly. (Henri de)

OULTREBON (Anthoine).— Par devant Estienne Léomont et Ph. Cothereau notaires :

Noble homme Anthoine Oultrebon, chantre ordinaire de la chappelle de musicque et chambre du Roy, demeurant à Paris dans le cloistre de l'église et paroisse St Honnoré,

Promet à Marye, Isabel et Etiennette Dubois, à présent âgées, scavoir, ladite Marye, de huit ans, ladicte Isabel de cinq, ladite Estiennette de trois, filles de noble homme Ambroise Dubois, peintre ordinaire et vallet de chambre du Roy et de la Royne, demeurant à Fontainebleau et de Françoise d'Hoy, sa femme, de leur bailler à chacune d'elle lorsqu'elles auront contracté mariage, assavoir à ladicte Marye la somme de quinze cens livres, à ladicte Isabel, sept cens cinquante livres, à ladite Etiennette, pareille somme de sept cens cinquante livres.

19 juillet 1612. Ins. le 27 juillet.
[Y 152 f° 367.

— — Par devant Jehan Chappelain et Claude Levasseur, notaires, donation mutuelle entre :

Anthoine Oultrebon, chantre ordinaire de la Chapelle et Chambre du Roy,
Et Jacqueline de la Croix, sa femme.

2 mai 1614. Ins. le 3 mai.
[Y 155. f° 120.

— Pardev[t] de Beaufort et de Beauvais notaires, ratification de donation par :
Anthoyne Oultrebon chanoyne de present à Paris lequel en la maison et demeure de feu Me Oultrebon son pere pour lever touttes difficultés qui pourroient arriver à lexécution dud. contrat de donation cy devant escript le 11 mars 1645, à cause du decedz advenu depuis icelluy, de Oultrebon son pere, confirme lad. donation au proffict de Nicole Vattier vefve de deffunct Oultrebon et comme tutrice de ses enffans mineurs.

9 sept. 1645. Ins. le 30 sept. 1645.
[Y 184 f° 361.

OURDIN (Didier). Pardevant Jacques Morel et Françoys Beçon notaires, donation reciproque entre :
Didier Ourdin trompette de Monseigneur frere unique du Roy ;
Et Marie Verda, sa femme, demeurant tous deux rue des Petits Champs, parroisse Sainct Eustache.

29 février 1636.

Le 29 juing 1640, le Sieur Ourdin gissant au lict mallade en une salle basse du corps de Logis de derrière la maison de Lespee Royalle, rue de Grenelle, parroisse St Eustache, mais ayant bons propos memoire & entendement, les notaires sus-dictz sy sont rendus, et le dict Sieur Ourdin et sa femme ont confirmé lad. donation et reparé lomission faite par inadvertance dans led. acte des mots : *faire insinuer.*

Ins. le 30 juing 1640.
[Y 180 f° 321.

PALLUAU (Jacques). — Pardev[t] Saulnier et Charles notaires donation entre vifs par :
Honorable femme Medarde Huard vefve de feu Georges Musnier vivant marchant de vins, bourgeois de Paris et y demeurant pres le Cimetiere S[t] Estienne Dumont ;
A Honorable et Relligieuse personne frere Jacques Palluau chantre de lesglise et abbaye Madame Saincte Geneviefve du mont de Paris d'autre part.
De toutes les maisons, terres et autres heritages luy appartenans et situez au village Damiers pres d'Estampes au terroir dicelluy, ayans appartenu au Jehan Godet vivant sergent et à Jehanne Musnier sa femme.
Et pour les bons offices que led. frère Jacques Palluau luy a toujours rendus.
Laquelle donation a este acceptee par luy J. Palluau suivant le permission et pouvoir à luy donnée par les venerables Relligieux Abbé et Couvent de lad. Abbaye Ste Geneviefve

dernier jour de janvier 1611.

A Tous Ceux que ces presentes lettres verront
Par la permission divine, humble abbé de l'église et Abbaye Ste Geneviefve du Mont de Paris et tout le Couvent de ce mesme lieu subject sans moien au St Siege de Rome, scavoir faisons que sur la remonstrance et publication a nous faicte par frère Jacques Palluau relligieux et chantre de nostre dicte abbaye pour les charitables offices par luy faictz envers devotte personne madame Huart vefve de feu Georges Musnier vivant bourg[s] de Paris et layant assisté en toutes occasions, necessitez et malladies et mesme

poursuivy le decret des heritages de lad. Huart naguere adjuges a ses propres cousty et despens, pour recgnoissance duquel bien faict, lad. Huart desire luy en faire et passer don irrevocable pardevt notaire d'une maison et de toutes ses appartenances size au village d'Amiers, ce qu'il ne peult faire sans avoir congé licence et permission. Pour ces causes et voullant grattiffier led. Palluau antien relligieux de nostre maison et ayant faict longs services en icelle sur cet advis permettons et octroyons de nostre puissance et auctorite de pouvoir accepter led. don qui luy sera faict par lad. Huart et oultre den disposer par luy comme bon luy semblera et den passer lettres contractz etc...

En tesmoing de quoy nous avons signe de nostre main et faict scelle de nostre scel ce jourdhuy 24 décembre 1610 Signe Bengamyn de Brieh

Ins. le 5 Febvrier 1611.

[Y 150 f° 342 verso.

PARISOT (Jean Paul). — Pardevant Claude de Troyes et Estienne Le Roy notaires, contrat de mariage entre :

Jean Paul Parisot Me joueur d'instruments à Paris filz de deffunct Paul Parisot vivant escuyer, et de Esve Bondeau demeurt à Falsebourg en Allemagne, elle de présent a Paris rue du Plastre paroisse St Mederic ;

Et Marie Troisœufs fille de deffunctz Estienne Troisœufs vivant Md tailleur demeurt à Estampes et de Marie Hureau, demeurt à St Germain des prez les Paris, rue de la Corne paroisse St Sulpice en la maison de Mlle de Bourdeaux cy apres nommée.

Temoins du costé de Parisot :

Jehan de Bourdeaux escuyer, seigr du Tivier, secretaire de Monseigr le duc de Nemours; Me Pierre Petit Conseiller du Roy et comre des ventes de lhostel de ville de Paris et Vincent Brulart violon ordre de la chambre du Roy, amys.

Du costé de Marie Troisœufs :

Dlle Marie de Beauciere vefve de Me Jehan de Bourdeaux vivant Conseiller du Roy receveur et payeur de MM. de la Court de Parlemt ; Claude de Ballon chevalier seigr de Ballaines, gentilhôme ordre de la chambre du Roy ; noble homme Simon Chamin Conseiller et secretaire du Roy et noble homme Pierre Mesmin aussy conseiller et secretaire du Roy, amis.

Apport de la future épouse 1.500 l. dont 1.000 en deniers comptants et 500 en meubles, linge, le tout de son espargne.

Le futur epoux doue la future epouse de 500 l. de douaire prefixe.

7 avril 1643. Ins. le 14 aoust 1643.

[Y 183 f° 83.

PARVILLÉ (Mathieu). — Pardevant Adrien Arragon et Pierre Viart notaires, donation par :

Venerable et discrette personne Me Mathieu Parvillé chantre de Noion, chantre et chanoine ordinaire de la chapelle du Roy suyvant la Court.

A Pierre & Anthoinette Bartesche enffans de Me Amable Bartesche trésorier payeur de la Compagnie du Seigneur d'Estrées

19 mars 1563. Ins. le 24 mars 1563.

[Y 105 f° 51

PERGEN (François). — Pardevant Camuset et Roussel notaires, contrat de mariage entre :

François Pergen musicien à Paris et y demeurant rue Pagerien paroisse St Eustache fils de deffunct Didier Pergen vivant M^e^ tailleur d'habits à Paris et de Adrianne Frarenot;

Et Margueritte Moulin fille de deffunct Jacques Moullin vivant charpentier et de Percine Manclau, dem^t^ à Paris rue Montorgueil, paroisse St Eustache.

Témoins : La dite mere de Pergen ; Anne Bocquet belle sœur de Pergen ; Jehan Thuret M^e^ tailleur d'habits à Paris; Fleurant Flachet officier de la maison du Roy; Nicolas Thieblemont bougeois de Paris ; Adrienne Le Riche, femme, de Balthazar Gaucher Con^r^ de lartillerie, en la maison de laquelle est ladicte future epouse.

Apport de la future epouse 1100 l.

Le futur époux doue la future épouse de 60 l. de douaire prefixe.

13 oct. 1635. Ins. le 5 Fev. 1644.
[Y 183 f° 246.

PERICHON (Jehan). — Pardevant Chappellain et Thevenin notaires donation réciproque entre :

Jehan Perichon haultboys & violon de la Chambre du Roy demeurant à Paris rue Sainct Martin, parroisse Sainct Merry, d'une part ;

Et Jehanne Fortier sa femme, d'autre part.

25 Apvril 1597. Ins. le 2 may 1597.
[Y 136 f° 121.

1608. V. Desnotz (Anthoine)

— (Jullien).— Pardevant Chapelain et Thevenain notaires donation entre vifs par :

Jullien Perrichon vallet de chambre et joueur de luth de la musique du Roy demeurant à Paris rue de la Vieille Monnaye paroisse Sainct Jacques de La Boucherye ;

A Jehanne Fortier femme de Jehan Perrichon violon du Roy et pere dud. Jullien donateur demeurant à Paris rue Sainct Martin, paroisse Sainct Jacques de La Boucherye,

Et pour le bonne amytié et révérance quil luy porte, luy cedde l'usuffruict de tous les biens qui pourroient luy revenir de la succession de son père si celuy-ci venait à decedder auparavant ladicte Jehanne Fortier ; à charge par elle de payer l'enterrement de son mary.

24 oct. 1595. Ins. le 30 nov. 1595.
[Y 135 f° 17 verso.

PETITJEAN (Claude). — Pardevant Tolleron et De Henault notaires contrat de mariage entre :

Claude Petitjean organiste, m^e^ escrivain à Paris et y demeurant rue St Antoine parroisse Sainct Paul ;

Et honneste femme Marie Clus vefve de feu Ignace Belot vivant, organiste à Paris, elle y demeurant mesme rue et parroisse que dessus.

Furent presents :

Jehan Conversi m^e^ tailleur d'habits beau-frere de Marie Clus ; Martin Belot graveur à Paris frere dud. deffunct son mary; Jehan Jacques Petitjean pere du futur espoux, organiste de l'eglise et Abbaye de Sainct Denis en France, et Fleurant Martin M^e^ tailleur d'habits son cousin.

Apport de Marie Clus :

Tous les biens qui luy viennent de son pere suivant l'Inventaire dressé apres la mort de celui-ci le 8 du present mois de juillet, par devant Henault et De Hault notaires.

Le futur espoux doue la future espouse de 200 l. de douaire prefixe.

20 juillet 1641. Ins. le 15 oct. 1641.

[Y 181 f° 366.

PETITJEAN (Jean-Jacques)

1641. V. le précédent.

PICOT (Eustache). — Par devant Belin et Parque, notaires, donation par :

Me Eustache Picot, soubz maitre de la chappelle de musicque du roy, Chanoine de la Saincte Chappelle de Paris, demeurant dans l'enclos du Pallais

A Marie Pougy, majeure, usante et jouissante de ses droits, demeurant en la maison et service dudit sieur Picot,

D'une maison et ses appartenances, sise à Picquepusse, parroisse St Paul, appellée la Croix rouge, acquise par le sieur donateur de noble homme M. P. Varet, advocat en Parlement, et d^lle Marie Charbonnier, sa femme, par échange passé entre eux le 22 mars 1634, par devant Capitan et Charles, notaires au Châtelet;

Pour les bons, agréables services que ledit donateur a receus de ladicte donnataire, tant en santé qu'en ses malladies, pendant l'espace de dix ans.

13 mai 1634. Ins, le 8 juin.

[Y 175. f° 70.

— Pardevant les notaires du Roy au Chlet de P^ris soubzsignez fut présent en sa personne Me Eustache Picot Con^er du roy m^e ord^re de sa chapelle de musique abbé de Chaumont aussi chanoine de la Ste Chapelle royalle du palais à P^ris y demeurant dans sa maison canoniale dans lenclos dud. palais. Lequel meu de charité p^r les pauvres de lhostel Dieu de P^ris desirant contribuer de sa part au dessein depuis Longtemps propose pour augmenter La Salle d'Icel hostel Dieu affin que lesdits pauvres ne soient si pressez qu'ilz ont esté par le passé, a volontairement recogneu & confesse avoir donné ceddé quit transporté & delaissé, donne cedde quitte transporte & delaisse du tout, dès maintenant a tousjours par donnation pure et simple faite entre vifs et irrévocable ou autrement en la meilleure forme que faire se peult, et promest garentir fournir et faire valoir tant en principal qu'arrérage la rente cy apres declarée aux pauvres dud. hostel Dieu de Paris.

Stipulans par hault et puissant Seigneur Me Mathieu Mollé Chev^r Cons^r du Roy en ses Conseilz premier president en sa Cour de Parlem^t de P^ris seigneur de Champlastreux & autres lieux; Noble homme Pamphille de La Court Cons^r de ville; Nicollas de Prie bourgeois; Me Philippes Pietre advocat en ladite Cour; antiens eschevins de ceste ville de P^ris; Sébastien Cramoisi aussi antien; Charles Robinous Cons^r et Secrett^re du roy; et Nicolas Sainctot esc^r Cons^r et maistre d'hostel ord^re du Roy. Tous Gouverneurs de l'Hostel Dieu de P^ris, à ce présents et acceptans pour icellui Hostel Dieu la somme *de vingt mil Livres tournois* scavoir :

Six mil livres tournois, au Principal de 333 l. 6 solz 8 d. tourn. de Rente, aud. Sr Picot vendus et constituez par Rene de Rohard escuier Sr Desmarais et de La Goguerie tant en son nom que cõẽ procureur de Damlle Magme Hazon sa femme qu'il auroit promis fre rattiffier par Me Jacques De La Ferte abbé de Ste Magne de Chasteaudun Chantre & Chanoine de lad. Ste Chapelle par contract passé pardt Vassets & Gerault notaires au Chlet de Pris le xxxe mars 1640. Itm 166 l. 12 solz 4 d. tourn. pour demye année des arrerages de lad. rente escheue le denier jour de septembre dernier. Le surplus escheu depuis ledict jour jusques a ce jourd'huy ledit Sr Picot en faict don aussi aud. Hostel-Dieu.

Et 138,333 l. 6 *sous*, 8 *deniers tournois* en deniers comptans que led. Sr Picot de ladvis desd. Srs Gouverneurs a presentement baillée, passée, comptée, nombrée et delivrée en pistolles despagne, louis dor, pièces de 20 sols et autre monnoye, le tout bon et ayant Cours de Poidts et pris de lordonnee, des mains de Me Anthoine Bourse Commis à la Recepte Generale dud. Hostel Dieu a ce present qui a Icelle somme prise et receue et Lad. sõẽ de 20000 l.

Lesdictz Gouverneurs et Commis susdictz luy sont tenus et tiennent Contans et en ont quitté et remercié led. Sr Picot pour desdictes choses données jouir faire et disposer par led. Hostel-Dieu en plaine propriété cõme de chose à Icellui Hostel Dieu appartenans. Ceste donnation Cession, transport & delaissement actz pour la Cause susdicte et parcequainsi est La Volonte dud. Sr Donnateur & a La Charge et Condition expresse que lesdictz Srs Gouverneurs aud. nom seront tenus employer Lad. sõẽ de vingt mil Livres au Payement de partie de La sõẽ de vingt huit mil Livres à Laquelle Iceux Srs Gouverneurs audict nom ont Commis pr Lacquisition de deux maisons scize Rue de La Bucherie qu'ils ont faict par contract passe Le jourdhier de la vefve et enfans Croisier. Pr commancer Ledict dessein pour Laugmentation des salles dud. Hostel-Dieu. A Leffect duquel Lesd. Srs Gouverneurs aud. nom ont promis de fre abbatre et desmolir lesd. deux maisons au plus tard dans le premier jour de janvier prochain venant. Faulte de quoy Ilz seront tenus a Prendre & restituer aud. Sr donnateur Lad. sõẽ de vingt mil Livres cy dessus donnee. Attendu que Icellui Donnateur ne faict la presente donnaõn Qua ceste Condiõn.

Et a Led. Sr Donnateur presentemt baille & delivre es mains dud. Bourse La Grosse en Parchemin dud. Contract de Constituõn dont Il faict Led. Hostel. Dieu porteur et Le mect et subroge en son Lieu et place droictz noms raisons actions et ypoteques et pour faire Insinuer Ces pñtes au Greffe des Insinuaõns du Chlẽt de Pris Lesd. partyes ont faict et Constitue Leur procureur Le porteur des pñtes donnans pouvoir etc. Car ainsi a este accordé entre lesd. partyes sobligeant chascun en droitsoit Lesdictz Sieurs Gouverneurs aud. nom Renonçant. Faict et passe aud. bureau dud.hostel dieu Lan 1645 le XI octobre davant midy. Et ont signé. La minutte des pñtes demeure vers Le moyne Lun des notaires soubsignez. Ces pñtes subjecttes au sceau et notificaõn suivant ledit. Signé Huart et Le Moyne et plus bas a este mis Linsinuation ainsi quil La suit.

11 octobre 1645.
[Y 184 fo 403.

PILLET (Jehan). — Donation de Me Jehan Pillet, presbtre chappellain ordinaire de la chappelle de

musicque du roy, demeurant à Paris au Cloitre St Jacques de l'Hospital, à Me Ysaac Pillet, son neveu. 9 novembre 1618. Ins. le 8 mars 1619.
[Y 160 f° 70.

PILLET (Charles).— Par devant Thomas Vasset et Charles Sadron, notaires, donation mutuelle entre :
Charles Pillet, organiste de St Martin des Champs à Paris,
Et Nicolle Bonnefoy, sa femme.
25 aout 1636. Ins. le 3 septembre.
[Y 176 f° 436.

PINEL (Germain). — Pard[t] Le Caron et de Turmenyes notaires, contrat de mariage entre :
Germain Pinel gentilhomme secretaire chez le Roy demeurant a Paris rue St Martin paroisse St Mederic ;
Et D[lle] Catherine de Marine fille de deffunct Cezar de Marine vivant escuyer s[r] de La Cruchetiere et de la Pissière gentilhomme de la vennerie et de D[lle] du Moustier,
Témoins :
Noble Homme Louis de La Clau escuyer Sr de Nuissement demeur[t] ord[t] à Palaiseau et de present a Paris logé rue du Parc Royal paroisse St Gervais au nom et comme procureur de D[lle] Elisabeth Dumoustier vefve de Cesar de Marine par procuration passée pard[t] Martin Allard Notaire à la Cour Royale du Mans demeurant à Rouen en Champagne ; Dame Catherine des Ursins vefve de Claude de Harville vivant chevalier de l'ordre du Roy et conseiller du Roy en son conseil destat et prive, seig[r] de Pallaiseau; Dame Anne de Baynac v[ve] de feu Me de Favier vivant conseiller du Roy en ses Conseils ; Dame Isabelle de Favier vefve de Me Anthoyne de Harville vivant escuyer marquis de Pallaiseau ; Me Jacques Favier seign[r] de Boullay Conseiller du Roy M[e] des Requestes ord[re] de son hostel ; Me François de Harville seig[r] marquis dud. Pallaiseau, D[lle] Marie du Moulin cousine de lad. d[lle] de Marine ; Me Michel de St André prebtre bachelier en theologie ; M[e] Hyerosme De Leys advocat au Parlem[t] de Bourdeaux, et M[e] Claude Fesselat avocat au Parlem[t] tous amys de lad. D[lle] de Marine.
Du coste de Germain Pinel : Alexandre Ferrony parfumeur, vallet de chambre du roy[t] son beau frere et Jeanne Pinel sa sœur femme de Ferrony ; Pierre Bahut m[d] bourg[s] de Paris son cousin germain.
Apport de Catherine de Marine :
1° 2000 l. que le d. S[r] de La Clau lui constitue sur la succession de son pere, à prendre dès ce jourdhuy dans un an.
2° 2000 l. derniers comptans « procédés de son espargne et bon mesnage. »
Est encore intervenu au present contrat en faveur de la future espouse, la marquise de Pallaiseau pour 1000 l.
Le futur epoux doue la future espouse de 200 l. de rente de douaire prefixe sil y a des enffans nes de ce mariage, et de 300 l. sil meurt sans enffans.
Faict et passe en lhostel de lad. Marquise de Pallaiseau le 16 sept. 1640
26 juillet 1640. Ins. le 21 nov. 1640.
[Y 180 f° 469.

PINSSON (Jehan). — Par devant Pierre Belot et Jacques Fardeau, notaires,

Jehan Pinsson, maitre de musicque, demeurant à Paris rue du Foing, paroisse de St Séverin, témoin au mariage de François Gon et de Jeanne Musnier.

30 janv. 1610. Ins. le 12 févr. 1610.

[Y 150 f° 229.

— (Louys, dit Balthazard). — Par devant Pierre Rouillard, notaire et tabellion juré du scel royal estably aux contrats du baillage et chastellenye de Blois, donation par :

Louys Pinsson, dit Balthazard, nain de la royne régnante estant de présent en ceste ville de Blois, à la suitte de la cour royale, en la rue et proche la fontaine du Poix, en la maison de la veuve Perdrian.

A Roch Vérel, son cousin, soldat au régiment des gardes de la compagnie de Monsieur de la Salle. Ledit donnataire a déclaré ne savoir escripre ne signer.

15 juin 1626. Ins. le 12 septembre 1626.

[Y 166 f° 241.

PISCOT (Regnault). Par devant Louis Aragon et Simon Moufle, notaires, donation réciproque entre Regnault Piscot, M[e] faiseur d'instrumens de musicque à Paris, et y demeurant rue des Arcys, parroisse St Médéric,

Et Marye Chalbenoist, sa femme.

12 sept. 1612. Ins. le 15 sept.

[Y 152. f° 447.

PITOISET (François). — Par devant Claude Piolin et Absalon Garnon, notaires, contrat de mariage entre :

François Pitoiset, M[e] joueur d'instrumentz à Paris, y demeurant rue Gallende, paroisse St Séverin, filz de deffunctz Robert Pitoiset, vivant marchant bourgeois de Paris, et de Philippe Dozonne,

Et Jehanne Filiâtre, vefve de feu Charles Grouyn, chirurgien à Paris, demeurant en ladite rue Gallende.

En présence de :

Me Gabriel Quantin, procureur au Chastelet de Paris, ami ; honnorable homme Thomas de Cour, violon ordinaire de la Chambre du roy, oncle ; François Papillon, maistre en fait d'armes à Paris ; Pierre Plux, M[e] tailleurs d'habits à Paris ; Pierre Lesquier, sergent à verge au Chastelet de Paris, amy ; Claude Pensier, marchand de vins ; Pierre Houatier, m[e] Cordier à Paris, beau frère ; Gervais Pauschet, imprimeur à Paris; noble homme m[e] Robert Froissais, advocat au Parlement.

La future épouse promet apporter la veille des épousailles la somme de 500 l. comptant, et des meubles jusqu'à concurrence de 200 l. ou environ, qui sont lictz, habictz, demy-ceint d'argent, bagues, meubles et ustancilles d'hôtel. Le futur époux doue sa future épouse de 300 l. de douaire préfixe, ou du douaire coutumier selon la coutume de Paris.

20 aout 1620. Ins. le 23 décembre 1621.

[Y 162. f° 268 269.

POILEUX (Vincent). — Par devant Jehan des Quatrevaulx, et Nicollas Jolli, notaires, contrat de mariage entre :

Vincent Poileux, maistre de la musique de Monseigneur le duc de Nevers estant de présent en ceste ville de Paris, logé en l'hotel de mondit seigneur,

Et Jehanne Thoré, vefve de feu Michel de Banne, vivant Me affineur d'or et d'argent, bourgeois de Paris, y demeurant rue Jean de Lespine parroisse St Jehan en Grêve.

En présence de :

Me Anthoine Raucher, conseiller du Roy en sa cour de Parlement ; noble homme Me Simon de la Vergne, conseiller et secrètaire du Roy ; Martin de La guerre, bourgeois de Paris. beau-frère; Jacques de Mézières, bourgeois de Paris ; Ysabel d'Ambremont, vefve de deffunct Thoré vivant bourgeois de Sancerre ; noble homme Me Georges Le Febvre, avocat en Parlement et substitud de Monsr le procureur du roy au Chastelet de Paris ; noble homme Me Maurice du Pré, conseiller du Roy receveur général et provincial et payeur des rentes en Auvergne; Germain Labbé l'aisné, essayeur général des mônnoies de France ; et Germain Labbé, son filz, Me affineur d'or et d'argent.

Le futur époux donne à sa future épouse du douaire coustumier ou de la somme de 2000 l. de douaire préfixe, à son choix.

5 novembre 1618. Ins. le 23 novembre.

[Y 159. fo 409 et 410.

POISLE (Romain). — Par devant de Monroussel et de St Vaast notaires, contrat de mariage entre :

Romain Poisle, joueur d'instrumens, demeurant à Paris, rue grande Bretonnerye, paroisse St Benoit, filz de deffunt Romain Poisle et de Andrée Blanchet,

Et Jullienne Rousseau, vefve de feu Guillaume Milloteau, laboureur, elle demeurante à Paris, en ladicte Bretonnerye.

En présence de :

Nicquaise Landrieu, portefaix, demeurant rue St Martin oncle, et Charlotte Poisle, sa femme ; Jehan Noël, facteur des messages de Noyon et Jeanne Andrieu, sa femme, cousine ; Jehan Le Riche, maitre layettier et écrenier à Paris; Jehan Sauvage, maçon demeurant à St Germain des Prez lès Paris rue du Bacq, paroisse St Sulpice et Jehanne Léonnard, sa femme.

La futur épouse apporte ses meubles, ustanciles d'hôtel, demy-ceint d'argent, le tout de la valeur de 500 l. le futur époux doue sa future épouse de la somme de 150 l. de douaire prefixe.

6 juin 1632. Ins. le 2 octobre.

[Y 173. fo 164 165.

PORION (Louis)

1625. V. Gallement (François)

PORTEL (Gabriel). — Pardevant Jehan Aubert et Claude de Foucroy notaires, donation entre vifs par :

Gabriel Portel (ou Bordel), organiste demeurt à Paris.

A Raoulin Bordel (?) son père et à Jehanne Fargeron femme de celui-ci et au survivant deulx deux.

De l'usuffruict d'une maison assize à Paris rue Sainct Jacques à lenseigne *Limaige*

Sainct Jacques escheue audict Gabriel Bordel par le decedz de Jehanne Lecourt sa mere première femme de Raoullin Bordel. A charge par les donataires de nourrir et loger à leur table et logis ledict Gabriel Bordel leurs vies durant.

9 may 1564. Ins. le 20 aoust 1564.
[Y 105 f° 216.

POTIN (P.). — Pardevant Jehan Thevenyn et Claude Pourcel notaires contrat de mariage entre :

Anthoyne de Lary marchand M^e^ tappicier bourgeois de Paris et y demeurant rue du Temple paroisse Sainct Paul ;

Et Florentine Aubry vefve de P. Potin vivant faiseur despinettes demeurant à Paris rue du Temple parroisse Sainct Nicolas.

La future espouze a dict navoir a elle aulcuns biens immeubles ne possession quelconque : Le dict de Lary declaire ne la prendre pour espouze que pour la bonne amitye et affection quil luy porte.

16 aoust 1600. Ins. le 25 aoust 1600.
[Y 139 f° 166 verso.

PREVOST (Estienne). — Par devant Jehan Le Normant et Denis Courtillier, notaires, fut présent :

Estienne Prévost, viollon et vallet de chambre du Roy, et Mollinot, sa femme, demeurant à Paris, rue des Poullies, paroisse St Germain de l'Auxerrois, disant que, dès le 28 aout 1603 il aurait en faveur des plaisirs et gratiffications qu'il auroit receveuz de deffunct honnorable homme Guillaume Marchant vivant maistre des œuvres de maconnerye des bâtiments du Roy, promis audit deffunct de luy bailler suivant l'allignement qui lui seroit donné, l'augmentation de la place d'un jardin qui a servi de plastrière audit deffunct.

5 décembre 1606. Ins. le 9 janvier 1607.
[Y 146. f° 18 et 19.

PRON (Claude). — Par devant Jehan Le Normant et Denys Courtillier, notaires, donation par :

Honnorable femme Magdelaine Poudra, veuve en dernières nopces de Gervays Moulart, vivant marchant demourant à Paris, elle y demeurante rue des Sardins, parroisse St Paul,

A Charles, Magdelainne et Ysabel Pron, frère et sœurs, enffans de honnorables personnes Claude Pron, M^e^ joueur d'instrumentz à Paris et de Marguerite Gaboury, sa femme, ledit Pron à ce présent et acceptant.

De 62 l. de rente. Lesdits donnataires en jouiront du jour du déceds de la donatrice.

23 septembre 1605. Ins. le 30 octobre.
[Y 144. f° 281.

V. Dupron (Claude)

QUINOT (Mathieu). — Par devant Charles et Capitain, notaires, contrat de mariage entre :

Mr Mathieu Quinot, M^e^ musicien, demeurant à St Germain des Prez les Paris, rue et sur le fossè d'entre les portes dudit lieu et St Michel, paroisse St Sulpice, filz de deffunct

Me Nicolas Quinot, vivant huissier en la Chambre des Comptes et Greffe du Trésor à Paris, et de Diane Gelecperre.

Et Claude Le Forestier, fille de Guillaume Le Forestier, Me écrivain demeurant sur ledit fossé et rue et de Aymée Ferrand, sa femme, maistresse lingère audit lieu.

En prèsence de :

Claude Morgueux, Me tailleur d'habitz en la ville de Troyes, oncle ; Nicolas Cicille, Me orfèbvre à Paris aussi oncle ; Anthoine Collot, secrétaire du Roy, cousin Jehan ; Houdin de Buisson, chirurgien ordinaire de la maison de Monseigneur, frère unicque du Roy ; Me Georges Boby, lieutenant de la Saline ; Denis Liedet, marchant tapissier, et Jacques Danjou, registrateur des arretz criminels de la cour de parlement de Paris, amy.

Lesdits Morgueux, Cicille, de Buisson, Bobye et Liedet, promettent solidairement fournir aux dits époux la somme de 600 l. en vertu d'un contrat passé devant Leroy et Compagnon, notaires : « cinq jours sont, ou environ pour estre icelle somme employée en achapt de marchandise de lingerie, qui sera acheptée par la mère de ladite fille, laquelle marchandise demeurera après achapt ès mains dudit Buisson qui a promis la délivrer à la future, le jour des espouzailles. » Le Forestier et sa femme promettent de donner à leur fille 400 l. en meubles et habitz à son usage, ensemble de la rendre maitresse lingère audit St Germain et de payer tous les fraiz et droictz qu'il conviendra. Le futur espoux doue la future espouze de 150 l. de douaire préfixe.

17 avril 1634. Ins. le 5 mars 1635
[Y 175. fo 238.

QUINOYE (Nicolas)

V. Quinoye (Pierre).

QUINOYE (Pierre). Pardevant Guillaume Nicolas laisné et Guillaume Nicolas le jeune, notaires, contrat de mariage entre :

Pierre Quinoye Me joueur dinstrumens demeurant à Paris ;

Et Nicolle Regnault fille de deffunct Thibault Regnault vivant Me mareschal bourgeois de Paris et de vivante Barbe Metyvon epouse secondes noces de Nicolas Hebert Me mareschal bourgeois de Paris.

En presence de :

Nicolas Quinoye Me joueur d'instrumens demeurant à Paris et Geneviefve Hullin sa femme pere et mere du futur espoux : Jehan Laurent Me tapissier son beau frère et Laurent Me tapicier son cousin germain ; Jehan De Sailly Me mareschal demeurant à Paris, et Denise Regnault se femme sœur ; Francoys maçon demeurt à Paris.

Nicollas Hebert et Barbe Metyvon sa femme promettent aux futurs espoux la veille de leurs espousailles 250 l. à charge par eux d'acquitter tous les droictz de la succession de Me Thibault Regnauld. Dans cette somme sont compris les salaires qui seraient deubz à ladite Nicolle future espouze, comme aussy elle demeurera quicte des allèmens et nourriture à elle fournie depuis le trespas de son pere.

Nicolas Quinoye et Geneviefve Hullin sa femme promectent aux futurs espoux leur donner la veille de leurs espouzailles une chambre garnie de couche et couchette garnyz

et completz, un buffet, une table, un banc, six escabelles, un bahut, chenetz et feu garnit et completz en avancement d'houèrie sur leurs successions.

Et aussy en faveur du dict mariage et pour la bonne amour que led. Nicolas Hebert porte a ladicte Nicolle Regnauld et à Thibault Regnault son frère fils mineur dud. deffunct Regnault et de Barbe Metyvon, déclare leur donner tous les biens meubles et immeubles qui luy appartiendront aujour de son decedz.

Le futur espoux doue la future espouze de 83 l. 6 solz, 8 deniers tournois de douaire préfixe

9 juillet 1559. Ins. le 15 janv. 1562.
[Y 103 f° 289.

RENOUARD (Nicolas). — Pardevant Fardeau & Perier notaires donation entre vifs par :

Nicolas Renouard M^e joueur dinstrumens à Paris demeurant Place Maubert,

A Benigne Godart marchand et bourgeois de Paris son beau frère,

De tous les biens et droictz qui luy peuvent écheoir par le fait de diverses successions.

13 janvier 1562. Ins. le 18 janvier 1562.
[Y 103 f° 291.

RICHARD (Charles). — Pardevant Plastrier et Le Cat notaires ratification de contrat de mariage et donation reciproque entre :

Charles Richard organiste de Monseig^r le Chancelier et de leglise St Jacques de la Boucherie demeurant à Paris rue du Crucifix parroisse dud. St Jacques.

Et Magdeleine Dupré sa femme.

Lesquels pour regler les conventions de leur mariage et éviter les contestaõns qui pourroient naistre à ladvenir ont conclu ce qui suit en presence de :

Me Antoine Pellehache commis extraord^re des guerres demeur^t aux faulxbourgs St Germain des Prez les Paris sur le Quay Malaquest parroisse St Sulpice oncle maternel de lad. Dupré ; Noble hõme Jacques Denisot Conseiller secrett^re du Roy et de ses fiances a Paris et y demeur^t rue de Grenelle parroisse St Eustache ; Frère Francois Noel prebstre Relligieux profex de lordre des Freres Prescheurs de lestroicte observance du Couvent de Lanonciade de la rue nefve St Honnoré à Paris ; Andre Cot escuyer Sr de Clérin gentilhome ordinaire de la Chambre du Roy demeur^t rue Coquilliere parroisse St Eustache ; Henry Hangoulevan M^e joueur de Luth bourg^s de Paris et y demeur^t rue de la vieille Monnoye parroisse St Jacques de la Boucherie ; Laurens Magnier M^e sculpteur, bourg^s de Paris et y demeur^t rue St Martin parroisse St Laurens tous amis communs des deux parties.

Richard recognait que lad. Dupré sa femme a apporte en mariage 6000 . l. en deniers comptans et hardes qui luy avoient este données en faveur dud. mariage scavoir 400 l. par Pierre Dupré M^e tailleur d'habitz à Paris et Elisabeth Pellehache ses père et mère et 5600 l. par led. Me Anthoyne Pellehache son oncle.

Richard a doué lad. Magdeleine Dupré de 2000 l. tournois de douaire prefixe.

Sur les 6000 l. apport de l'épouse les deux tiers entreront dans la communaute, l'autre tiers demeurera propre a lad. Magdeleine.

Le survivant reprendra par preciput pour 800 l. en meubles joyaulx ou

en deniers comptans. Et en considération de lamour que led. Richard et sa femme se sont reciproquement porté depuis qu'ils sont Conjoincts ensemble ils se sont faicts don recipropre de tous leurs biens au survivant

2 sept. 1647. Ins. le 5 octob. 1647.
[Y 186 f° 20.

RICHOMME. (François). — Par devant Simon Moufle et Loys Arragon, donation mutuelle entre :

Honnorable homme François Richomme, M^e joueur d'instrumens à Paris, y demeurant rue des Arcis, parroisse St Médéricq.

Et Charlotte de la Mothe, sa femme.

30 mai 1608. Ins. le 31 mai.
[Y 147. f° 169.

RIPPE (Albert de).— Pardevant Thibault Jamart et Guillaume Cadier notaires, donation entre vifs par :

Albert de Rippe varlet de chambre du Roy, seig^r de Carcoys en Brye ; et D^lle Lucresse Redolphe sa femme ;

A Francoys de Rippe leur fils, emancippé par justice.

En présence de Noble hõme et saige maistre Pierre Remon conseiller du Roy en son privé conseil et premier presid^t en sa Court de Parlem^t à Rouen curateur dud. Francoys de Rippe.

De la terre et seigneurie de Carcoys, chasteau terre, prez, vignes, boys etc « tant et mouvant son fief, foy et hommage du Roy à cause de sa chastellenye de Melun, dans la censine des Religieux, prieur et Couvent des Chartreux lez Paris.

« Item telz droictz de vrage et autres droictz etc..., qui peuvent leur appartenir en la terre appelee la Chantarrye de St Denis en France, au port de Neuilly... ». Et generalement tous leurs biens.

3 déc. 1545. Ins. le 20 déc. 1549.
[Y 95 f° 137.

ROBEAU (Hilaire). — Pardevant Alexis Hervy et de St Jean notaires donation entre vifs par :

Hilaire Robeau M^e joueur de haultboys de la Chambre du Roy et Marie Mailliorville sa femme,

A Pierre Robeau leur fils estudiant en philosophie à Paris et y demeur^t avec les Pères de la Mission dans leur maison size proche lez Lazare.

De 100 l. de rente et pension annuelle en advancement sur une maison size rue Coippeaux a lenseigne le *jeu de Paulme de Gentilly*, parroisse St Medard

17 juillet 1648. Ins. le 20 juillet 1648.
[Y 186 f° 242.

ROBELOT (Robert). — Par devant de Troyes et Plastrier, notaires, contrat de mariage entre :

Marin Raison, chargeur et débardeur de foin sur le port de l'escolle St Germain, demeurant au cloistre et parroisse St Germain l'Auxerrois ;

Et Catherine Rogeret, vefve de feu Robert Robelot, en son vivant, maitre joueur d'instrumentz à Paris, demeurante en la rue des Fossés St Germain.

30 juin 1624. Ins. le 27 septembre.
[Y 164. f° 378.

ROBERT (Toussainctz). — Par devant les notaires Charles et de Beauvais, contrat de mariage entre :

Me Toussainctz Robert, ordinaire de la musique de Monseigneur l'Eminantissime cardinal duc de Richelieu, estant de présent à Paris, logé en l'hostel de mondit seigneur, paroisse St Eustache,

Et Magdelaine de Troyes, vefve de feu Me Estienne Le Voisne, vivant procureur au Chastelet de Paris, demeurant rue Saint Bon, paroisse St Médériq, d'autre part. En présence de :

Me Jacques Picquot, argentier de mondit seigneur ; David Bouillette, conseiller et commissaire ordinaire des guerres ; Claude Hébert commissaire ordinaire de la marine ; Jacques Pihour, contrôleur ordinaire de l'artillerie, de France ; Pierre Jouvelin, procureur au Chastelet ; le Sr Chedde secrétaire de la chambre du Roy.

Les biens échus à la future épouse par le décès de ses père et mère, et inventoriés par devant Plastrier et de la Croix notaires au Chatelet en 16..., entreront dans la communauté jusqu'à la somme de 4000 l ; le surplus lui demeurant propre. Apport de l'époux, 3000 l. Le futur époux constitue à sa future épouse un douaire de 250 l. de rente préfixe, rachetable contre 4500 l.

25 novembre 1635. Ins. le 5 mars 1636.
[Y 176. f° 148.

ROBILLARD (Claude)

1580. V. Robillard (Francois)

ROBILLART (Francois). — Pardevant Jehan Quetin et Leon Ledoys notaires donation entre vifs par :

Nicolas Beauroy,

A Marie Daulmont femme de François Robillart m[e] joueur d'instrumens à Paris.

De tous les biens qui luy peuvent appartenir et eschoir par la succession de feu Anthoyne Beauroy son pere vivant m[e] chauderonnier dinandyer bourgeois de P[ris].

24 nov. 1562. Ins. le 4 janv. 1563.
[Y 103 f° 280.

(François). — Pardevant Lenoir et Arragon notaires, donation réciproque entre :

François Robillard Me Joueur d'instrumens à Paris et Marie Daulmont sa femme. « voulant et desirant recompencer et remercier lung deulx lautre des grandes peines et travaux quilz ont prins a gaigner sy peu de bien quil a pleu a Dieu leur donner. »

Et en outre par forme de testament font don, à Magdeleine Couldrac pauvre fille leur fillole quilz nourrissent et entretiennent pour lhonneur de Dieu, assavoir ledict François Robillard :

De 40 l. pour une fois payées.

Et ladicte Marie Daulmont de

30 l. pour une fois payées et de ses presses servant au mestier de chapperonnerye.

Ces sommes-là resteront « es mains du survivant jusqu'à ce que la dicte Magdeleine ayt trouve son parti par mariage ou autrement »

23 septembre 1574. Ins. le 25 septembre 1574.
[Y 115 f° 450.

— (François). — Pardevant Jehan Chappelain & Didier La Frongne notaires, contrat de mariage entre :

Francois Robillard m^e joueur d'instrumens à Paris et y demeurant,

Et Claude Chrestien vefve de feu Jehan Le Boucher vivant tailleur dhabitz demeur^t à Paris,

En presence de :

Jehan Chrestien praticien au pallais de Paris frère de ladicte Claude future espouze ; Jehanne de Rogueaulme femme de Claude Robillard aussy joueur d'instruments à Paris son frère ; et de Claude du Gap aussy praticien demeur^t à Paris tous amys dudict futur espoux.

Tous les biens commungs entre les futurs conjoinctz. Apport de l'espouze : 133 escuz 1/3 descu.

Le futur espoux doue la future espouze de 100 escuz dor de douaire prefixe.

12 mars 1580. Ins. le 6 juillet 1580.
[Y 122 f° 14.

— (François). — Par devant Simon Moufle et Louis Arragon, notaires, contrat de mariage entre :

Jehan Fricquant, bourgeois de Paris, y demeurant grande rue St Jacques, parroisse St Benoît Le Bientourné, natif de la parroisse de Cerisy et évéché de Constance, filz de deffunct Pierre Fricquant et de Agatte Maguère, à présent veuve, luy âgé de 40 ans ou environ,

Et honnorable femme Jacqueline Legué vefve de feu François Robillard, en son M^e joueur d'instrumens à Paris, elle demeurante en ladicte grande rue St Jacques.

mardi, 27 janvier 1609. Ins. le 23 mai.
[Y 148 f° 258, 259.

— (Nicolas). — Pardevant Martin Hemon & Loys Jacquelin notaires contrat de mariage entre :

Nicolas Robillart Me Joueur d'instrumens a Paris ;

Et Leonarde Breton vefve de feu Robert Thiboust,

Si durant le present mariage lad. Breton sen voullait aller dehors davec led. Robillard en ce cas, ne pourra pretendre a aulcuns biens appartenans a la communaulte.

mars 1552. Ins. le 11 avril 1553.
[Y 98 f° 345.

ROUMENILLE (Pierre de). — Pardevant Cleophaz Peron et Jacques Filesac notaires, donation entre vifs par :

Me Pierre de Roumenille chantre de la Royne mere du Roy :

A noble homme Denis de Roumenille son frere Conseiller du Roy secretaire des maisons et Couronne de France et des Finaces de Sa Majesté ;

De tous les biens meubles & immeubles qui luy peuvent eschoir par le trespas et succession de deffunct Jehan de Roumenilles, vivant marchand demeurant à Prouvins et de Denise Branche leur pere & mere, apres partage avec ses autres freres & sœurs

26 fevrier 1563. Ins. le 4 juing 1563.

[Y 111 f° 102.

ROUSSEAU (Jacques).

1609. V. Lechassier (François).

ROUSSEAU (Jehan). — Pardevant Jacques Filesac et Egibault Dupont notaires, donation mutuelle entre :

Jehan Rousseau Joueur de vielle demeurant à Paris rue du Temple en l'Hostel du Couperet ;

Et Margureite Fortier sa femme.

3 aoust 1565. Ins. le 9 nov. 1565.

[Y 106 f° 252.

ROUSSEL (Pierre). — Pardevant Jacques Leclerc et Jehan Thierriot notaires, contrat de mariage entre :

PierreR oussel Joueur d'instrumens demeurant à Paris

Et Guyonne Picart vefve de feu Guillaume Mahom vivant bourgeois de Paris.

Le futur époux doue la future espouze de 600 l. de douaire prefixe et celle-ci luy lègue la moitié de ses biens meubles et immeubles au cas où sa fille Marie Mahom seroit deceddée avant luy.

« Et sera ladicte Marie Mahom nourrie, logée entretenue, tant saynne que mallade, apprinse à lescolle et a art et industrie de gaigner sa vye,jusqu'à l'âge de 15 ans, sans pour ce, luy demander ou luy faire payer aulcune chose. »

25 sept. 1558. Ins. le 23 fevrier 1572.

Au dos de la minutte : «La ditte Picart promect aud. Roussel luy fournir la somme de 250 l. le jour de leurs espouzailles pour achepter un coffre tel quil sera advisé entre eulx, car sans la dicte promesse le mariage neust eu lieu ».

[Y 112 f° 272.

ROUSSEL (Pierre). — Pardevant Pierre Tibault et Jehan Davoust notaires, contrat de mariage entre :

Georges de Frolant marchand bourgeois de Paris et y demeurant rue des Petits Champs parroisse Sainct Médéric ;

Et Marie Garnier vefve de feu Pierre Roussel vivant M° organiste, bourgeois de Paris, et y demeurant dans les dictes rue et parroisse.

Temoins :

Pierre Saulcier procureur en la Court du Parlement amy dud. de Frolant ; Ambroise Hubert bourgeios de Paris, beau frère de Marie Garnier.

16 octobre 1597. Ins. le 2 décembre 1597.

[Y 136 f° 409.

ROUSSELIN (Julien). — Donation par Guillaume Moreau, gagne denier demeurant à Paris, rue d'Arras, parroisse St Nicolas du Chardonneret, à Pernette Moreau sa sœur, femme de Julien Rousselin, joueur d'instrumentz, demeurant au dit lieu, de ses droits comme héritier pour un tiers de défunte Collette Piquet, leur mère.

2 janvier 1610. Ins. le 7 nov. 1620.
[Y 161 f° 339.

ROTTEE (Pierre). — Par devant Estienne Contesse et Denis Courtillier, nottaires, donation par :

Mre Pierre Rottée, presbtre, chantre et chanoyne, en la Ste Chappelle royale du bois de Vincennes, y demorant,

A discrette personne Me Jehan de la Rue, curé de Fleury, presbtre chanoyne en ladicte Ste Chappelle,

De tous ses biens, pour la décrépitude d'âge et malladies continuelles qui accompaignent ordinairement les vieilles gens, accause de quoy,ne pouvant ledit Rotée, vacquer à ses affaires, tant spirituelles que temporelles, ni s'ayder de ses forces corporelles, ny mesme s'employer au régime et gouvernement des affaires de sa maison, pour les choses requises et nécessaires à sa vieillesse et malladie ordinaire.

4 décembre 1603. Ins. le 10 décembre.
[Y 142 f° 287.

ROYER (Blaise). — Contrat de mariage entre :

Blaise Royer, trompette de Monseigneur le Prince de Condé, demeurant à Paris, rue des Juifz, paroisse St Gervais,

Et de Cecille Thibault, vefve de feu Guillaume Herault, vivant faiseur de cordons à chappeaux.

Témoins :

François Chenu, marchant de vins à Paris ; Philippe Boubot, dit la Roze, trompette de la compaignie du Roy, demeurant rue aux Ours, paroisse St Leu et St Gilles ; Philippe Gallet, M[e] charcutier à Paris, gendres et beau-fils dudit Royer ; Me Charles Meusnier, clerc de Me Besnard, conseiller du Roy en sa cour de parlement; Claude Gugnins, M[e] tailleur d'habitz à Paris ; Adrien Le Roy, M[e] tailleur d'habitz à Paris, amis.

La future épouse apporte la somme de 700 l. tant en deniers comptans, demy ceinct d'argent, meubles, linges, habits et autres choses servant au mesnage. Le futur époux lui assure un douaire préfix de 200 l.

22 nov. 1623. Ins. du même jour.
[Y 164 f° 55.

ROZU (Palamon). — Pardevant Legendre et Croizet notaires, contrat de mariage entre :

Palamon Rozù violon ord[re] de la Chambre du Roy, demeur[t] à Paris rue du Bouloy, paroisse Sainct Eustache ;

Et D[lle] Barbe de Gazeau vefve de feu Pierre de La Chaussee vivant escuyer s[r] de Rougemont dem[t] a Paris rue de Champfleury, paroisse St Germain de Lauxerrois.

Le futur espoux doue la future espouse de 500 escuz dor sol de douaire prefixe ou du douaire coustumier au choix de lad. future.

30 sept. 1581. Ins. le 27 nov. 1581.
[Y 123 f° 237.

SAUVAGE (Jean). — Pardevant Jehan Dujardin subititud au village de Montger pour le lieu de Philippe Guillot tabellion notaire royal au compté de Dampmartin, donation réciproque entre :

Jehan Sauvage m^e joueur d'instruments au Bas-Montger ;

Et Georgette Gaillet, sa femme,

23 juing 1640 Ins. le 27 juillet 1640.

[Y 180 f° 340.

SICART (Simon). — Pardevant Pierre Debricquet et Jehan Marchant, donation entre vifs par :

Me Simon Sicart chantre de la chappelle musicque du Roy et aulmosnier de M. le Mareschal ne Retz demeurant au Logis dudict Mareschal,

A Simon Sicart et Philippes Sicart ses freres enffans mineurs de feue Lucque le Plygier leur mere,

De tous ses biens meubles et immeubles.

10 fevrier 1576. Ins. le 14 février 1576.

[Y 117 f° 105.

TAN (Claude) — Pardevant Michel Grouyn et Nicolas Taconnet, notaires, donation mutuelle entre :

Claude Tan, m^e joueur d'instrumentz à Paris, y demeurant Vieille rue du Temple, paroisse St Paul,

Et Anne Belin, sa femme.

30 avril 1624.

[Y 164 f° 222.

TAURIN (Jehan). — Par devant François Chauvyn et Guillaume Nutrat, notaires, donation par :

Me Jehan Taurin, Chantre et Chanoine de la Ste Chappelle du bois de Vinciennes, y demeurant, de présent estant en ceste ville de Paris,

A Monsieur Pierre Martrion, escolier estudiant en l'Université de Paris.

14 janvier 1613. Ins. le 10 avril.

[Y 153 f° 367.

TAVERNIER (Jacques) dict de Lorme.—Pardevant de Sainct Jean et Dorleans notaires, donation entre vifs par :

François de Laleau M^e menuisier a Paris et y demeur^t dans L'Isle Nostre Dame, paroisse St Louis,

A Jacques Tavernier dict de Lorme, tambour de la chambre du Roy et escuier de la G^de Escurie, dem^t à Paris rue Taversine, paroisse St Estienne du Mont,

De maisons, terres, heritaiges, situez dans le terrouer de Clermont.

19 aoust 1644. Ins. le 1er febvrier 1645.

[Y 184 f° 108.

TETON (Bernard). — Pardevant Didier Lafrongne et Jehan Chappelain contrat de mariage entre :

Bernard Teton balladin ord^re du Roy demeurant à Paris rue de Montorgueil paroisse du Sainct Saulveur natif de Millan ;

Et Jehanne Cusson vefve de Jehan Crumere vivant suivant les finances demeur^t en ladicte rue de Montorgueil mesme paroisse, native de Rennes en Bretaigne.

Temoins :

Noble homme Vincent Palvoisin gentihomme servant de Madame de Longueville, natif de Millan cousin dud. Benard Teton.

Communauté de biens et donation reciproque après decedz au dernier vivant.

Le futur espoux doue la future espouse du douaire coustumier.

29 et penultienne jour de juing 1582. Ins. le 2 oct.

[Y 124 f° 130.

THIBAULT (Pierre). — Par devant Nicolas Le Camus et Léonor de St Leu, notaires, contrat de mariage entre :

Pierre Thibault, professeur en lut et musicque, natif du bourg et village de Corneux, pais de Chartrain, filz de feu Guillaume Thibault, vivant praticien demeurant audit lieu et de Barbe Senée, sa femme, ledit Pierre Thibault, de présent, demeurant à Paris, rue St Jacques, paroisse St Séverin.

Et Nicolle Martel, fille de feuz Jehan Martel vivant marchand de vins demeurant à Paris, et de Marguerite Bounnant, jadis sa femme, majeure d'ans et jouissant de ses droictz, demeurant à Paris, rue Sorbonne, paroisse St Benoist.

En présence de :

Mr Simon de Montréant, conseiller du Roy, et receveur général des rentes en la Chambre des Comptes à Paris ; Martin Gobert, marchant mercier bourgeois de Paris ; Estiennette Bounnant, tante maternelle ; Germain Barrois, marchant libraire, bourgeois de Paris, beau frère ; Claude Martel, vefve de feu Baudichon Baillet, vivant marchant de vins ; Mre Jehan Belot, advocat en la cour de Parlement ; Vincent Guerny, marchant de soye ; Jehan Corbon, marchand libraire ; Augustin Breton, marchant chandellier et Gabriel Ballu, marchant hostellier.

2 septembre 1607. Ins. le 14 décembre.

[Y 146 f° 420-421

TINTON (Jacques de). — Par devant Jehan Fouques, notaire au baillage de Melun, testament de :

Jacques de Tinton, joueur du lud devant le Roy, lequel estant au lit mallade de corps, touttefois saing d'esprit et entendement, ainsi qu'il est apparu au notaire soubzigné et aux témoings ; considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, et rien plus incertain que l'heure d'icelle, il recommande son âme à Dieu le Créateur, à la glorieuse Vierge Marie et à tous les saincts et sainctes du Paradis, les priant qu'ilz soient ses intercesseurs, envers Dieu, quand il plaira au Créateur séparer son âme d'avecq son corps ; il veut que son dict corps soit inhumé en l'église de Monsieur Sainct Estienne de Mellun. Pour le regard de son convoi, luminaire et service, ledit testateur remet à la discrétion de son exécuteur cy après nommé. Item, veult et entend que les droictz de ladicte église St Estienne soient payés à la manière accoustumée. Item, donne a Philippes Durant, son serviteur, la somme de trente trois escus ung tiers, pour une fois paier, en ce comprins les sallaires et services dudit Durant, et ce que ledit testateur luy peult debvoir, et en considération des bons et loyaux services que ledit Durant luy a faictz. Item donne à Christyne Tinton, sa fille, après son décedz, le reste de tous ses biens. Item, a ésleu pour

son exécuteur Me Jehan Thierry maistre d'hôtel de Monsieur de la Grange, gouverneur de Melun.

Fait audit Mellun, en l'hostel de Monsieur le Curé de Champdeur ès présence de Me François Lesné, précepteur de Monsieur de La Grange, et Claude Créstot, demeurant au logis dudit Sr de La Grange, tesmoings ; et a ledit testateur déclaré ne pouvoir à présent signer à cause de la malladie

26 aout 1590. Ins. le 8 aout 1605.
[Y 144 fo 211, 212.

VALLET (Bernard). Pardevant Anthoyne Le Juge, clerc tabellion juré estably en la chastellenie dyerre, contrat de mariage entre :

Bernard Vallet joueur d'instruments demeurant a Yerre ;

Et Jehanne Hérisson vefve de feu Nicolas des Jardins vivant vigneron demeurant audict Yerre.

Le futur espoux doue la future espouze de 4 escuz dor sol.

9 novembre 1580. Ins. le 27 sept. 1581.
[Y 123 fo 137.

VIAGO (Claude). — Pardevant Guillaume Vallée et Philippes Lamyral notaires, donation entre vifs, par :

Françoise Masson vefve de feu Claude Viago vivant cornet du Roy et varlet de chambre de Monseigr filz et frere du Roy, demeurt à Paris rue Gœffroy Langevin ;

A Esmery Viago son fils escollier, estudiant.

De tous ses droits successifz sur les biens meubles immeubles etc, qui luy sont escheuz par les decedz de feuz Jehan Cercle son oncle vivant brodeur demt au Pont du Port Leroy dans la ville de Bourges et de feu Joseph Gayne son cousin vivant barbier chirurgien demeurt à Bourges devant l'Hostel-Dieu.

6 aoust 1576. Ins. le 6 sept. 1576.
[Y 117 fo 382.

VOIRIN (Nicolas), — Pardevt Le Boucher et Levesque notaires, contrat de mariage entre :

Nicolas Voirin Maistre à danser des pages de la grande escurye du Roy et vallet de chambre de Mme la Comtesse de Harcourt, demeurt dans l'hostel d'Harcourt parroisse St Germain L'Auxerrois, fils de Me Dimanche Voirin, du Bourgs de Chaumont en Bassigny et de feue Catherine Milot ;

Et Marie Ferrand première femme de chambre de Mad. la Comtesse d'Harcourt demeurs aud. hostel, fille de deffunctz Guillaume Ferrand vivant Md bourgs de Paris et Marguerite Pupin.

Temoins :

Tres hault et tres puissante princesse Madame Marguerite Chabot, duchesse douairière d'Elbeuf ; tres hault et tres puissant prince Monseigr Henry de Lorraine ;Tres haulte et tres puissante princesse Madame Marguerite de Cambout epouse de Mond. Seigr très hault et tres puissant prince Monseigr Louis de Lorraine Comte darmagnac; Me Sebastien Joseph Sr du Cambout abbé de Pourchasteau; Dame Magdeleine d'Alzac, comtesse de Gonort; Me Claude Dumas chr baron de Melun; Me Jacques Ferrand vte de Lorme;

Guillaume Ferrand frere de la future epouse; Marguerite Ferrand sa sœur; Jean Baptiste de Hault huissier au parlem^t son beau frere; Dom Charles Marchand prieur de la Magdeleine, Aulmosnier de mond. Seig^r Cte d'Harcourt, cousin;

Jacques Mathurel conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé et Conseiller es conseil du Comte d'Harcourt; Noble homme Anthoine Martin Cons^r Secretaire du Roy; Pierre Martin escuyer sieur de Moirons Cons^r secret^re et Intendant des maisons et affaires de Mond. Seigneur Comte d'Harcourt; Louise de Mannoir son épouse;

Noble homme François Martin secret^re de Mond. Seig^r de Poignant cappitaine des gardes de Mond. Seig^r Cte d'Harcourt, D^lle Elisabeth de Vernaussin sa femme; D^lle Elisabeth de Gaillarbois dame d'honneur de la Comtesse d'Harcourt; Me Anordhus de Charente Conseiller aumolsnier du Roy prieur de Lervin (?); Noble homme Amable Bo lain; D^lle Jacqueline de Vidal de Maison Dieu; Elisabeth de Gaillarbois et Elisabeth de Pallevoisin D^lles d'honneur de Mad^me la Ctesse d'Harcourt; Le Sr Belleville escuyer de la grande escurye du Roy; Le Sr Demay de Paignont enseigne des gardes du Seig^r Comte d'Harcourt; Le Sr de Haugalion escuyer de la Comtesse; Les Srs du Pays et Jean Hugo vallets de chambre du Comte d'Harcourt; Le Sr Mirabaud son appoticaire; Le Sr de Blanville M^e d'hostel de mad. dame Ctesse d'Harcourt; Martin Boussart son vallet de chambre; Berlonus vallet de chambre de Monseig^r darmagnac; De La Tour secret^re du Sr de Moirans et Anne de Tourneville consierge de Mond. Seigneur, tous amis des futurs époux.

Apport de la future epouse : 3000 l. tout en deniers comptans qu'en meubles, habits, linge à son usaige.

En faveur du present mariage le Seigneur Comte d'Harcourt donne pouvoir au futur epoux de disposer de sa charge de M^e à danser des pages de la grande escurye du Roy en faveur de telle personne qui luy conviendra et cette faveur est accordée à la future epouse au cas ou elle survivrait à son mari.

Le futur epoux doue la future epouse de 3000 l. de douaire prefixe

18 juin 1650. Ins. le 7 nov. 1650.

[Y 187 f° 390.

VYAN (Jehan). — Pardevant Jehan Rousseau clerc tabellion juré estably en la chastellenye et baronnye de Nogent le Rotrou testament de :

Jehan Vyan aveugle, joueur de linstrument de vielle, et Charlotte Jaguet sa femme, naguères demeur^t en la ville d'Estampes paroisse Sainct Gilles, de présent en leur maison au lieu de La Touche en la paroisse nostre Dame de Combreux.

Lesquelz bien conseillez et sains d'esprit, estans absens de la ville d'Estampes «a raison de la contagion et malladie de peste qui y reside présentement et doubtans en estre attains ont dict ne voulloir decedder sans pourvoir au salut de leurs ames et disposer soubz la grace de Dieu de leur negoce & affaires :

Premierement ont recommandé leurs ames a Dieu à la glorieuse vierge Marie ..... Veulent que leurs corps soient inhumez au cymetiere de Combreux;

Item, veullent & ordonnent quil soit dict, chanté, celebré 30 messes cest a dire 15 messes pour chascun des testateurs en trois services et à chascun d'iceulx avecques diacres et soubz diacres Vigilles et commandates;

Item pour le lumynaire desd. services, veullent les testateurs quil soyt employé pour chascun diceulx 3 quarterons de cire qui est une livre & demy pour le tout ;

Item, à leglise dud. Combreux une fois payés, pour faire la prière d'eulx 5 solz tournois »

Entre autres legs : 20 solz tournois à l'Hostel Dieu de Paris pour estre particippantz aux biens faictz qui se font chasque jour.

Item, aux Quinze Vingt pareille somme de 20 solz tournois.

17 avril 1582. Ins. le 18 janv. 1584.
[Y 125 f° 281.

YVONNEAU (Jacques)
1611. V. Chevallier (Charles)

IMP. ART.
L.-M. FORTIN & Cie
6, Chaussée d'Antin, 6
PARIS

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

ML
270
.2
E25

Ecorchevilli, Jules
Actes d'état civil de
musiciens

Music